
Mémoire de fin d'études : "La rénovation urbaine de Sainte-Marguerite à Liège, l'opportunité d'intégration d'une Maison de détention ? Expérimentation au travers de la conception d'un projet".

Auteur : Goffinet, Romain

Promoteur(s) : Tieleman, David

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2017-2018

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/5341>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Université de Liège – Faculté d’Architecture

La rénovation urbaine de Sainte-Marguerite à Liège,
l’opportunité d’intégration d’une Maison de détention ?
Expérimentation au travers de la conception d’un projet.

Travail de fin d’études présenté par Romain GOFFINET en vue
de l’obtention du grade de Master en Architecture

Sous la direction de : David TIELEMAN
Année académique 2017-2018
Axe de recherche : Théorie, Histoire, Sciences Humaines

Remerciements

Je tiens à adresser mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé de près ou de loin à la réalisation de mon mémoire.

Pour m'avoir guidé vers cette thématique, pour m'avoir accompagné et pour ses conseils, je tiens d'abord à remercier mon promoteur monsieur David Tieleman.

J'adresse ensuite mes remerciements à madame Sylvianne Kech et monsieur Charles Mariette de la Ville de Liège, pour m'avoir fourni le dossier et autres informations sur la rénovation urbaine Sainte-Marguerite.

Enfin, je souhaite remercier ma famille et mes proches pour leur support lors de ce travail, mais également tout au long de mon parcours académique.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	7
PARTIE 1	
De la prison à la Maison de détention	11
LES PROBLÈMES RENCONTRÉS	13
LA RECHERCHE DE LA FONDATION ROI BAUDOIN	19
LES MAISONS DE DÉTENTION	23
PARTIE 2	
Conception d'un projet de Maison de détention dans le quartier Sainte-Marguerite	41
LE QUARTIER SAINTE-MARGUERITE	43
MASTERPLAN SAINTE-MARGUERITE	55
LE CENTRE SPORTIF	67
LA MAISON DE DÉTENTION	105
RÉTROSPECTION	129
CONCLUSION	137
ANNEXES	141
TABLE DES MATIÈRES	151
BIBLIOGRAPHIE	157
ILLUSTRATIONS	161

INTRODUCTION

La prison a été créée dans un but humaniste au 18^{ème} siècle, remplaçant le châtimeur corporel par la privation de liberté d'un individu. C'est un mécanisme complexe, évolutif, pour lequel de nouvelles adaptations vont être mises en œuvre comme l'amélioration des technologies au sein de l'établissement ou encore la proposition des nouveaux Masterplans Prisons et Internement¹.

Depuis sa création, la prison fait face à de nombreux échecs : surpopulation, émeutes, évasions, prises d'otages, récidives, mauvaise intégration de la prison dans la ville, etc. Il ne se passe pas un mois sans que les prisons ne soient dans le feu de l'actualité.

Malgré une remise en question évidente, l'opinion publique et le monde politique sont persuadés que la meilleure solution aux problèmes rencontrés est de construire davantage de prisons afin de résoudre, par exemple, le problème principal de la capacité carcérale.

Consciente des problèmes et regroupant un personnel travaillant dans ce milieu, l'ASBL «Les Maisons» veut changer les choses et s'est donnée pour mission de développer une approche pénitentiaire durable. Sur base d'un concept fort, la philosophie générale est de permettre à un condamné d'effectuer une peine qui a du sens. L'opération consiste en l'élaboration d'une voie constructive afin qu'un détenu puisse jouer à nouveau un rôle responsable dans la société. Pour y arriver, il faut travailler à la réinsertion du détenu dès le début de sa détention en l'accompagnant individuellement tout au long de son parcours, dans un nouvel environnement.

¹ : «Le Conseil des ministres restreint a donné le feu vert pour le Masterplan Prisons [...]. Avec ce plan, le Gouvernement veut réduire la surpopulation dans les prisons et rénover l'infrastructure pénitentiaire. Il entend également rendre celle-ci plus adaptée à la réinsertion des détenus et offrir des alternatives à l'application des peines classique. Dans le même temps, le Conseil restreint a approuvé le Masterplan Internement dans lequel la Ministre [...] définit la politique des soins aux internés.

Geens K, «Masterplan prisons et internement» (en ligne), Communiqué de presse, 13 mai 2016

Parallèlement, la vie et la ville changent. Sainte-Marguerite en est l'exemple. Héritier du paysage meurtri par l'âge d'or de la voiture, de la fermeture des pôles économiques et industriels, de la disparition des commerces locaux et de la périurbanisation, le quartier se relève aujourd'hui, faisant l'objet d'un projet de rénovation urbaine.

Dans une volonté de réforme totale, L'ASBL «Les Maisons» veut modifier le modèle de la prison, en remplaçant les grandes à très grandes prisons actuelles par des centaines de Maisons de détention d'une capacité d'une dizaine de détenus disséminées dans le tissu urbain, semi urbain ou en zone rurale. Ces Maisons rentrent en étroite connexion avec la ville et le quartier où elles s'implantent, tout en contribuant dans cet environnement à un rôle économique, social et culturel.

Cette alternative à l'enfermement possède cependant un programme sensible, qui dérange. Même en petit nombre, accueillir des détenus au sein d'une localité peut entraîner rapidement des contestations de la part de l'opinion publique. Si l'implantation d'une Maison semble dès lors délicate, la rénovation urbaine d'un quartier est-elle par conséquent l'occasion d'y insérer une Maison de détention?

L'ASBL «Les Maisons» reste cependant pleinement consciente de l'importance d'acquérir de l'expérience et de se familiariser pas à pas avant de modifier complètement le système de détention actuel, via la création de projets pilotes. Le concept étant pour l'instant encore au stade d'idée, ce travail de fin d'études vise à développer une expérimentation, à travers la conception d'un projet de Maison de détention.

Plusieurs travaux en amont seront ainsi nécessaires avant de s'atteler à la Maison, en commençant par une analyse du quartier afin de déterminer la faisabilité de la réalisation d'un projet.

L'étude du quartier conduira ensuite à la création d'un Masterplan, c'est-à-dire la modification d'une partie du quartier à une grande échelle, dans lequel s'intégrera finalement un projet

de grande envergure capable d'accueillir en son sein une Maison de détention. Le choix du projet s'est porté sur la réalisation d'un centre sportif.

PARTIE 1

De la prison à la Maison de détention

LES PROBLÈMES RENCONTRÉS

Le système carcéral classique actuel ne permet pas à un détenu d'apporter une réelle solution aux problèmes qui l'ont conduit en prison et de travailler parallèlement à sa réinsertion. Bien souvent, ces personnes sortent de prison dans une situation encore plus précaire qu'à leur arrivée et ils sont entraînés, pendant et après leur détention, dans un cercle vicieux dont il est extrêmement compliqué de sortir sans aide.

Convaincu de la mise en place d'une alternative à l'enfermement pur et dur, l'ASBL s'est attelée aux différents problèmes généraux montrant l'échec du système afin d'apporter des éléments de solution.

La surpopulation

La surpopulation des prisons date du début des années 1980. Parmi la multitude de facteurs qui sont en cause, le trop grand nombre de personnes en détention préventive, les peines de plus en plus longues, la difficulté d'attribution d'un bracelet électronique ou encore le peu de libérations conditionnelles.

Aujourd'hui, on peut s'appuyer sur des faits : depuis le début des années 80, la population pénitentiaire a augmenté d'environ 75%. La constante augmentation du nombre de nouveaux détenus ne peut être résolue que par l'augmentation de la capacité carcérale, ce qui ne règle pas le problème de fond.

Morcellement de l'exécution de la peine

À l'heure actuelle, il y a un manque de concertation entre toutes les parties prenantes. Les services pénitentiaires et post-pénitentiaires travaillent de manière dispersée, les mondes judiciaires et administratifs communiquent bureaucratiquement sur la personne du détenu et l'Etat fédéral et les Communautés disposent de principes différents quant à l'approche d'une même personne. L'organisation actuelle de l'exécution des peines est morcelée suite à l'inexistence d'une organisation d'exécution des peines différenciée et intégratrice pour les personnes condamnées. L'intervention d'une compétence dans l'intérêt d'un détenu est toujours limitée.

Dans une grande prison, l'accent est mis sur l'ordre et la sécurité. Pour le personnel, la pression de cette tâche s'est toujours imposée au détriment de l'accompagnement individuel des détenus, les rendant toujours livrés à eux-mêmes.

En ce qui concerne le service psychosocial (SPS), son intervention est de se limiter à fournir un rapport sur le condamné. Celui-ci ne sera ensuite utilisé qu'au cours des démarches aboutissant à la remise en liberté de l'individu par la direction Gestion de la détention du SPF Justice et les tribunaux d'application des peines.

Il existe des communautés et différentes ASBL examinant la détention et la réinsertion des détenus sans jamais entrer en contact avec ceux-ci. En cas de remise en liberté partielle, l'ex-détenu est accompagné par les assistants de justice qui ont suivi son dossier, mais ces personnes ne lui sont pas familières.

Il existe également des services de médiations mais ceux-ci ne sont disponibles qu'aux détenus qui en font la demande. Les accompagnateurs sont liés à un établissement pénitentiaire mais devraient, pour plus d'efficacité, continuer d'accompagner le condamné jusqu'au moment de sa libération définitive.

Absence de politique pénale

Il n'existe toujours pas en Belgique de système de détention procurant aux détenus une réponse centrée à leurs problèmes. Le morcellement et la répartition des compétences ont pour conséquence la création d'un cercle vicieux entraînant une détention plus longue pour le détenu, provoquant à son tour une surpopulation. D'où cette volonté de construire davantage de prisons, qui semble être la seule solution.

L'accompagnement d'un condamné est reporté jusqu'à sa libération et il ne peut entre-temps compter que sur lui-même, adoptant une certaine autorité, une position de dur, tout en s'opposant au système qui l'enferme.

L'infrastructure

L'infrastructure n'est pas étrangère à la situation actuelle. Les prisons sont construites pour contrôler, commander et éviter la vie en société du détenu. L'isolement que l'on croyait à l'époque bénéfique pour un condamné est devenu au fil du temps une simple question de sécurité, sans contenu. De nos jours, les projets de détention sont imaginés afin de réaliser une construction de contrôle, sécurisée sans jamais aller plus loin dans la réflexion. Il s'agit d'une «sécurité statique».

Les recherches effectuées sur «la sécurité dynamique», prônant une interaction dynamique, démontrent les bienfaits d'une relation constructive entre les détenus et le personnel d'un établissement pénitentiaire et d'une relation équilibrée entre les moyens technologiques mis en œuvre et une détention constructive.

Une peine identique pour tous

Les prisons actuelles, de par leur taille et leur fonctionnement, appliquent une même peine à tous les délinquants. Seule la durée de celle-ci peut varier. Or, chaque détenu vient avec ses problèmes personnels tels que des actes d'agression, des difficultés relationnelles, un décrochage social, etc. Une détention identique empêche l'apport d'une réponse appropriée aux différents problèmes rencontrés. C'est par conséquent une approche différenciée avec différentes formes d'accompagnement qui doit être mise en place.

La grande taille des prisons, la sécurité uniforme et le souci d'assurer l'égalité de traitement, tout en maintenant le contrôle et l'ordre, empêche de différencier les détenus les uns des autres. Cette forme de détention va à l'encontre de la notion d'accompagnement et il est impossible de donner un sens à la peine.

Absence de parcours différencié

L'accompagnement extra-muros du condamné démarre seulement quand le service psychosocial a rédigé un rapport sur la personne à un stade avancé de la détention. Pourtant, il est essentiel de définir, dès le début de la détention, les besoins et possibilités d'accompagnement du détenu. Le juge de l'application des peines devrait disposer de ce rapport dès le début de la détention du condamné, afin d'optimiser sa détention et faciliter sa réinsertion. Ainsi, il pourrait désigner le type d'établissement dans lequel le détenu pourrait séjourner avec un programme adapté. Le tribunal d'application des peines pourrait également suivre l'exécution du programme, le modifier au besoin et définir les conditions de fin de détention.

Un besoin de renouveau

Au début du 19^{ème} siècle, le type d'architecture carcéral en panoptique permet à un gardien, logé dans une tour centrale, d'observer tous les détenus sans être vu, donnant à ceux-ci le sentiment d'être constamment surveillé. Il s'agit d'une prison basée sur le contrôle prônant l'enfermement individuel et l'isolement des détenus les uns des autres. À l'époque, on pensait que l'enfermement individuel, empêchant les influences néfastes, était une manière pour le condamné de s'améliorer moralement.

Les nouvelles connaissances sur le développement humain et sur les causes externes de la criminalité montrent que l'enfermement individuel a des effets psychologiques désastreux. Ces conséquences ont finalement mené à autoriser les contacts sociaux entre les détenus, comme dans les prisons actuelles.

Si le retour à un système de contrôle rend impossible un traitement différencié et que le système actuel ne fonctionne pas, il est impossible de résoudre les problèmes pénitenciers en conservant la conception carcérale classique. Dans une volonté de mieux organiser le futur, il faut trouver une alternative à l'enfermement avec « quelque chose de nouveau ».

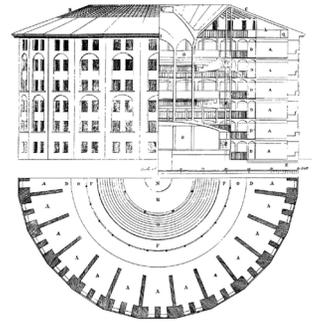


Fig. 1

LA RECHERCHE DE LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Suite à la mise en place du Masterplan 2008-2012-2016, «une enquête, commandée par la Fondation Roi Baudouin, sur les besoins des usagers des prisons actuelles a été organisée»². Les résultats de cette recherche sont très fréquemment en adéquation avec les articles de la Loi de principes du 12 janvier 2005, concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus. Cette loi n'est pas encore mise totalement en application mais reste cependant une référence importante pour la construction de nouvelles prisons. Il s'agit du texte le plus abouti en matière de droit pénitentiaire belge et représente la vision de ce que devrait être le régime pénitentiaire.

Plusieurs aspects de cette loi ont été repris dans le concept des Maisons de détention car ils constituent une première réponse à la recherche de solutions afin d'optimiser le système de détention.

Normalisation

Le principe de la normalisation est au cœur de la Loi de principe. Pour la construction et la mise en place de nouvelles prisons, la vie carcérale devrait idéalement ressembler autant que possible à la vie du monde extérieur. Le but est de stimuler le détenu par une plus grande diversité au niveau de ses rôles sociaux grâce à un régime adapté.

² : Beyens K, «Perspectives pénologiques» dans *Les Maisons : vers une approche pénitentiaire durable*, Bruxelles, ASP Academic and scientific Publishers, 2015, p. 23

Dans une volonté de perspective “ouverte”, une prison ne devrait plus être considérée comme une institution totalement fermée et isolée socialement, mais comme une structure faisant partie et dépendante du monde extérieur.

Petite échelle

Le concept de prison “massive” est un concept qui a été rejeté de manière unanime par les participants à l’enquête. Souvent, la taille des prisons est associée à leur qualité de vie et à l’atmosphère qui y règne. De nos jours, les établissements pénitentiaires de grandes dimensions sont toujours caractérisés par une atmosphère froide et dure.

Le nombre de détenus et la dimension d’une prison idéale serait cependant difficile à estimer de manière unilatérale. Au final, cela dépendrait du régime qui y est appliqué.

A petite échelle et plus facilement implantable, les visites familiales et l’accessibilité pour les employés seraient favorisées. Le fait pour le détenu de se sentir moins isolé vu les contacts avec le monde extérieur permettrait d’accroître son niveau de bien-être.

Relations constructives avec le personnel

Toujours en conservant l’idée de prisons à taille humaine, il serait extrêmement bénéfique d’améliorer les relations entre les différents membres du personnel et entre ceux-ci et les détenus. Les grandes structures hiérarchiques d’aujourd’hui rendent ces contacts directs très difficiles.

Les conséquences d’une relation constructive avec le personnel provoqueraient une organisation plus flexible et plus dynamique, des échanges d’informations plus rapides avec moins de frustration, moins de bureaucratie et des relations plus étroites entre les différents niveaux d’organisation. Sur un plan moral, des prisons

de taille réduite entraîneraient un meilleur climat de vie avec des meilleurs résultats.

Sécurité dynamique

La recherche commandée par la Fondation Roi Baudouin souligne les nombreux avantages de la «sécurité dynamique» par rapport à la «sécurité statique». Les contacts positifs et les relations constructives entre les détenus et le personnel sont prépondérants pour le développement d'une sécurité active et interactionnelle.

Dans ce contexte, les agents pénitentiaires se retrouvent, autant que possible, parmi les détenus et n'en sont plus séparés architecturalement par des barrières ou d'autres moyens. De plus petits établissements ou de plus petites unités correspondent mieux à l'instauration de la «sécurité dynamique». Celle-ci ne peut cependant être favorisée que par une infrastructure adaptée, la mentalité et la formation du personnel.

Besoin de différenciation

Le besoin de différenciation fait également partie d'un thème qui se dégage de cette recherche. Dans l'objectif d'une bonne réinsertion, un «niveau de sécurité» serait attribué au détenu, à travers un parcours de détention, afin d'évoluer vers plus de liberté et d'autonomie. L'INCC (Institut national de criminologie et de criminalistique) a démontré qu'aujourd'hui en Belgique, les détenus ne sont pas orientés vers un établissement pénitentiaire en fonction de leurs besoins individuels mais seulement à partir de quelques critères de base et du nombre de places disponibles. Cela a pour conséquence de créer un système de classification inadéquat et de ralentir la progression des détenus au travers du système, contribuant ainsi à la surpopulation.

Contacts avec la famille

Un autre facteur important serait d'augmenter la fréquence et les possibilités de contacts avec la famille, afin d'accroître la satisfaction du détenu.

En appliquant le principe de la normalisation, il pourrait par exemple passer un jour entier avec sa famille, cuisiner, manger, etc. Ces visites seraient surtout profitables aux détenus condamnés à de longues peines ou à ceux issus de pays étrangers, du au nombre de visites plus faible.

Prestation morale de la prison

³: «Prisons should perform well because it is important to treat human beings well.» (Les prisons devraient avoir de bonnes performances car il est important de bien traiter les êtres humains.)
ibid, p. 27

Avec la Loi de principes, on attend du détenu qu'il prenne ses responsabilités, qu'il soit en communication avec le monde extérieur, qu'il prenne des initiatives et qu'il entretienne un maximum de contacts avec son entourage, à l'intérieur et à l'extérieur de la prison. Le fonctionnement de la prison où il est interné doit par conséquent permettre ces possibilités³. Un effort doit être fourni de la part de la société mais également de la part du détenu pour qu'il puisse se donner les chances nécessaires à sa propre réinsertion.

LES MAISONS DE DÉTENTION

La vision

Dans une volonté de changement et d'une perspective d'avenir durable, l'ASBL «Les Maisons» a travaillé sur la mise en place d'un objectif centré sur la création d'un Plan architectural, d'un Plan de solutions et d'un Plan de personnel afin de mettre au point un projet différencié d'exécution de la peine : les Maisons. Le fruit de divers groupes de travail, d'études belges et étrangères sur l'efficacité de la détention et différents exemples de modèles similaires ont permis l'élaboration d'un concept qui réforme complètement le système carcéral classique actuel.

L'objectif est de permettre aux détenus de jouer à nouveau un rôle responsable dans la société après leur détention. Pendant celle-ci, une voie constructive est établie de manière à ce que les erreurs du passé ne se reproduisent plus. Dans ce système, les détenus, la société et les travailleurs du système pénitentiaire doivent chacun prendre leurs responsabilités.

Le mot "Maison" n'a pas été choisi par hasard. Stimulant l'imagination et la créativité, il indique surtout la dimension visée et la possibilité d'intégration au paysage, même si ces Maisons de détention ne doivent pas forcément ressembler à une maison d'habitation.

Dans son concept, l'ASBL a établi qu'en Belgique, pour se diriger vers une approche pénitentiaire durable, trois principes de



Fig. 2

base sont nécessaires pour réformer la détention : la petite taille, la différenciation et la proximité.

La petite taille

À terme, l'idée est de remplacer les trente à quarante grandes et très grandes prisons actuelles par des centaines de Maisons de détention disséminées dans le tissu urbain, semi urbain ou en zone rurale. Les Maisons seraient regroupées par régions et formeraient un ensemble.

Faisant référence au concept établi par l'ASBL, chaque région, composée d'une quinzaine de Maisons, propose toutes les formes de détentions. C'est-à-dire que chaque parcours de détenu peut se faire dans différentes Maisons d'une seule et même région, là où il se réinsérera par la suite. L'objectif du programme des Maisons de détention étant de répondre plus flexiblement et plus facilement aux besoins individuels et de pouvoir travailler dès le début de la détention à la réinsertion.

Chaque détenu se voit attribuer un «accompagnateur individuel de plan» ayant pour tâche de mettre en place avec le condamné un programme individuel appelé un «Plan de solutions», composé d'un Plan de détention et d'un Plan de réinsertion. Ce programme comprend plusieurs étapes et nécessite de la part de l'accompagnateur individuel de plan un suivi du condamné tout au long de la détention.

L'espace dans lequel nous nous trouvons influence la façon de se comporter, de se sentir et de penser. Le plan architectural des Maisons de détention doit donc être dessiné de manière à être indicateur du concept des Maisons. En fonction de son implantation, un projet de Maisons de détention peut au maximum rassembler trois groupes de dix personnes, afin de conserver le concept de la petite taille.

Différenciation

D'un point de vue architectural, les Maisons de détention sont distinctes les unes des autres et dessinées en fonction de leur utilisation, de leur sécurité et de l'occupation du temps de détention. De manière générale, elles ont une capacité d'accueil d'une dizaine de personnes, rassemblant au total environ 150 détenus par région. Un certain nombre de Maisons sont fermées et sécurisées, d'autres sont fermées sans être fortement sécurisées tandis qu'un plus petit nombre d'entre elles sont ouvertes.

Le Plan de solutions élaboré pour chaque détenu permet de déterminer, grâce au parcours personnel prédéfini, dans combien et dans quel type de Maison de détention il séjournera. Du fait que la réinsertion est préparée dès le début de la détention, le développement et la responsabilité du détenu sont directement stimulés.

Proximité

La Maison de détention est en étroite connexion à la ville et au quartier local. Elle contribue dans cet environnement à un rôle économique, social et culturel puisque de part son implantation, les détenus qu'elle interne utilisent l'offre d'aide et de services provenant des environs immédiats afin de réaliser leurs plans individuels.

La proximité joue un rôle étroit avec le principe de la normalisation. L'engagement mutuel et la responsabilité des détenus et de la société sont stimulés. Avec cette détention de proximité, entremêler la privation de liberté au tissu social peut permettre de répondre aux objectifs de détention de la Loi de principes d'une meilleure façon.

Le Plan de solutions

Principes

Afin de permettre aux détenus de jouer à nouveau un rôle responsable dans la société, l'ASBL «Les Maisons» a mis au point une stratégie basée sur un processus de changement individuel grâce à un «Plan de solutions». Le concept du Plan de solutions est donc basé sur la recherche possible de solutions afin de résoudre les problèmes qui ont conduit un individu à l'enfermement.

Pour la mise en pratique de ce plan, un travail de réflexion, de recherche et d'orientation doit être réalisé. Du fait qu'on prend rarement en compte les dires des condamnés, les problèmes qu'ils perçoivent et les solutions qu'ils préconisent, le Plan de solutions est conçu afin que ceux-ci donnent eux-mêmes du contenu à leur parcours et à leur reclassement. Ils possèdent un rôle actif dans l'élaboration de leur propre Plan et sont autant responsables que leur accompagnateur.

La loi de principes, bien que partiellement en application, comprend certains articles⁴ qui ont servi d'inspiration pour l'élaboration générale du Plan de solutions.

⁴: Conseil central de surveillance pénitentiaire. (2017). *Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus*, pp. 6, 7.

- *Art. 5. § 1er. L'exécution de la peine ou mesure privative de liberté s'effectue dans des conditions psychosociales, physiques et matérielles qui respectent la dignité humaine, permettent de préserver ou d'accroître chez le détenu le respect de soi et sollicitent son sens des responsabilités personnelles et sociales.*
- *Art. 6. § 1er. Le détenu n'est soumis à aucune limitation de ses droits politiques, civils, sociaux, économiques ou culturels autre que les limitations qui découlent de sa condamnation pénale ou de la mesure privative de liberté, celles qui sont indissociables de la privation de liberté et celles qui sont déterminées par ou en vertu de la loi.*
- *Art. 6. § 2. Durant l'exécution de la peine ou mesure privative de*

liberté, il convient d'empêcher les effets préjudiciables évitables de la détention.

- *Art. 9. § 1er. Le caractère punitif de la peine privative de liberté se traduit exclusivement par la perte totale ou partielle de la liberté de mouvement et les restrictions à la liberté qui y sont liées de manière indissociable.*
- *Art. 9. § 2. L'exécution de la peine privative de liberté est axée sur la réparation du tort causé aux victimes par l'infraction, sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation, de manière personnalisée, de sa réinsertion dans la société libre.*
- *Art. 9. § 3. Le condamné se voit offrir la possibilité de collaborer de façon constructive à la réalisation du plan de détention individuel visé au titre IV, chapitre II, lequel est établi dans la perspective d'une exécution de la peine privative de liberté qui limite les effets préjudiciables, est axée sur la réparation et la réinsertion, et se déroule en sécurité.*

Le Plan de solutions a pour volonté d'être une réponse constructive à la criminalité. Pour trouver cette réponse, l'approche est orientée sur le changement, l'avenir, la sécurité, les possibilités de choix, le contexte social, les différences individuelles, le respect mutuel, la responsabilité et des attentes et objectifs clairs.

Par rapport au concept des "Maisons", le Plan de solutions est au final une traduction concrète des principes de base qui sont la petite échelle, la différenciation et la proximité. Baser le Plan de solutions d'un condamné avant tout sur son réseau social est un facteur crucial dans la prévention de la récidive.

Contenu du Plan de solutions

Dès le début, le Plan de solutions a pour but d'amener de la clarté à la fois sur son contenu et sur ses conditions temporelles à travers la détention et le reclassement. Plus concrètement, il s'agit pour le détenu d'une trajectoire personnalisée accompagnée

d'un calendrier précis qui déterminera le parcours à travers les différentes Maisons de détention dans lesquelles le condamné séjournera, la formation prévue, les démarches d'orientation vers le marché de l'emploi, etc. Composé de phases, le processus du Plan ne se déroulera uniquement que dans une seule et même région de détention pour que le principe de proximité soit appliqué. Le réseau social du détenu et le lieu de résidence de ceux qui lui rendent visite sont prépondérants dans le choix de la région de détention.

Le détenu et son accompagnateur individuel de plan construisent ensemble le Plan de solutions. Celui-ci peut être adapté à travers toutes les phases de l'exécution de la peine si nécessaire de manière à offrir une continuité d'accompagnement et de répondre plus souplement aux évolutions et aux besoins individuels du détenu. Le Plan doit être approuvé par le tribunal d'application des peines et être signé par le directeur de la région de détention.

Le Plan de solutions, rédigé en plusieurs parties, est composé d'une première phase d'observation, d'un Plan de détention et d'un Plan de réinsertion.

- Phase d'observation

La première étape est d'effectuer une description de la situation actuelle de l'individu. Dans cette description, seules les informations pertinentes pour la mise en œuvre de la détention et de la réinsertion sont mentionnées.

La deuxième étape est une analyse de la situation juridique, des condamnations et des faits du condamné. Dans ce rapport est mentionné la durée de la peine, le parcours que le détenu a déjà effectué, le casier judiciaire de l'individu, d'éventuels délits lorsqu'il était mineur, etc.

La troisième étape est une description de la situation actuelle du détenu et des démarches à accomplir au niveau du logement, des revenus, du réseau social et du rôle de la personne dans la société. Pour chaque point, différentes décisions, prises de contact,

accompagnements, démarches d'orientation et diagnostics sont effectués de manière à démarrer la réinsertion du détenu dès le début de sa détention.

- Plan de détention

Après identification des solutions et besoins existants par rapport au logement, aux revenus, au réseau social et au rôle du détenu dans la société, un Plan de détention est d'abord créé, suivi d'un Plan de réinsertion.

Le Plan de détention est rédigé selon un calendrier précis. Ces dispositions temporelles sont fixées dès le début de la détention et ne pourront pas être modifiées à moins que le détenu ne respecte pas les conditions auxquelles il s'est engagé dans le plan.

Dans le Plan de détention figurera ainsi la région de détention, les différentes Maisons dans lesquelles le détenu séjournera et les différentes offres d'aides et de services dont il pourra bénéficier selon un échéancier précis.

- Plan de réinsertion

La mise en place de congés pénitentiaires et de permissions de sorties avant le délai légal répond aux principes fondamentaux du projet des Maisons de détention : ne pas attendre la fin de la détention mais commencer dès le premier jour de celle-ci pour travailler sur l'avenir.

Il s'agit d'un moyen efficace pour le détenu de disposer d'un plan de sortie lorsqu'il peut accéder à une détention limitée, une libération conditionnelle ou une surveillance électronique.

S'il n'y a pas de possibilité d'accord entre le détenu et les différentes parties prenantes pour la création d'un Plan de réinsertion, il existe tout de même pour le détenu l'occasion de réaliser un Plan de détention, afin d'accomplir sa peine de manière sensée. Si le Plan de détention échoue, le condamné purgera sa peine dans une Maison

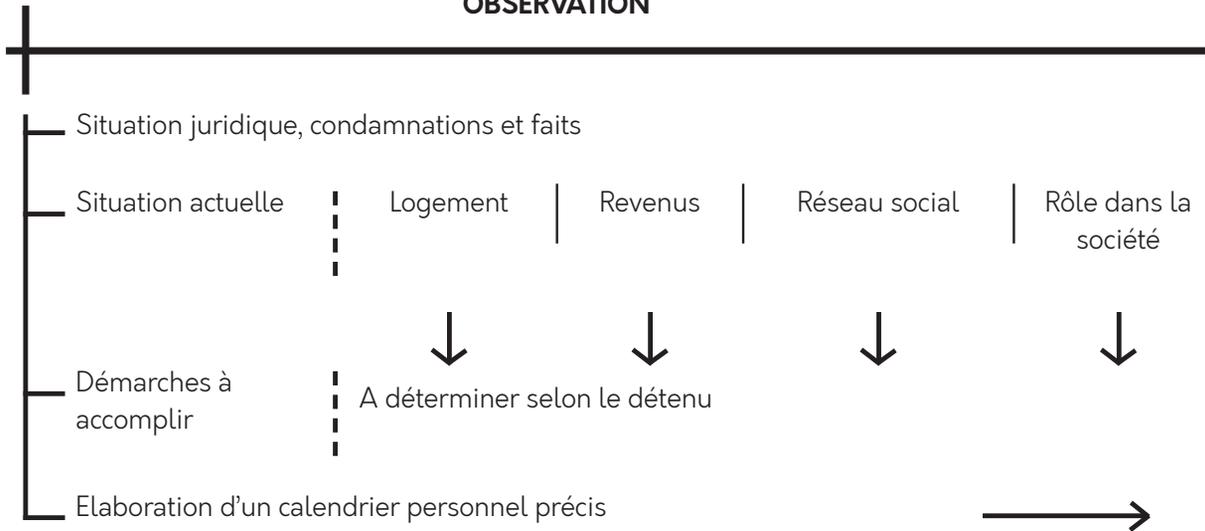
de détention qui ne possède que comme type de régime un régime de base. C'est le juge d'application des peines qui doit déterminer si cette Maison doit être ouverte ou fermée, plus ou moins sécurisée.

Voir annexes :

- *Exemple d'un Plan de problèmes*
- *Exemple d'un Plan de solutions*

**DÉBUT DE LA
DÉTENTION**

OBSERVATION



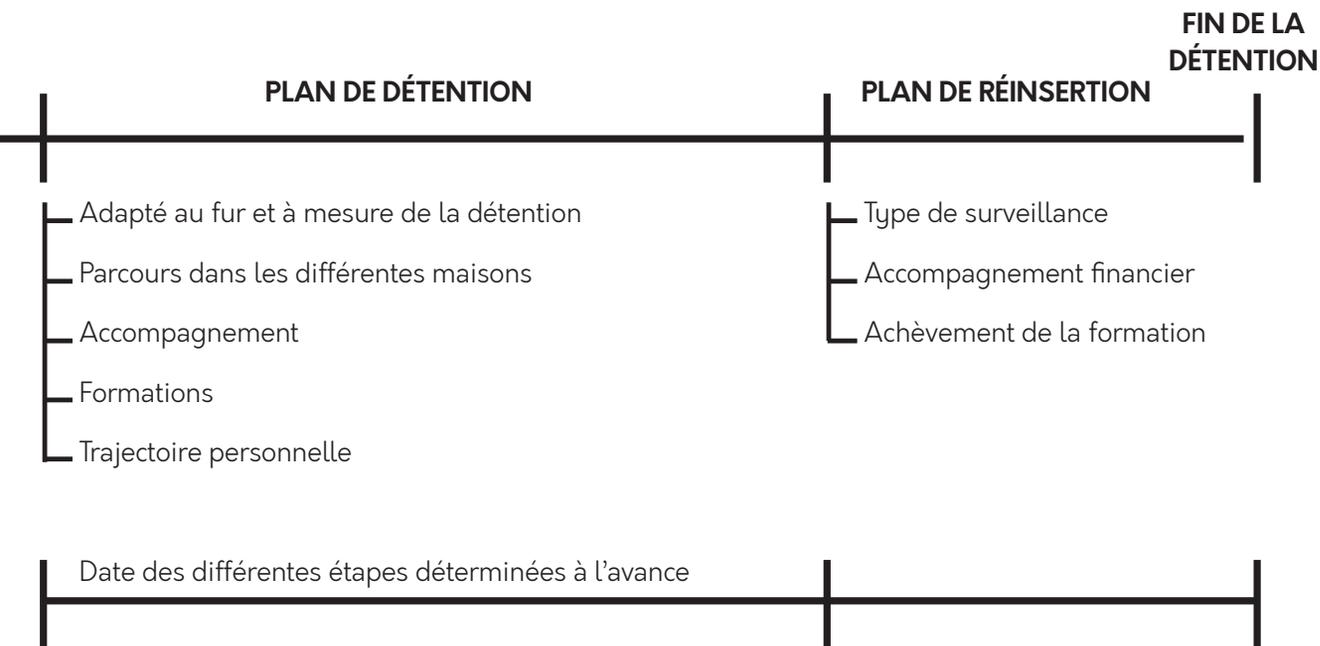


Fig. 3

Distinction des Maisons de détention

Les Maisons se distinguent en fonction de leur type et de leur sécurité.

Au niveau de la sécurité, la Maison peut être :

- Fermée et bien sécurisée : les détenus sont enfermés à toute heures du jour et de la nuit.
- Fermée sans être fortement sécurisée : les détenus peuvent bénéficier d'un accompagnement en dehors des murs, selon les dispositions de leur plan individuel.
- Ouverte : les détenus disposent d'un horaire de sortie afin d'utiliser l'offre d'aide et de services des environs immédiats.

Au niveau du type, il existe des:

- Maisons de crise : Maisons destinées plus particulièrement aux nouveaux détenus.
- Maisons d'arrêt : Maisons où la personne faisant l'objet de poursuites judiciaires est en attente de jugement et d'affectation d'un établissement particulier.
- Maisons avec un régime de base : Maisons où le détenu peut travailler, recevoir des visites, bénéficier d'une offre d'aide sociale et participer à des activités de détente. Ces Maisons sont prévues pour les détenus qui n'entreprennent pas de Plan de solutions individuel mais peuvent également être utilisées pour la détention préventive.
- Maisons avec formation professionnelle : Maisons où le condamné a la possibilité d'apprendre sa formation à l'intérieur des murs.
- Maisons avec des programmes particuliers : Maisons où le détenu poursuit un programme différencié, en dehors de son Plan de solutions individuel.

- Maisons de détention ouverte : Maisons qui offre à l'intérieur de ses murs un logement, des activités de détente et des possibilités de visites. Pour le détenu, le travail, la formation professionnelle ou d'éventuels autres programmes du Plan de solutions individuel se déroulent à l'extérieur des murs.

	Type	Fonction	Sécurité de la Maison		
			Maison fermée bien sécurisée	Maison fermée non sécurisée	Maison ouverte
Nombre de Maisons par région	Maison de crise	Maison destinée aux nouveaux détenus	1		
	Maison d'arrêt	Maison où les prévenus sont en attente de jugement	1		
	Régime de base	Travailler, bénéficier d'aide sociale, visites. Pas de Plan de solutions individuel pour le détenu.	1	1	
	Formation professionnelle	La formation se fait à l'intérieur des murs	1	1	
	Programme particulier	Le détenu poursuit un autre programme, en dehors de son Plan de solutions individuel.	1	2	
	Maison ouverte	Logement, visite et détente. Formation professionnelle à l'extérieur des murs.			6

Fig. 4

Total de 15 Maisons de détention par régions

Le personnel

Le concept des Maisons a pour visée la recherche de solutions. Le travail qui incombe au personnel requiert beaucoup de connaissances “humaines”, de persévérance et de compétences. Ces personnes qui encadrent des individus confrontés à de nombreux problèmes personnels évoluent dans un cadre peu flexible où la tension peut rapidement monter. Ce sont cependant les condamnés qui ont besoin d’un personnel qui ne se laisse pas décourager par un passé, des mots durs, des faits déplaisants et d’experts qui soient prêts à les accompagner afin de bénéficier d’un suivi personnel.

Au sein de l’ASBL, un groupe de travail s’est penché sur un certain nombre de questions afin de définir le personnel des Maisons de détention : quel serait leur profil, à quelles tâches devraient-ils se consacrer, comment seraient-ils contrôlés et formés, ... ?

Il est évident que les personnes travaillant dans une Maison de détention doivent être en accord avec la vision générale du concept des Maisons et aux principes de la petite échelle, de la différenciation et de la proximité. Ces personnes croient en la possibilité pour un détenu d’accéder à un soutien professionnel et sont sensibles à la nécessité d’un changement structurel. L’attention portée à la gestion des ressources humaines est donc extrêmement importante, le but du projet étant de travailler dans un contexte de détention cohérent et sensé.

Des profils de fonctions ont clairement été définis. L’intervision, l’introspection, le respect des droits de l’homme et une image positive de celui-ci sont les maîtres-mots de l’attitude de base d’un membre du personnel.

Les fonctions établies par l'ASBL sont les suivantes :

- Le portier
- La fonction d'accompagnateur de la Maison
- L'accompagnateur individuel du plan
- L'accompagnateur sous contrat, issu de la société
- Le directeur de la région de détention

La fonction de portier

Ce rôle n'est prévu que dans les Maisons fermées et bien sécurisées et dans les Maisons fermées sans être fortement sécurisées. La mission du portier s'exerce de manière permanente, tous les jours de l'année, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il contrôle les biens de la Maison de détention ainsi que la circulation entrante et sortante des différentes personnes participant au programme des Maisons.

La fonction d'accompagnateur de Maison

Ce rôle est prévu dans tous les types de Maisons de détention mais la personne s'occupant de ce rôle est attachée à une seule Maison. Sa mission est de veiller sur le bon ordre et les conditions de vie communes.

Grâce au principe de la petite échelle, une interaction étroite entre l'accompagnateur de Maison et le détenu peut se créer. Du fait de sa présence continue, il devient la première personne à laquelle s'adressent les détenus. Son but est que chaque personne présente dans la Maison de détention aie un environnement agréable au travers d'une approche de vie en groupe.

La fonction d'accompagnateur individuel du plan

Cette personne est attachée à la personne et non à la Maison. Elle va par conséquent suivre le condamné lors de ses passages

entre les différentes Maisons de détention mais également pendant la phase de réinsertion. Pour proposer une offre d'aide au détenu, l'accompagnateur va établir des contacts avec les services provenant de la société civile. Il dispose d'un budget et/ou de possibilités légales. Sa mission consiste aussi à écrire un rapport au tribunal d'application des peines uniquement sur les conditions qui sont reprises dans le Plan de solutions du détenu.

Il s'agit d'un gros avantage pour le détenu d'entretenir des relations avec un seul référent. Du fait que l'accompagnateur le suivra dès le début de la détention, à travers son parcours mais aussi pendant le processus de reclassement, le détenu ne sera plus confronté à une situation où il doit raconter son histoire à plusieurs référents psychosociaux successifs. La relation d'aide ne devra pas être à chaque fois reconstruite. L'accompagnateur individuel de plan et le détenu sont amenés à prendre leurs responsabilités dans ce processus et à entretenir une relation durable.

L'accompagnateur sous contrat, issu de la société

En fonction de ses besoins spécifiques et de l'expertise du service ou de l'organisation, le détenu a la possibilité d'avoir recours aux différents services existants issus de la société. Il pourra y accéder en dehors des murs de la Maison de détention dans la mesure du possible. L'accompagnateur des services issu de la société peut par exemple être un médiateur vers l'emploi, un accompagnant psychosocial, un moniteur de sport, un conseiller d'aide, un personnel enseignant, etc. Cette personne fonctionne selon sa propre déontologie et n'a pas à d'écrire de rapport au tribunal d'application des peines, en raison de l'importance de la construction d'une relation de confiance et de confidentialité entre l'accompagnateur et le détenu.

Ces services extérieurs sont nécessaires lorsqu'il n'est pas possible d'arranger les choses autrement. Ils établiront un accord de coopération conforme à la loi sur le secret professionnel et ne pourront transmettre des informations que de manière limitée aux

accompagnateurs individuels de plan. Ces services sont également disponibles aux victimes, à leur famille ainsi qu'à celle des détenus.

Le directeur de la région de détention

Il est le supérieur hiérarchique du portier, de l'accompagnateur de maison et de l'accompagnateur individuel de plan. Sa mission est de veiller au respect des accords de collaboration et de s'assurer de la prise de responsabilité des services sous contrats, issus de la société. Il s'occupe également de l'organisation ayant trait au reclassement.

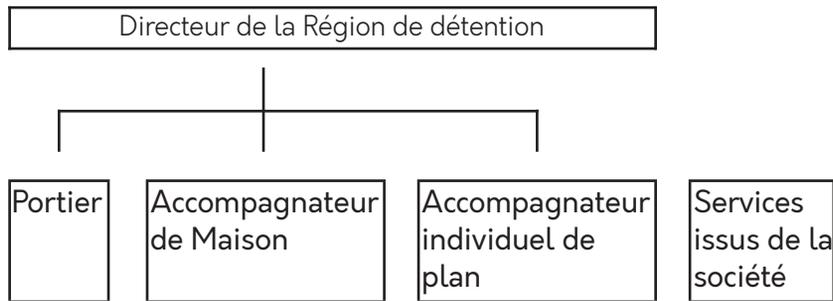


Fig. 5

Personnel	Fonction	Affection	Sécurité de la Maison		
			Maison fermée bien sécurisée	Maison fermée non sécurisée	Maison ouverte
Portier	Contrôle des circulations entrantes et sortantes. 24h/24 - 7j/7	Attaché a la Maison	Un portier, jour et nuit		Pas de portier
Accompagnateur de Maison	Veille sur le bon ordre et les conditions de vie commune		Un la nuit, deux de jour (12heures)	Un la nuit, deux de jour (8heures)	
Accompagnateur individuel de plan	Établit le plan individuel du détenu. Il le suit dans ses transferts, propose une offre d'aide et fait des rapports au tribunal d'application des peines.	Attaché à la personne du détenu	Attribution d'un accompagnateur individuel de plan par détenu. 15 dossiers par accompagnateur.		
Directeur de la région de détention	Supérieur hiérarchique. Veille au respect des accords de collaboration et à la responsabilité des services sous contrat.				
Service issu de la société	Personne extérieure. Un type de service particulier en fonction des besoins spécifiques du détenu.				

Fig. 6

Conception d'un projet de Maison de détention dans le quartier Sainte-Marguerite

Avant la conception d'une Maison de détention, la question est de savoir si le choix du quartier où elle s'implante, à savoir Sainte-Marguerite à Liège, peut accueillir un programme comme celui des Maisons. Plusieurs travaux en amont ont donc été nécessaires avant de s'atteler à la Maison de détention.

Une analyse du quartier, en tenant compte l'actuel projet de rénovation urbaine dont Sainte-Marguerite fait l'objet, a donc été réalisée afin de déterminer la faisabilité de la réalisation d'une Maison de détention.

Un projet de rénovation urbaine entraîne indubitablement la modification de certaines parties du quartier. L'analyse a ainsi mené à la création d'un Masterplan.

Dans ce Masterplan viendrait ensuite s'intégrer un projet de grande envergure capable d'accueillir en son sein une Maison de détention d'une capacité de dix personnes. Le choix du projet s'est porté sur la réalisation d'un centre sportif.

LE QUARTIER SAINTE-MARGUERITE

Historique

Situé au Nord-Ouest de Liège et à proximité immédiate du centre-ville, le quartier Sainte-Marguerite constitue l'un des berceaux des premières habitations de la ville de Liège. Grâce à sa situation dans le Val de la Légia, à sa rivière et à sa topographie, ce quartier présentait à l'époque de nombreux atouts. Il était également considéré comme une porte de la ville grâce à son unique axe reliant Liège aux plateaux des alentours. La création du charbonnage de Bonne-Fin vers 1817 avec l'exploitation de ses 5 puits marque l'avènement de l'industrie minière du quartier.

L'évolution de la société a cependant de nombreuses répercussions sur le quartier au niveau de la morphologie urbaine et des caractéristiques socio-économiques. Les voies de communications et le chemin de fer se développent, des rues sont créées, des nouvelles poches d'habitat apparaissent etc. Suite à l'implantation des charbonnages, la population croît rapidement et des cités ouvrières en corons rectilignes ou en cité jardin apparaissent, créant une forte mixité de population et un développement commercial. Au début du 20ème siècle, l'implantation de la clinique Saint-Joseph constitue un nouveau pôle d'activités, d'animations et d'emplois pour le quartier Sainte-Marguerite.

A partir des années 1960, plusieurs facteurs expliquent l'origine d'un long déclin pour le quartier. Sainte-Marguerite est



Fig. 7



Entrée du charbonnage de Bonne-Fin à Fontainebleau

Fig. 8



Fig. 9

d'abord frappé par la fermeture des charbonnages en 1967 et les pôles d'activités économiques et industriels se délocalisent progressivement en périphérie. Le poids exercé par l'apparition des grandes surfaces sur les petits commerces locaux a pour conséquence d'en faire disparaître de plus en plus. L'activité économique s'affaiblit et le quartier se paupérise progressivement. La périurbanisation des activités entraînant les classes moyennes à quitter le quartier pour rejoindre la périphérie conduit à l'installation d'une population plus défavorisée. Le développement de la ville de Liège et son nouveau schéma de circulation fait également perdre au quartier Sainte-Marguerite son rôle de porte de la ville.

Projet de rénovation urbaine

Au vu de la situation de déclin du quartier Sainte-Marguerite, un premier projet de quartier de rénovation urbaine avait été commandité par la ville de Liège vers les années 2000. Des bouleversements ont été annoncés comme le départ du CHC Saint-Joseph ou l'arrivée du tram à Liège. Les besoins ont été évalués et l'accent a été mis sur certaines priorités : bénéficier d'espaces publics et d'espaces verts, encourager plus de convivialité et créer des endroits de rencontres, ou encore repenser la circulation automobile, notamment au niveau du bruit. Sur base de ces constats, le collège communal a commandé en 2012 une étude pour faire le point sur les possibilités de rénovation urbaine en donnant une ligne directrice pour les 15 années à venir.

C'est le bureau d'étude PLURIS, en association avec Bruno Bianchet (analyses sociodémographiques), TRANSITEC (mobilité) et GESPLAN (validation technique des options urbanistiques) qui a mené cette étude.

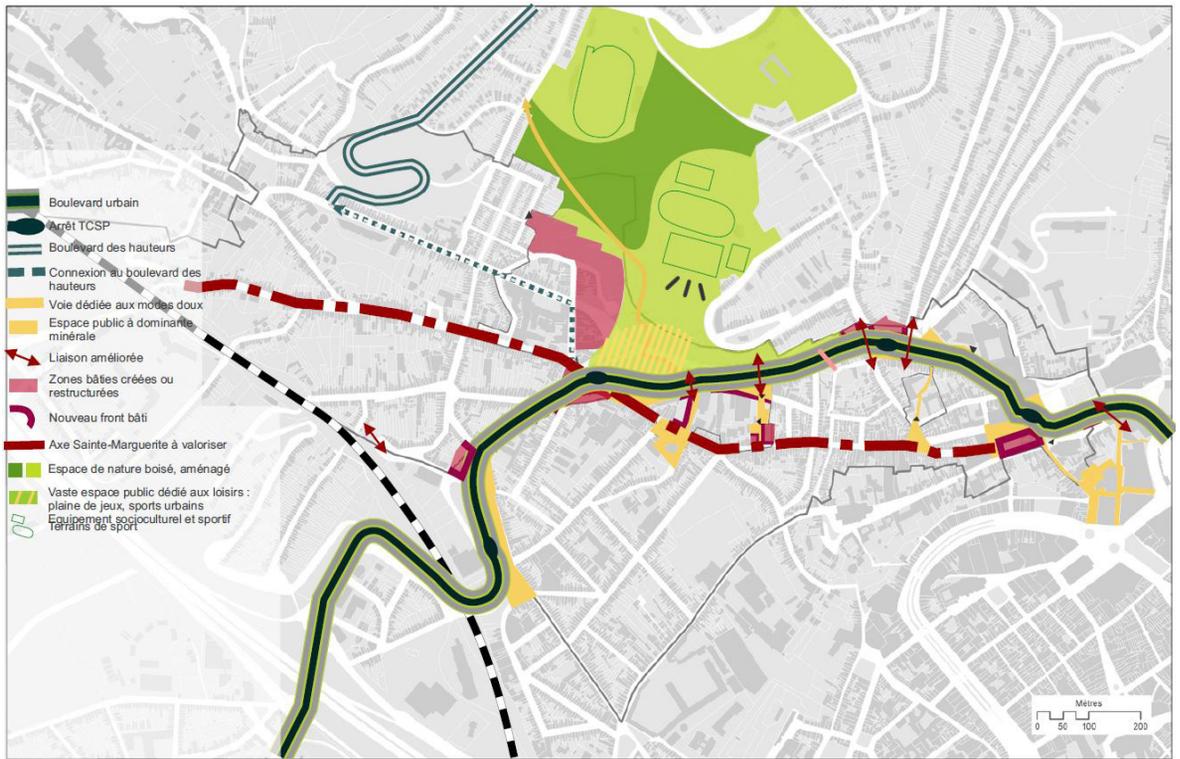


Fig. 10

Sainte-Marguerite aujourd'hui

Caractérisé par son organisation linéaire, Sainte-marguerite est un quartier qui s'étend depuis l'arrière de la place Saint-Lambert jusqu'à la frontière Ouest de la ville, vers Ans. La manière dont les voies de pénétrations urbaines sont implantées dans le quartier scinde celui-ci en deux parties qu'on peut qualifier de Haut et de Bas. Principalement résidentiel, il est densément bâti et accueille de nombreux équipements communautaires comme des bâtiments scolaires, des établissements culturels, une maison des jeunes, etc.

⁵: entre parenthèses figure l'évolution entre 2000 et 2012

Sources : Ville de Liège
- Police locale de Liège
(2007-2012) - Relevés
PLURIS et B. Bianchet

Le quartier en chiffres :⁵

- 7636 habitants (+4,4%)
- 81 hab/ha
- 1.38 personnes/ménage (+5,5%)
- 34% de la population est de nationalité étrangère
- 54% d'hommes
- 46% de femmes
- 19% de moins de 18ans
- 4% des faits de criminalité et de délinquance enregistrés à l'échelle de la Ville
- 130 commerces en activité
- 12 établissements scolaires
- Plus de 20 associations

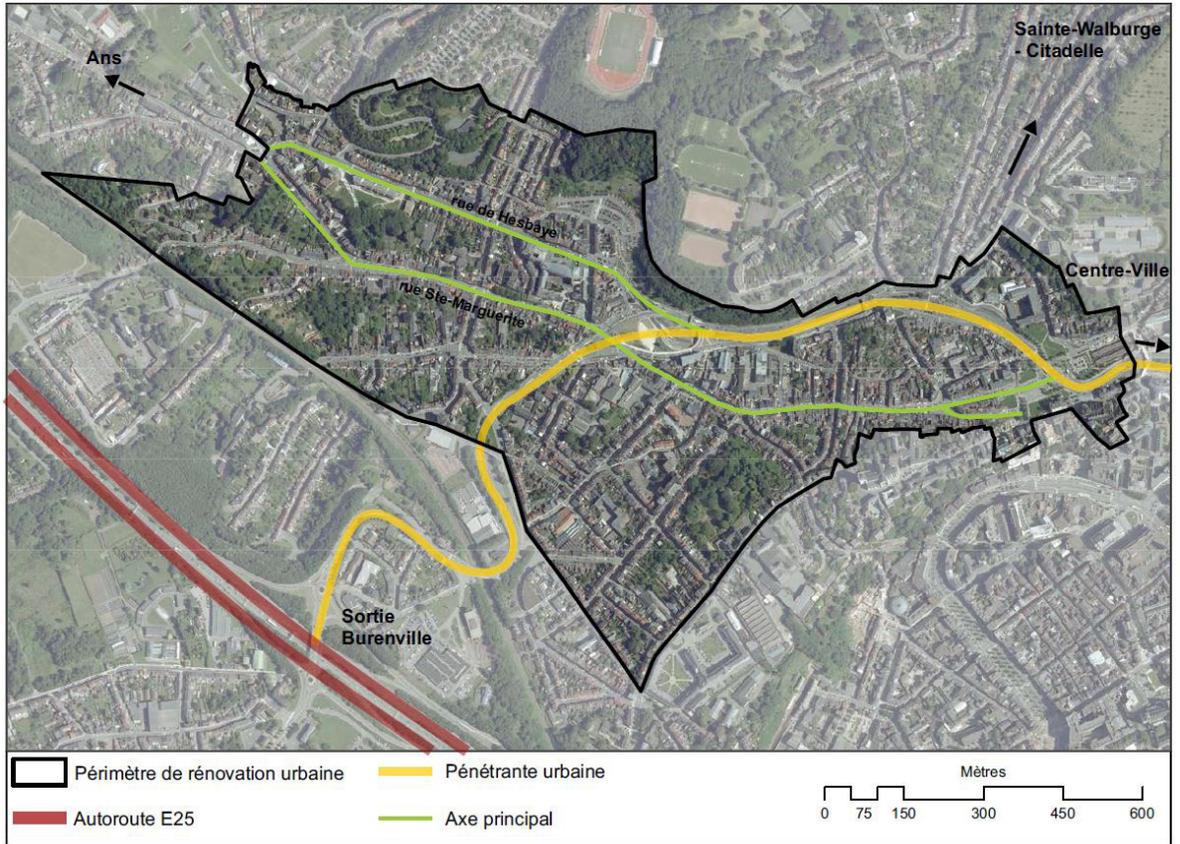


Fig. 11

Topographie



Fig. 12

L'implantation de la rue Louis Fraigneux, boulevard qui relie le centre de Liège à l'autoroute E25, a eu des conséquences désastreuses pour la topographie et le tissu urbain du quartier. Au pied du terroir Sainte-Marguerite, au Nord, les murs et ouvrages de soutènements forment des barrières visuelles et empêchent le passage entre la colline et la zone urbaine. L'implantation trop radicale de la voie rapide s'est effectuée au détriment de la finition des abords, désormais composés de trop de fronts bâtis dévalorisants et de pignons aveugles. Les connexions physiques avec les quartiers voisins ont disparu et de nombreux espaces inhospitaliers comme des parkings, parfois démesurés, sont situés tout au long de l'axe.

La basilique, située sur la crête du Mont Saint-Martin, culmine à une centaine de mètres d'altitude et ferme le quartier Sud. Au Nord, la Montagne Sainte-Walburge dont le relief est moins accidenté permet d'accéder aux plateaux en hauteur et notamment au complexe sportif Naimette-Xhovémont.

Au niveau des espaces verts, c'est la colline de Naimette-Xhovémont qui compose l'ensemble vert prédominant du quartier. Dans cette zone, le terroir Sainte-Marguerite, pour l'instant constitué d'une végétation sauvage et difficile d'accès, présente un atout intéressant et mériterait une meilleure intégration au quartier. Le terroir forme un des seuls espaces verts publics de Sainte-Marguerite, à l'exception de quelques places et du parc Sainte Agathe en cours de réalisation. Les intérieurs d'îlots sont essentiellement composés de jardins privés.

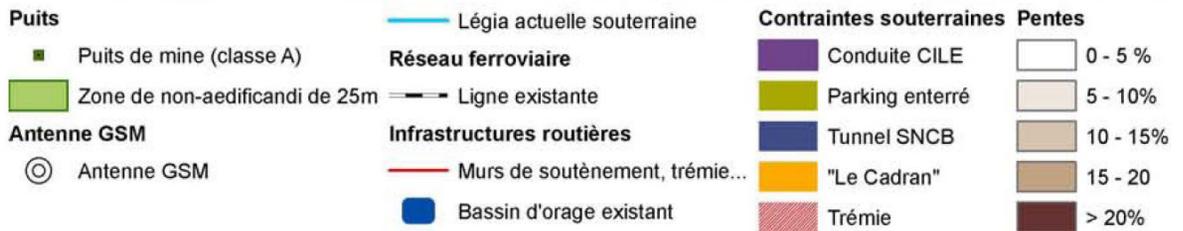


Fig.13

Structure du quartier

Bien que principalement résidentiel, la structure dense du quartier est aussi composée de beaucoup d'équipements communautaires, de commerces, d'ateliers, d'écoles, etc.

Les rues Sainte-Marguerite et Saint-Séverin forment l'axe commercial du quartier. La plupart des rez-de-chaussée des bâtiments composant cet axe sont occupés par des commerces locaux. Fin 2012, les 41 commerces vides contre 128 en activité marquent la preuve du déclin commercial qui a frappé Sainte-Marguerite.

L'implantation des 11 établissements scolaires quasi tous situés dans le bas du quartier représente une emprise foncière importante pour celui-ci avec un total de 4300 élèves et 700 personnes enseignantes et administratives. Comme type d'établissement, on retrouve des écoles maternelles, primaires et secondaires mais également des lycées techniques ou encore des écoles spécialisées.

La clinique Saint-Joseph se distingue particulièrement avec ses gabarits élevés et ses différents styles architecturaux. Elle joue actuellement un rôle économique important pour le quartier mais va cependant faire l'objet d'une réhabilitation vu la délocalisation des bâtiments au MontLégia.

Certains immeubles accueillent des professions libérales comme des cabinets d'avocats ou de médecins. Il n'existe par contre que très peu d'immeubles de bureaux.

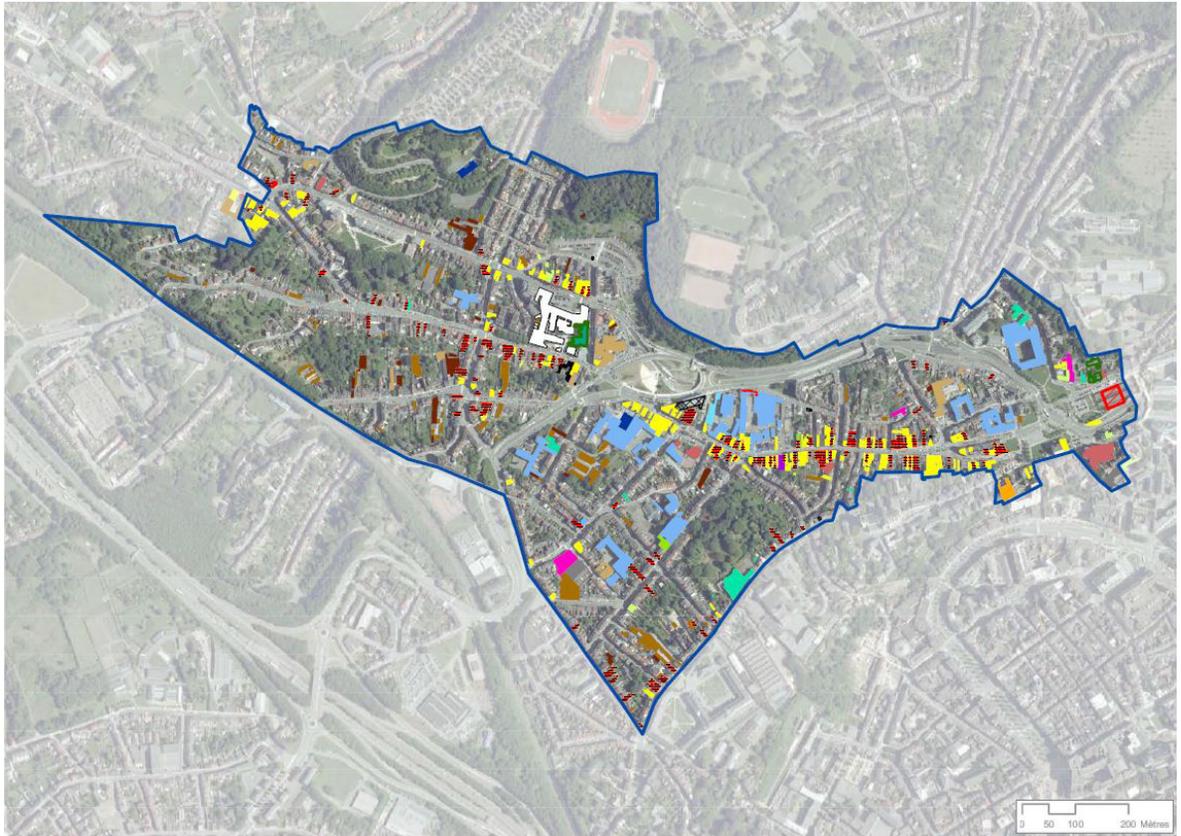


Fig. 14

Résultats de l'analyse

Le paysage meurtri par l'âge d'or de la voiture, la fermeture des pôles économiques et industriels, la disparition des commerces locaux et la périurbanisation ont entraîné pendant plus de 50 ans Sainte-Marguerite dans une situation de déclin.

A l'heure où la volonté de redonner une identité au quartier apparaît, la Ville de Liège a su déployer des moyens pour entamer sa reconstruction. Ainsi, 16 opérations, reprises dans le dossier de rénovation urbaine, vont être réalisées de manière évolutive jusqu'en 2030.

A terme, Sainte-Marguerite aura beaucoup à offrir et deviendra incontestablement un environnement de qualité, proche de la ville. Ses services seront nombreux : une desserte efficace en transports en commun, la proximité des gares environnantes (Palais, Liège-Guillemins), de nombreux commerces, des équipements tel que des crèches ou des écoles dans un patrimoine riche et diversifié ou encore des associations dynamisant l'art ou la culture.

Le quartier sera également composé d'établissements et de structures encourageant la mise en place d'une Maison de détention. Les nombreux ateliers, garages ou entreprises peuvent aider à la formation professionnelle des détenus et l'installation d'espaces de loisirs, de rencontres et de projets publics communs favorisent la multiculturalité et la cohésion sociale, aidant à la réinsertion des condamnés.

Sainte-Marguerite semble dès lors être un quartier capable d'accueillir un programme comme celui des Maisons de détention grâce à sa position géographique favorisant les visites et les rencontres, ses établissements, grâce à la volonté des habitants d'améliorer la cohésion sociale ainsi qu'à tous les atouts que peuvent procurer la rénovation urbaine.

Une fois la faisabilité de l'implantation d'une Maison de détention dans le quartier Sainte-Marguerite démontrée, l'expérimentation de la conception d'une Maison a commencée par la création d'un Masterplan.

En plus d'apporter une grande plus-value au quartier, l'installation d'un Masterplan permet également d'apporter une complémentarité face aux manquements, notamment au niveau de la diversité des équipements communautaires. Par exemple, pour améliorer le nombre d'emplois, un immeuble de bureaux peut être installé. En réponse à la population jeune du quartier ainsi qu'à toutes les écoles présentes, des équipements dédiés aux sports et aux loisirs semblent également adaptés.

La Maison de détention profitera également de l'aménagement du Masterplan afin de prendre place dans quelque chose de nouveau. L'intégration d'une Maison étant délicate et sensible, elle peut, au lieu de s'installer dans le tissu urbain actuel, s'implanter parmi les nouveaux projets de la rénovation urbaine. Ainsi associée à une multitude de bâtiments aux diverses fonctions, la Maison de détention et son programme particulier serait moins sujette à des réticences dans un ensemble cohérent et homogène.

MASTERPLAN SAINTE-MARGUERITE

Zone d'intervention

L'étape suivante a donc consisté en la création d'un Masterplan, c'est-à-dire la modification d'une partie du quartier à grande échelle. Une zone d'intervention a été définie selon trois opérations⁶ reprises dans le dossier de rénovation urbaine :

- Opération n°2 : De Fontaine à Bas-Rhieux : développement d'un quartier durable⁷.
- Opération n°3 : Fontainebleau : création d'un équipement de rayonnement supralocal dédié aux sports et aux loisirs.
- Opération n°8.1.2 : Mobilité : La mutation de la pénétrante urbaine en boulevard urbain, le carrefour de FontaineBleau.

Localisées en cœur de quartier, ces trois opérations délimitent un grand espace disposant de considérables potentialités de développement. Par rapport au contexte global, la zone d'intervention définie à partir de ces trois intentions se situe entre plusieurs éléments caractéristiques du paysage urbain.

⁶: PLURIS, Bianchet B., Transitec, Gesplan, *Rénovation urbaine Sainte-Marguerite*, Liège, 2015, pp. 132, 139, 167.

⁷ : Selon l'accord de Bristol signé en décembre 2005, un quartier durable est défini comme «une zone de mixité fonctionnelle développant un esprit de quartier ; c'est un endroit où les personnes veulent vivre et travailler».

Une première limite est le terriil Sainte-Marguerite au Nord. Composé d'une végétation dense et sauvage, il est pour l'instant séparé de la rue Louis-Fraigneux par des murs de soutènement d'au moins 5 mètres de haut. Il communique avec le quartier uniquement via le parking Bas-Rhieux, disposant d'une superficie suffisamment grande pour y insérer plus de 400 voitures.

La limite Ouest du Masterplan est définie par l'îlot de la clinique Saint-Joseph, celui-ci faisant l'objet d'un projet de rénovation étant donné sa délocalisation au MontLégia.

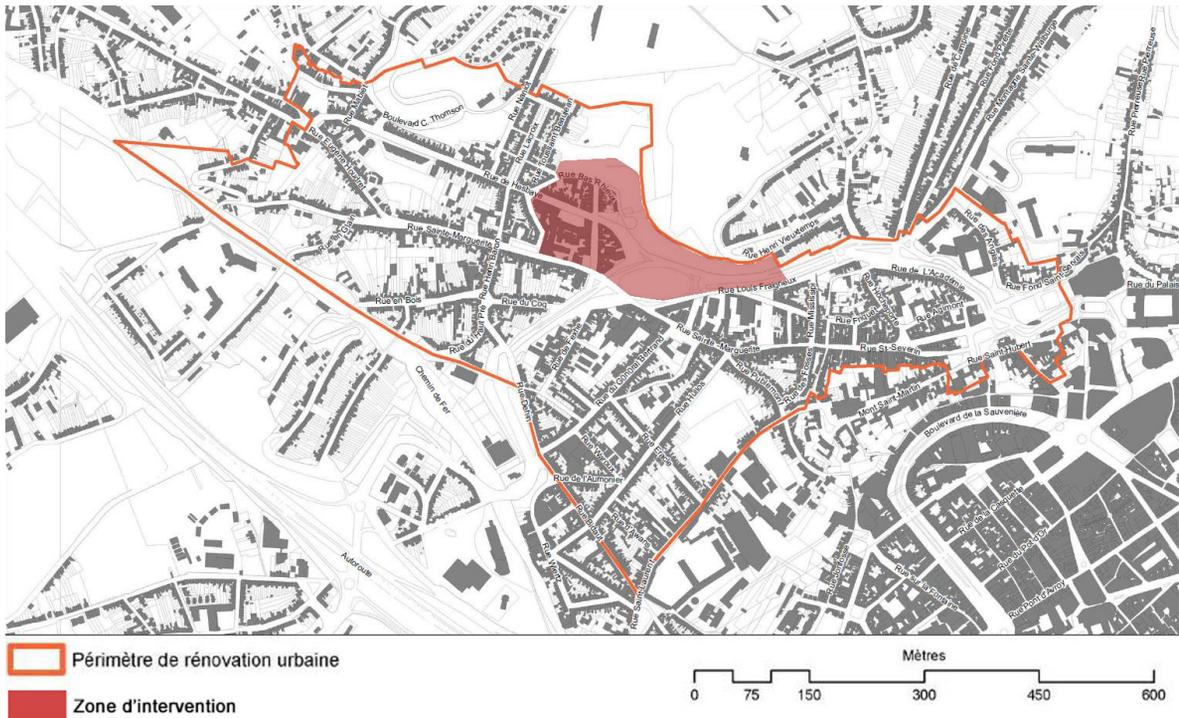


Fig. 15

La reconfiguration de la voie rapide et la transformation du carrefour de Fontainebleau forment la limite d'intervention Sud et Est du Masterplan.

Celui-ci regroupe ainsi un total de trois îlots d'habitations, l'îlot de la clinique Saint-Joseph, le parking Bas-Rhieux, le carrefour de Fontainebleau et la connexion au terril Sainte-Marguerite.



 Zone d'intervention

Fig. 16

Concept

La réalisation du Masterplan a été possible suite à la mise en place d'un concept. L'idée naît de la volonté de créer une ascension progressive de la voirie vers le terril à travers un système de socles.

La mise en place des socles a nécessité un gros travail de modification des courbes de niveau. Une attention particulière a été fournie afin que les extrémités des courbes transformées à l'intérieur de la zone d'intervention soient bien reliées aux courbes d'origine, de manière à ne pas modifier le relief extérieur à la zone d'intervention.

Les socles sont, quant à eux, décalés en hauteur d'une différence de niveau de généralement 3 mètres. Si 3 plateaux sont prévus dans le Masterplan, il est toutefois possible de les modifier en fonction des différents projets qui vont être installés.

L'implantation des socles a eu un gros impact sur la révision des voies de circulation, dont la volonté est de tendre vers une circulation plus douce et moins bruyante. Le carrefour de Fontainebleau est remplacé par un boulevard à plusieurs bandes. Le passage du tram est prévu au milieu de cette voie.

Cette nouvelle circulation est finalement fort similaire au schéma de circulation établi par le bureau PLURIS, dont l'analyse du quartier prouve qu'il est possible de renverser la tendance du «tout pour la voiture».

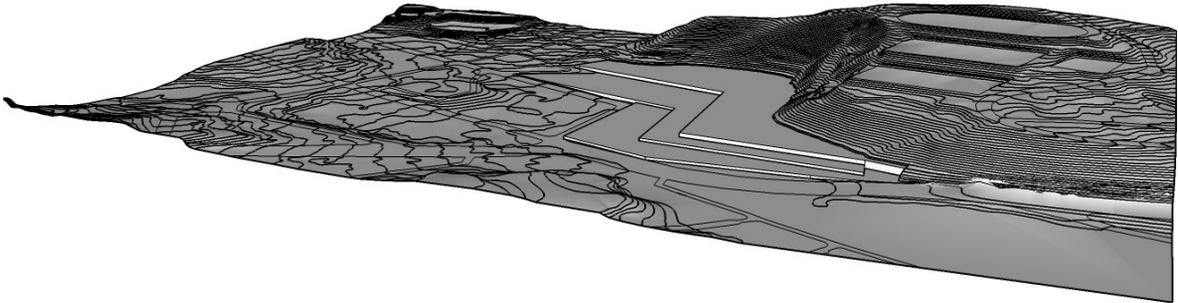
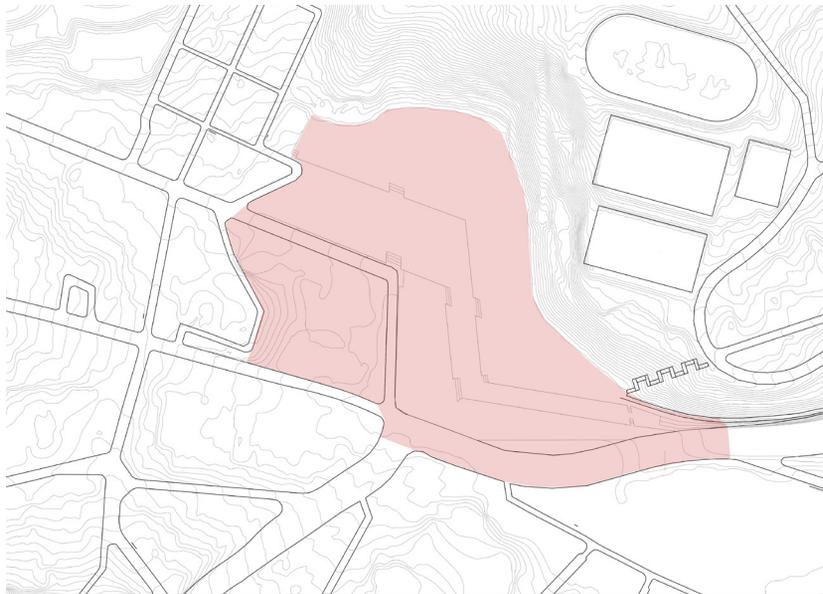


Fig. 17



— Courbes de niveau — Voiries ■ Zone d'intervention

Fig. 18

Schémas d'intentions

L'analyse du quartier, la démarcation d'importants facteurs comme le relief accidenté en raison de l'implantation radicale de la voie rapide et le manque de relations entre la colline et le tissu urbain ont conduit à établir 4 lignes directrices lors de l'élaboration des schémas d'intentions pour le Masterplan :

- Établir des axes de restructuration du tissu urbain.

La prolongation des deux rues contournant l'îlot de la clinique Saint-Joseph forment deux axes permettant de structurer le Masterplan. Ces deux percées offrent des vues vers le teruil depuis le quartier et sont accompagnées de chemins de distribution permettant d'accéder aux bâtiments implantés sur les différentes strates.

- Intégrer le potentiel vert de la colline au quartier.

La masse végétale du teruil, pour l'instant inaccessible, entre directement en relation avec le socle du Masterplan en pied de colline. Le relief régulier du teruil, bien que fort pentu, permet d'y insérer des sentiers ainsi qu'un nouvel escalier permettant d'accéder aux plateaux et aux terrains de sport en hauteur. Un lien direct au parc de Naimette peut être créé, de manière à ce que l'ensemble constitue un lieu attractif pour Liège, comprenant des équipements sportifs et récréatifs en plein air, des aires de détente, des espaces de nature, etc.



Fig. 19

- Réviser les voies de circulation.

Une hiérarchie comprenant 3 types de voies de circulation a été mise en place. Elle permet de définir les différents acteurs empruntant ces voies.

La reconfiguration de la rue Louis-Fraigneux forme la circulation primaire. Elle est utilisée essentiellement par les voitures et le tram.

Les rues connectées à cette voie rapide organisent la circulation secondaire du Masterplan. Les plus fines largeurs de voiries et les sens de circulation tendent vers une circulation plus douce. Des interventions, comme la mise en place de revêtements de sols particuliers, peuvent également être réalisées afin que la voiture ne prennent trop le pas sur le piéton.

Les circulations tertiaires sont semblables à des chemins de promenade et sont quasi réservées aux piétons, vélos, etc. Grâce au système de socles, ces itinéraires sont mis à distance des grands axes de circulation, garantissant au sein des plateaux une ambiance plus calme.

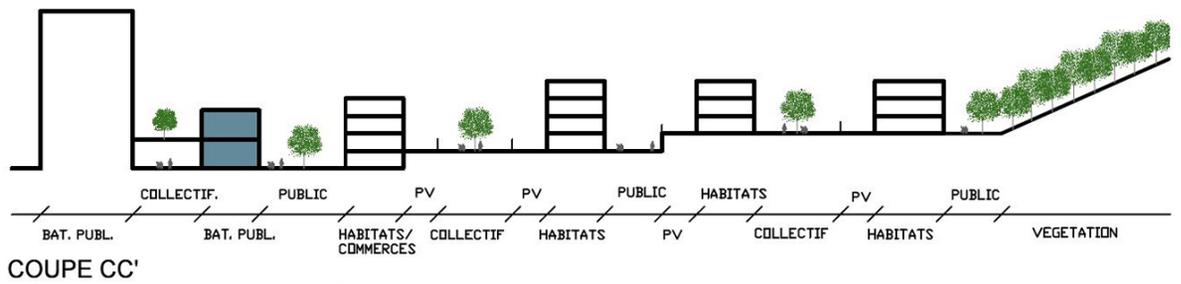
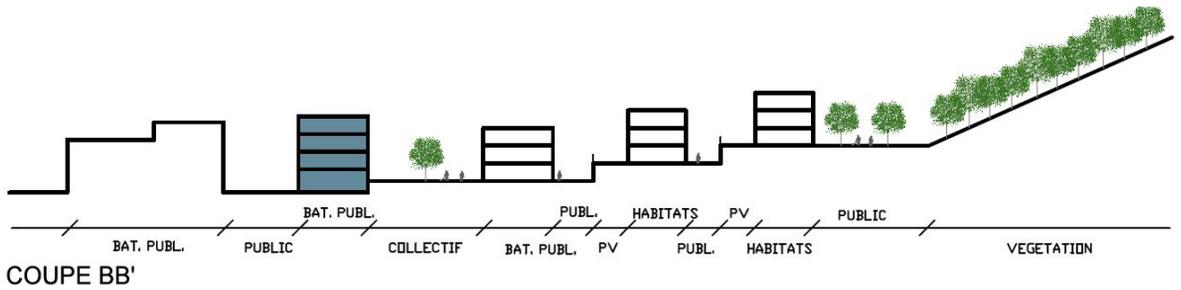
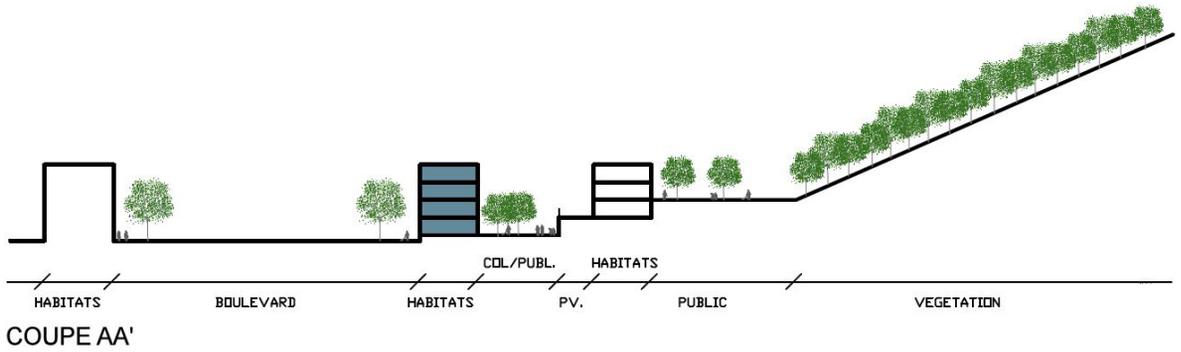
- Redonner une identité au quartier

Le master plan vise également à redonner une identité à cette partie du quartier Sainte-Marguerite en y implantant des logements ainsi que des équipements économiques et culturels. Les résidences sont installées à proximité de la colline dans un cadre paisible tandis que les équipements publics longent la voie rapide et les rues environnantes.

Plan et coupes générales



Fig. 22



 : FRONT BATI

Fig. 23

LE CENTRE SPORTIF

Le développement du projet au sein du Masterplan devait avant tout répondre aux demandes du quartier Sainte-Marguerite afin de créer une complémentarité avec les équipements déjà présents dans le tissu urbain, mais également avec les nouvelles fonctions insérées dans le Masterplan. Le choix du projet s'est tourné vers celui d'un centre sportif.

Cette fonction semblait directement adhérer avec le principe de proximité des Maisons de détention. Le centre sportif pourrait en effet, grâce à sa diversité d'activités et ses multiples fonctions, entretenir des rapports et jouer un rôle étroit avec la Maison. Celle-ci utiliserait l'offre d'aide et de services du centre sportif et de ses environs afin d'aider à la réinsertion des détenus.

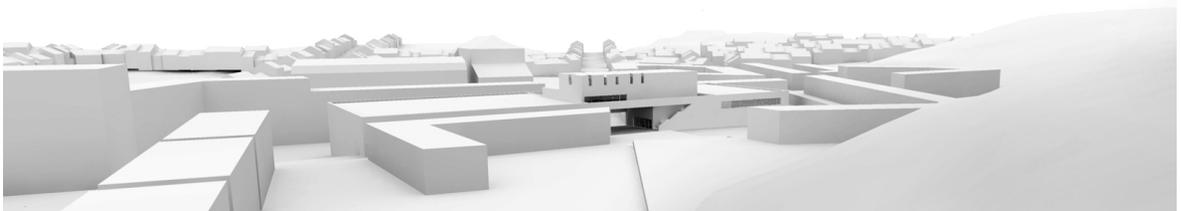


Fig. 24

Au niveau des environs immédiats, cette fonction prend tout son sens puisque ce centre sportif peut être utilisé par la population (relativement jeune) du quartier en général, par le grand nombre d'étudiants des établissements scolaires à proximité et par la population des nouveaux logements et équipements implantés dans le Masterplan (résidence étudiante, maison des jeunes, etc.). Une liaison entre le complexe sportif de Naimette-Xhovémont disposant d'une piste d'athlétisme, les infrastructures sportives voisines composées principalement de terrains de football sur les plateaux en hauteur et le centre sportif situé en contrebas est possible grâce à un sentier traversant le terri. Ensemble, ces infrastructures regroupent une multitude d'activités sportives accessible à la population de proximité et des alentours dans un cadre urbain vert et de qualité.

La Maison de détention qui accompagne le projet de centre sportif est de type ouverte. Les détenus peuvent donc sortir en journée et utiliser l'offre d'aide et de services des environs immédiats afin de se former professionnellement et de se réintégrer socialement. A l'intérieur comme à l'extérieur des murs, le principe de normalisation est respecté. Grâce à la grande mixité sociale qu'engendre un projet de centre sportif, la combinaison de toutes ces personnes venant de différents milieux facilite l'intégration des détenus au monde extérieur.

En terme d'utilisation, la Maison de détention est un projet de moins grande envergure que le centre sportif. Une attention particulière a été donnée de manière à ce que le centre sportif ne prenne pas trop le pas sur la Maison de détention et que la cohabitation des deux fonctions crée un ensemble homogène, uniforme.

La compréhension globale du centre sportif est la dernière étape nécessaire afin de comprendre l'intégralité du contexte dans lequel la Maison de détention s'inscrit.

Implantation

L'implantation d'une fonction à si grande échelle a nécessité une modification du Masterplan d'origine.

La prolongation des rues qui contournent la clinique Saint-Joseph pour former deux axes de restructuration est toujours conservée. Au sud, les deux barres de logements initialement implantées dans le Masterplan ont également été analysées puis transformées en un projet de kots étudiants et d'un pôle créatif.

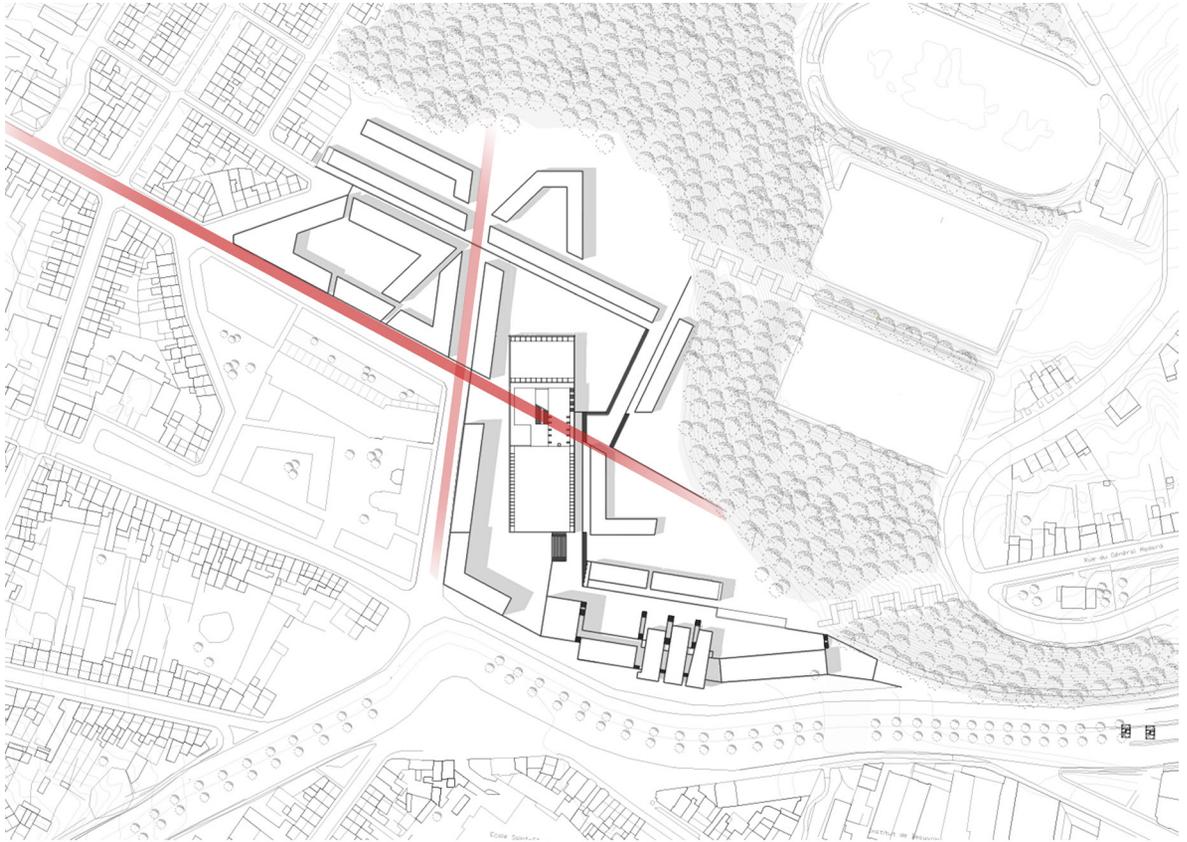


Fig. 25

Concept

La conceptualisation du projet démarre d'un volume simple en forme de rectangle. D'emblée, il y a une volonté d'exploiter l'axe qui relie la rue au terri.

L'axe qui traverse le projet coupe celui-ci en trois entités dans lequel une trame de composition est établie. La partie du milieu se distingue en devenant le centre névralgique du projet. C'est dans ce centre que toutes les circulations du projet sont intégrées. Celles-ci donnent également accès aux deux autres fonctions sportives situées de part et d'autre du projet: une piscine et un hall omnisports.



Fig. 26

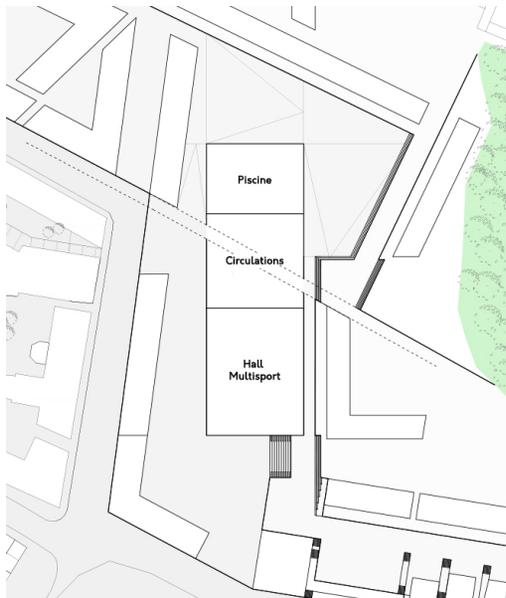


Fig. 27

Au niveau du sol, le projet tire profit de l'axe qui le coupe pour créer un passage. Il peut ainsi être traversé depuis l'extérieur.

Le projet a été implanté au milieu d'une strate, créant ainsi un décalage en hauteur entre l'entrée et la sortie du passage extérieur du bâtiment. Cette traversée du projet fait partie du cheminement qui lie le tissu urbain à la colline. Les différents volumes composant le centre névralgique du projet sont disposés de manière à garder un apport de lumière zénithal.

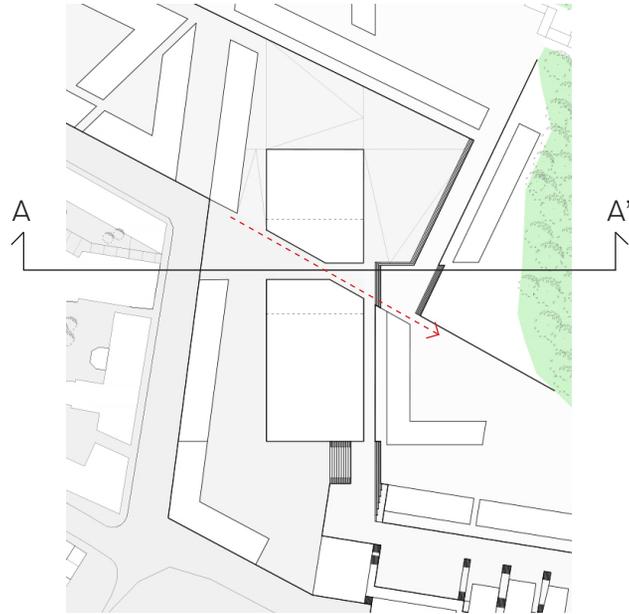
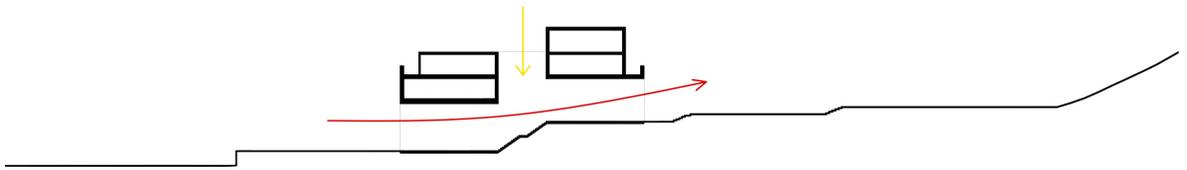


Fig. 28



Coupe schématique AA'

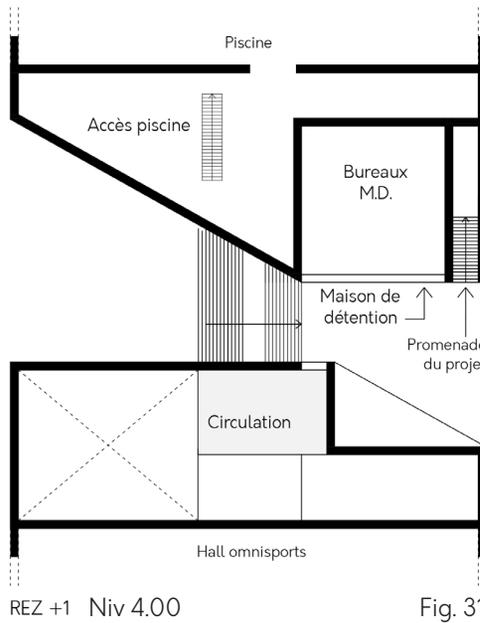
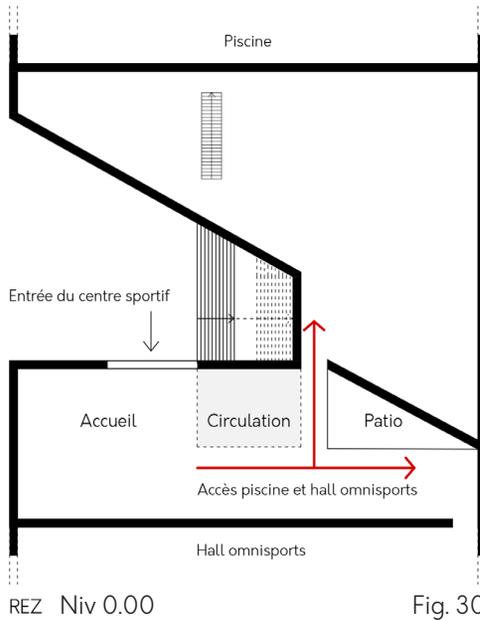
Fig. 29

La compréhension globale du projet démarre du centre névralgique. Celui-ci regroupe les différentes circulations intérieures et extérieures permettant d'accéder à toutes les fonctions du projet.

L'entrée du centre sportif est placée au rez-de-chaussée sur la strate indiquant le niveau zéro de référence, le long de la traversée du projet. Un dispositif d'accueil est mis en place de manière à toujours avoir un regard sur les entrées et sorties du bâtiment. Ainsi, cette «tour de contrôle» accueille le public, les utilisateurs, les groupes et gère les abonnements, la partie administrative, etc. Il faut obligatoirement passer par cet espace pour pouvoir accéder à la piscine ou au hall omnisports.

Au premier étage, l'entrée de la Maison de détention est également placée le long de la traversée du projet. Bien qu'elle soit située dans le passage public, elle est cependant moins mise en valeur que l'entrée du centre sportif de part sa taille et son accès, situé sur une strate quatre mètres plus haut que le point de référence. Les entrées de la Maison et du centre sportif sont de la sorte indépendantes l'une de l'autre.

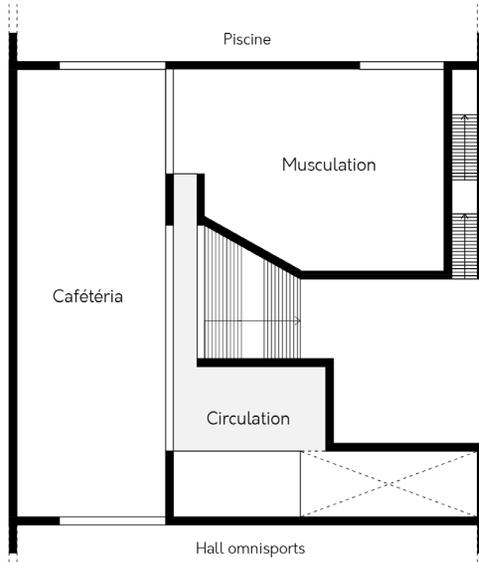
A droite, un escalier extérieur est installé et peut être accessible par n'importe quel utilisateur. Il amorce une promenade permettant d'accéder dans un premier temps à la toiture du projet, de contourner celle-ci et d'apprécier des espaces qui offrent des vues sur Sainte-Marguerite et son terriL.



Les différentes fonctions implantées au sein du projet sont toujours disposées de manière à créer des relations entre-elles. Par exemple, la cafétéria offre des vues sur le hall omnisports et la piscine tout en étant juxtaposée, sans accès direct, à la salle de musculation. Des relations en dehors du projet sont aussi créées grâce à l'animation du couloir, visible depuis l'extérieur.

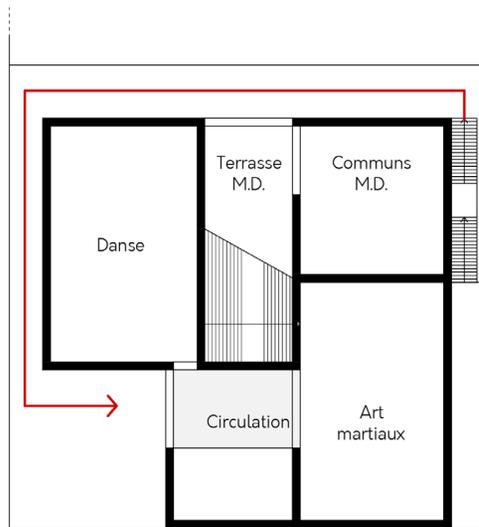
A l'étage supérieur, la deuxième partie de la promenade extérieure permet d'accéder à une terrasse ouverte au public et aux utilisateurs. Le cheminement se poursuit à l'intérieur du projet en arrivant dans la zone de circulation. Celui-ci permet d'accéder à une salle de danse et à une salle d'art martiaux, mais permet également l'accès au rez-de-chaussée, là où la promenade commence.

Tandis que les bureaux de la Maison de détention sont placés au premier étage, les communs et la terrasse se situent au troisième étage. L'idée est de faire en sorte qu'ils participent de manière intégrante au projet sans forcément entretenir des vues et des relations directes avec les autres fonctions du projet étant donné qu'ils partagent un programme différent.



REZ +2 Niv 7.00

Fig. 32



REZ +3 Niv 10.00

Fig. 33

Le dernier étage du projet est uniquement composé de fonctions de la Maison de détention. Il comprend la suite des communs de la Maison en double hauteur mais également les cellules des détenus, que l'on appelle des chambres. Ce dernier étage se distingue depuis l'extérieur grâce à un travail sur la façade en brique.

De retour au rez-de-chaussée, au niveau de l'accueil, l'entrée du centre sportif est mise en valeur grâce à son imposante façade vitrée. L'emboîtement des deux escaliers est un exemple du souhait de créer des relations entre l'intérieur et l'extérieur.

Le prolongement du garde-corps faisant également office de bureau d'accueil est un exemple des valeurs d'accompagnements aménagées dans le projet.

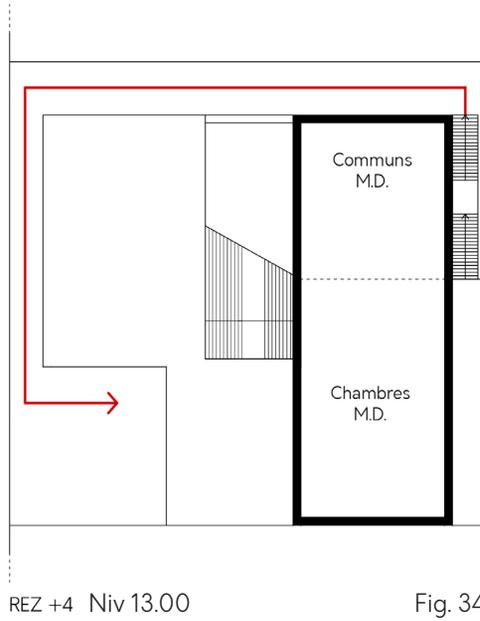


Fig. 35

La promenade

Les différentes représentations 3D décrivent la promenade du projet.

1 : La promenade débute au rez-de-chaussée lorsqu'il est possible de traverser le projet depuis l'extérieur, à côté de l'entrée du centre sportif.

2: En montant les escaliers, l'entrée de la Maison de détention se distingue à gauche et les vues sur le terril sont mises en valeur.

3: A côté de l'entrée de la Maison de détention est placé l'escalier extérieur qui poursuit la balade du projet. Il monte sur deux étages.

4: En haut, le passage qui contourne la toiture du centre névralgique du projet offre des vues sur Sainte-Marguerite et sa colline.

5: La promenade continue et passe devant la salle de danse. De nouveau, il y a une volonté de créer des relations entre l'intérieur et l'extérieur.

6: La terrasse en toiture marque la fin de la balade extérieure. Cet espace est profitable à tout public.

7-8: En rentrant à l'intérieur du projet, la zone de circulation permet de descendre jusqu'au rez-de-chaussée et d'accéder aux diverses fonctions disposées dans la partie centrale du centre sportif.

9: Depuis l'accueil, il est possible de sortir du bâtiment et de retourner au point de départ de la promenade.

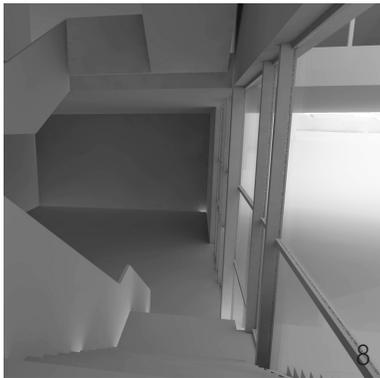
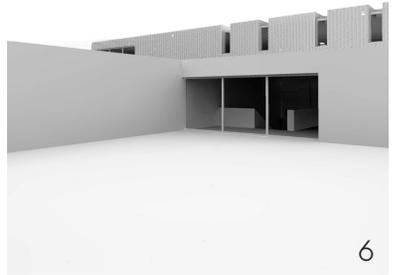
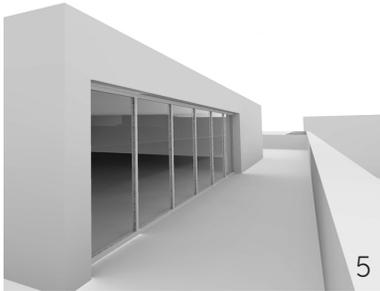
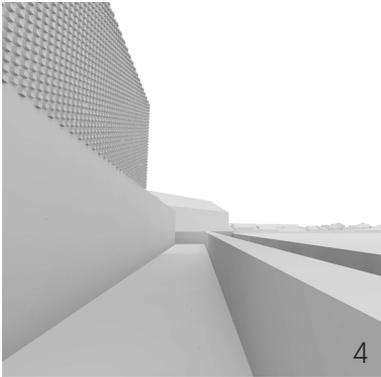
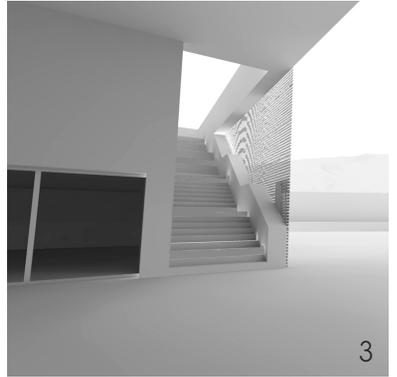
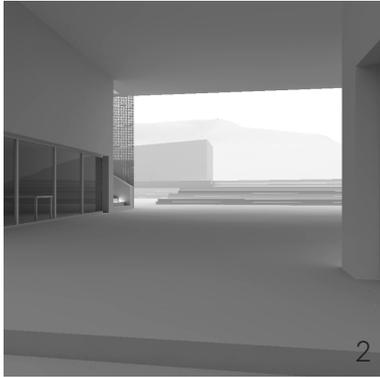
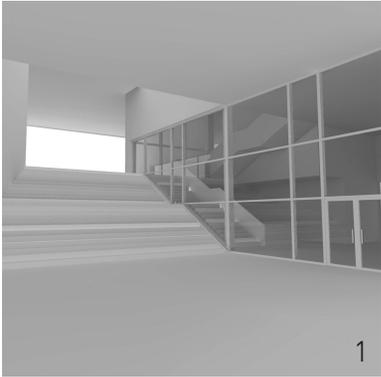
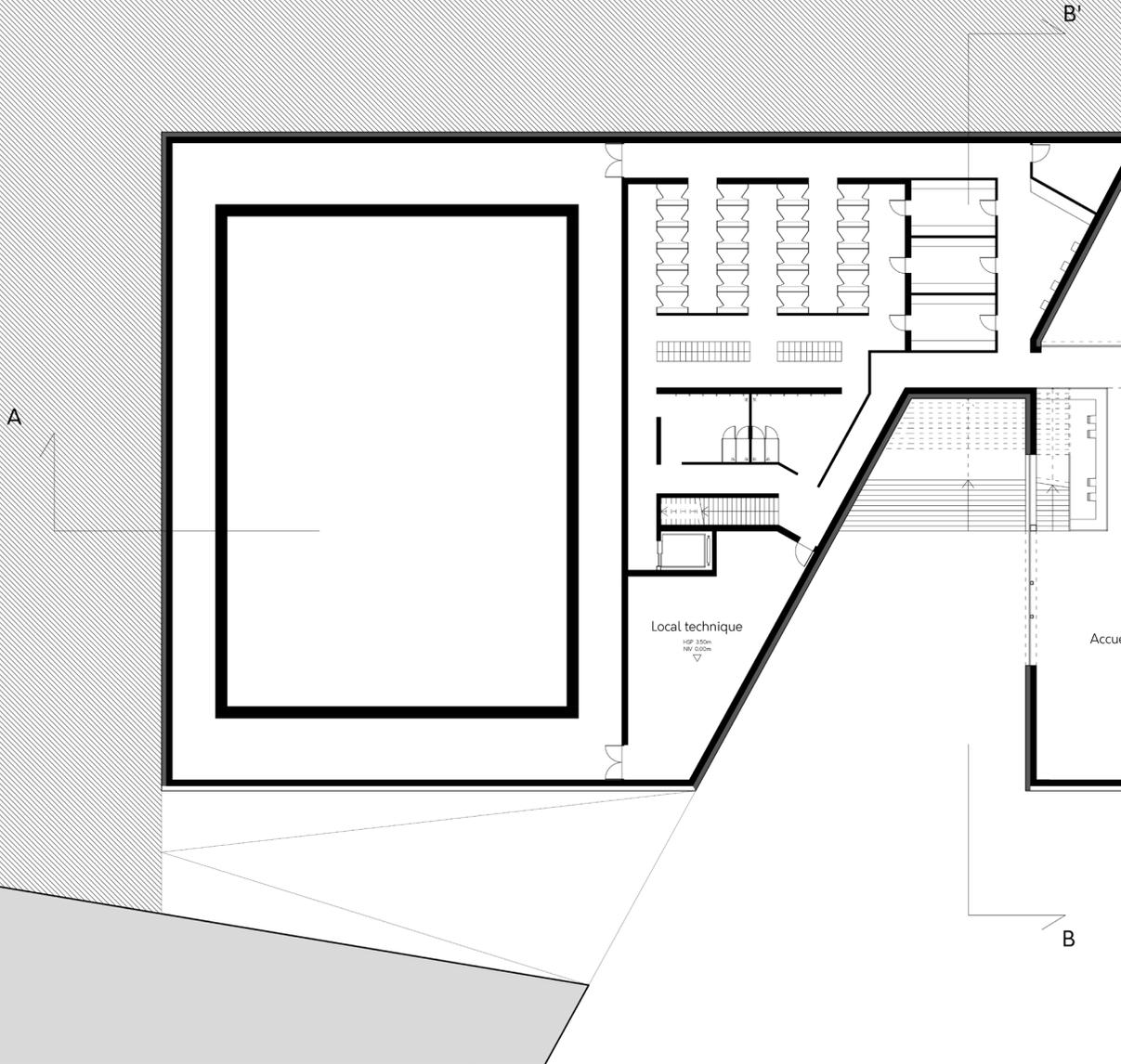


Fig. 36

Plans



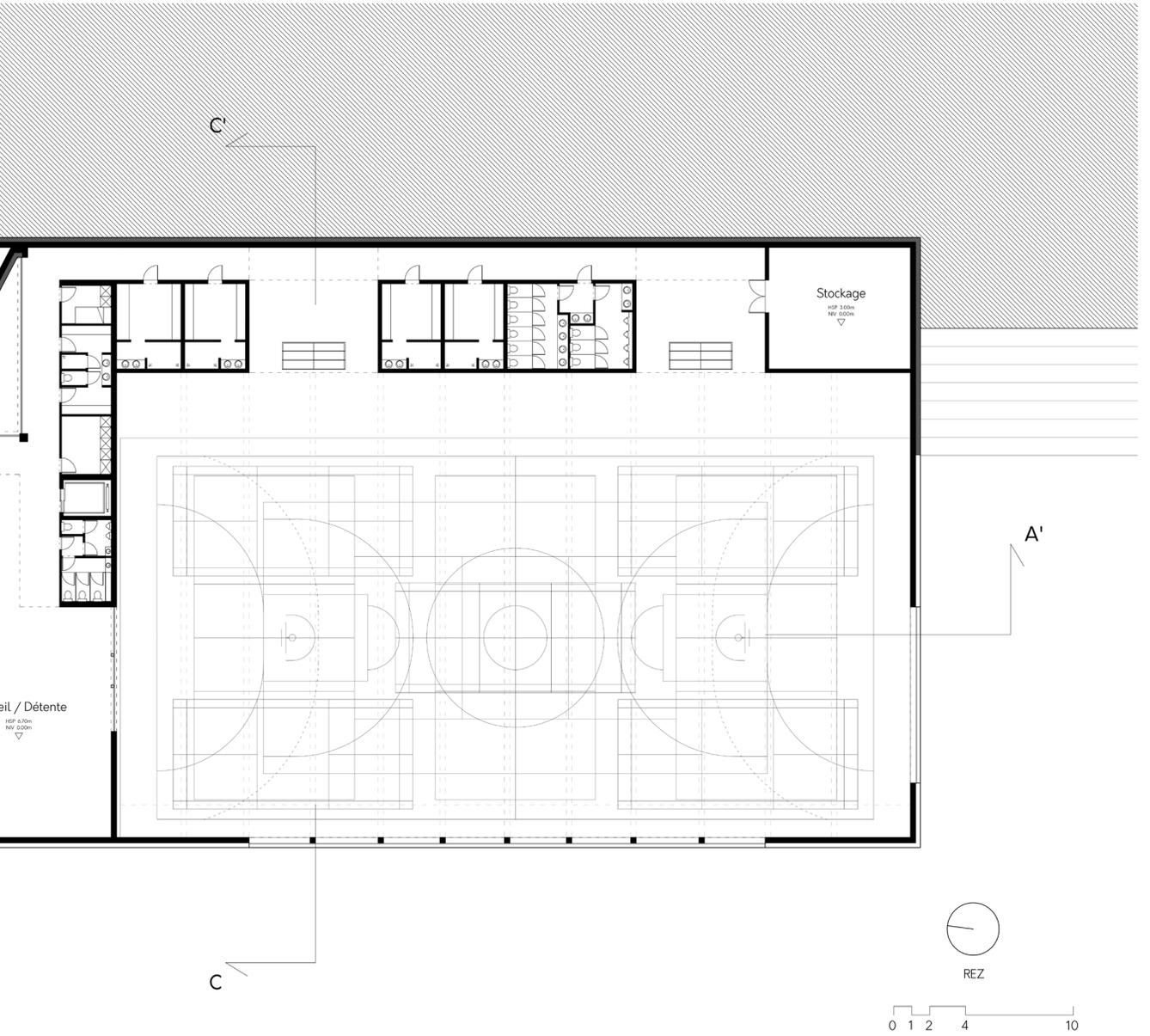
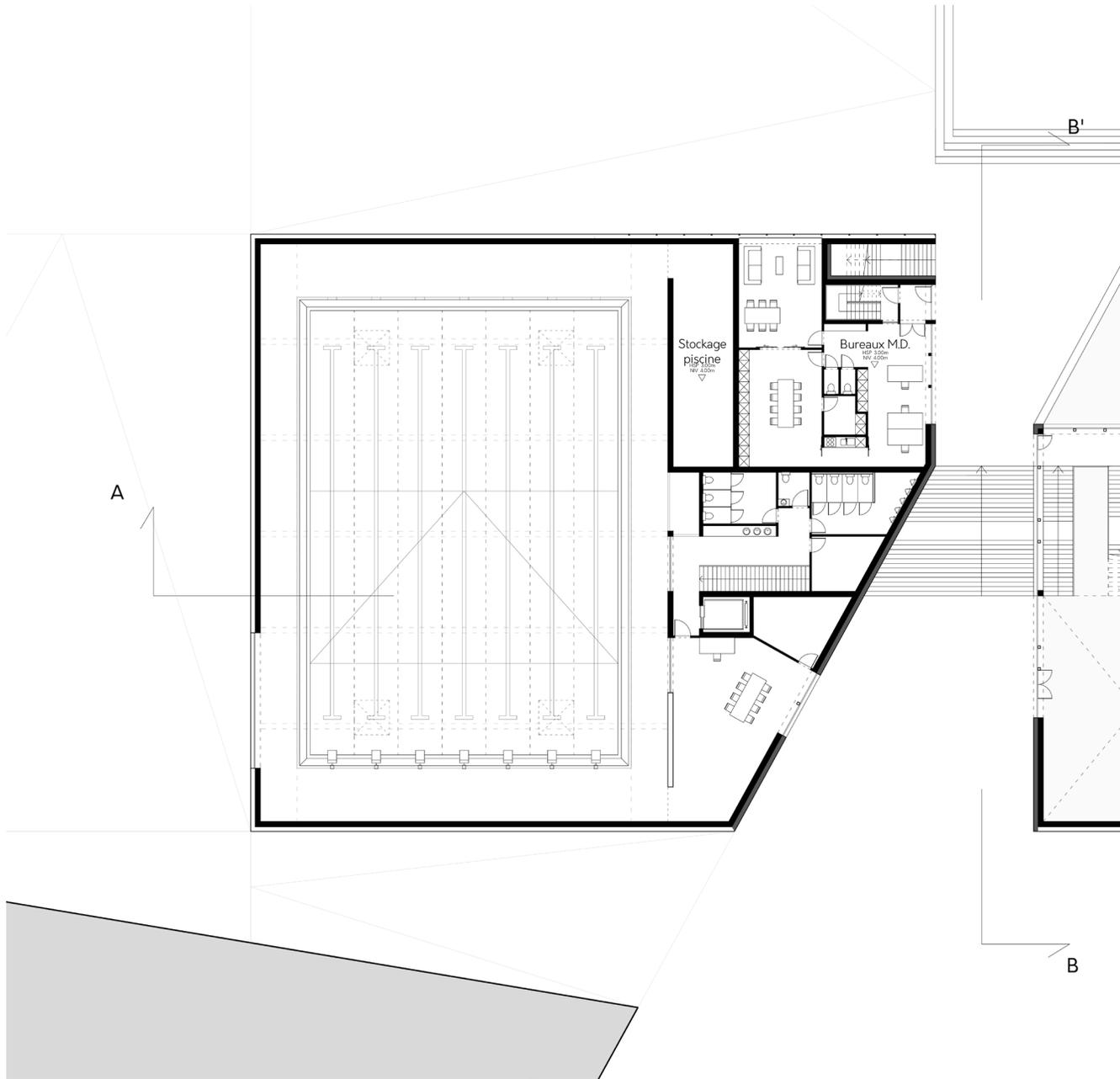


Fig. 37



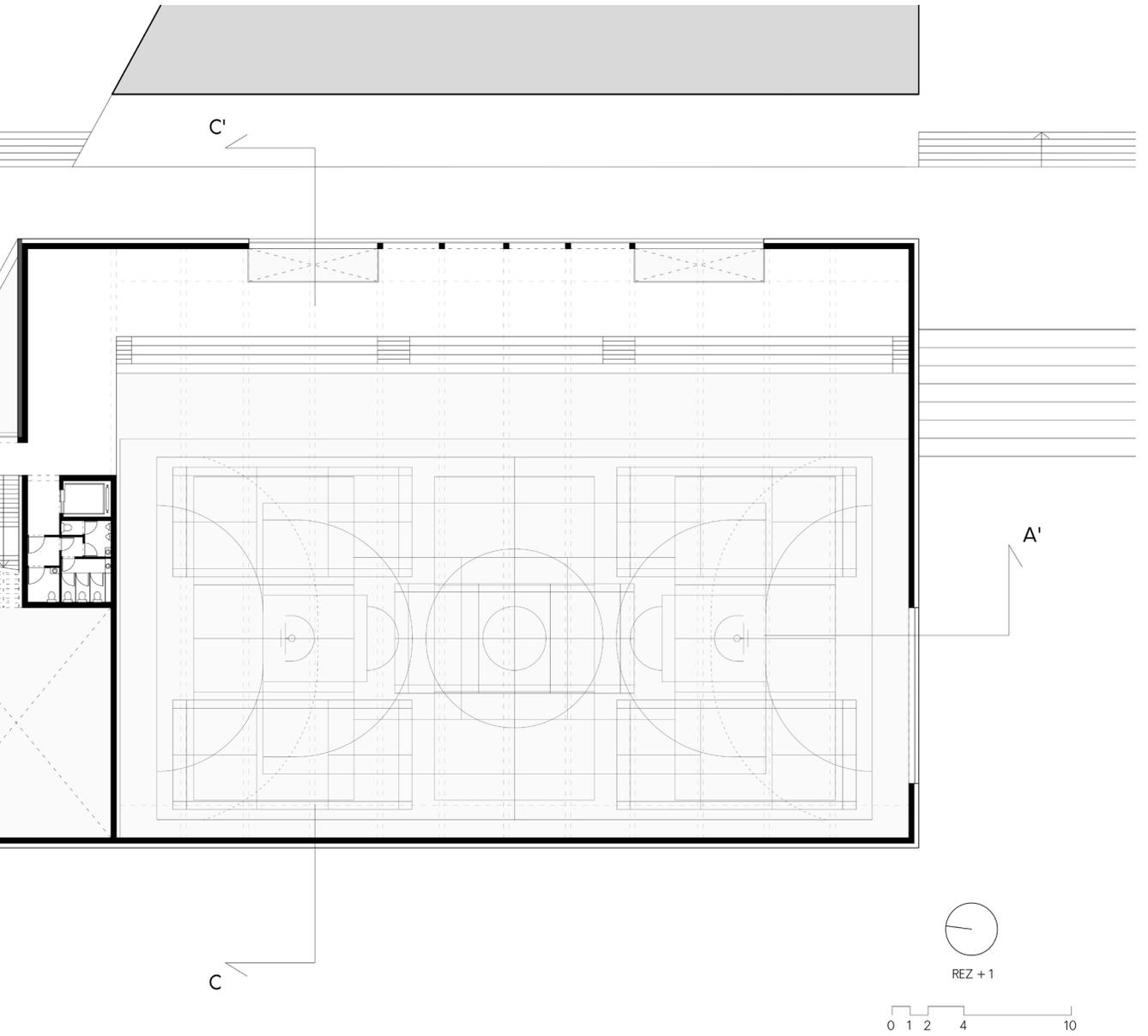
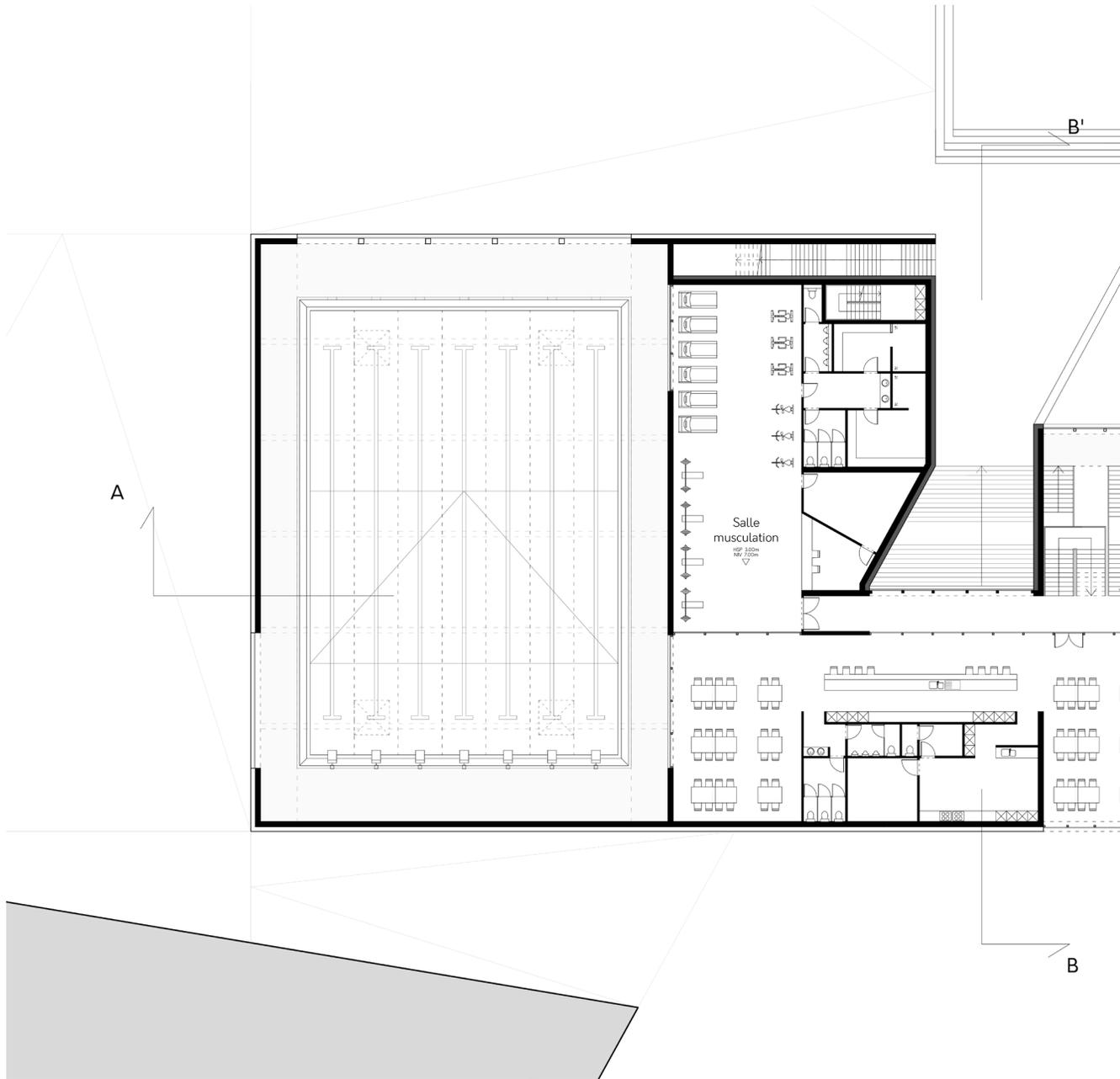


Fig. 38



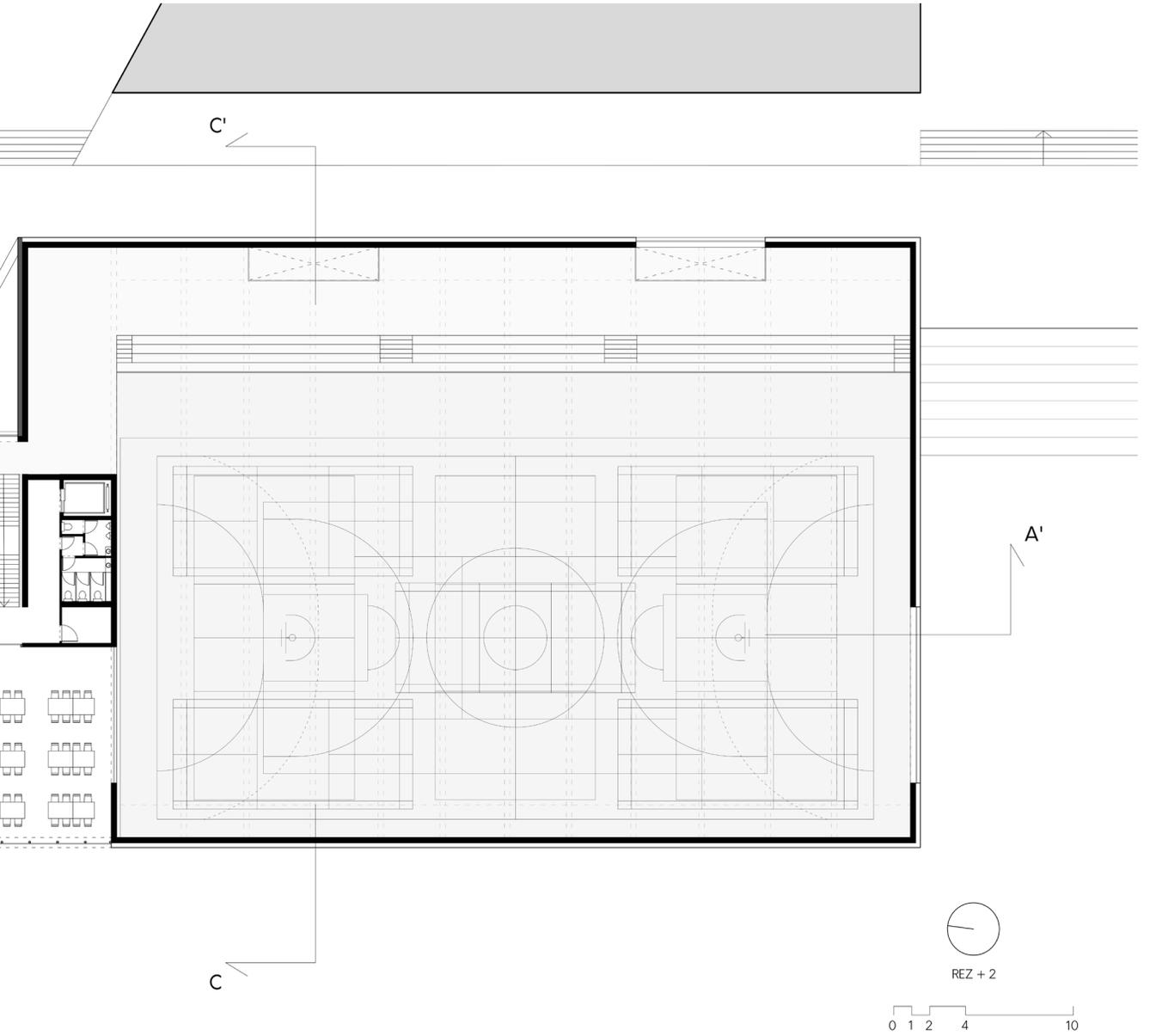
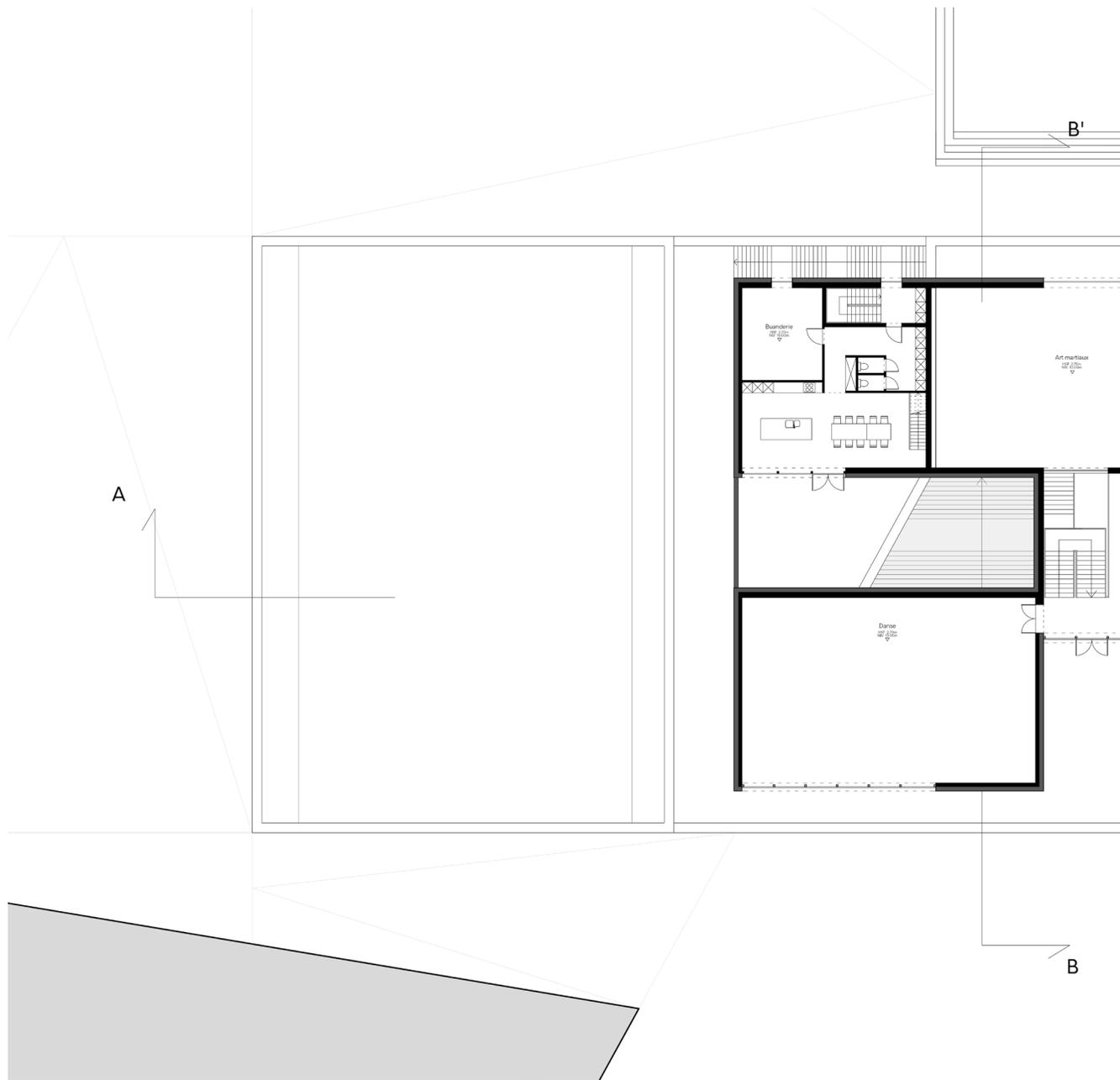


Fig. 39



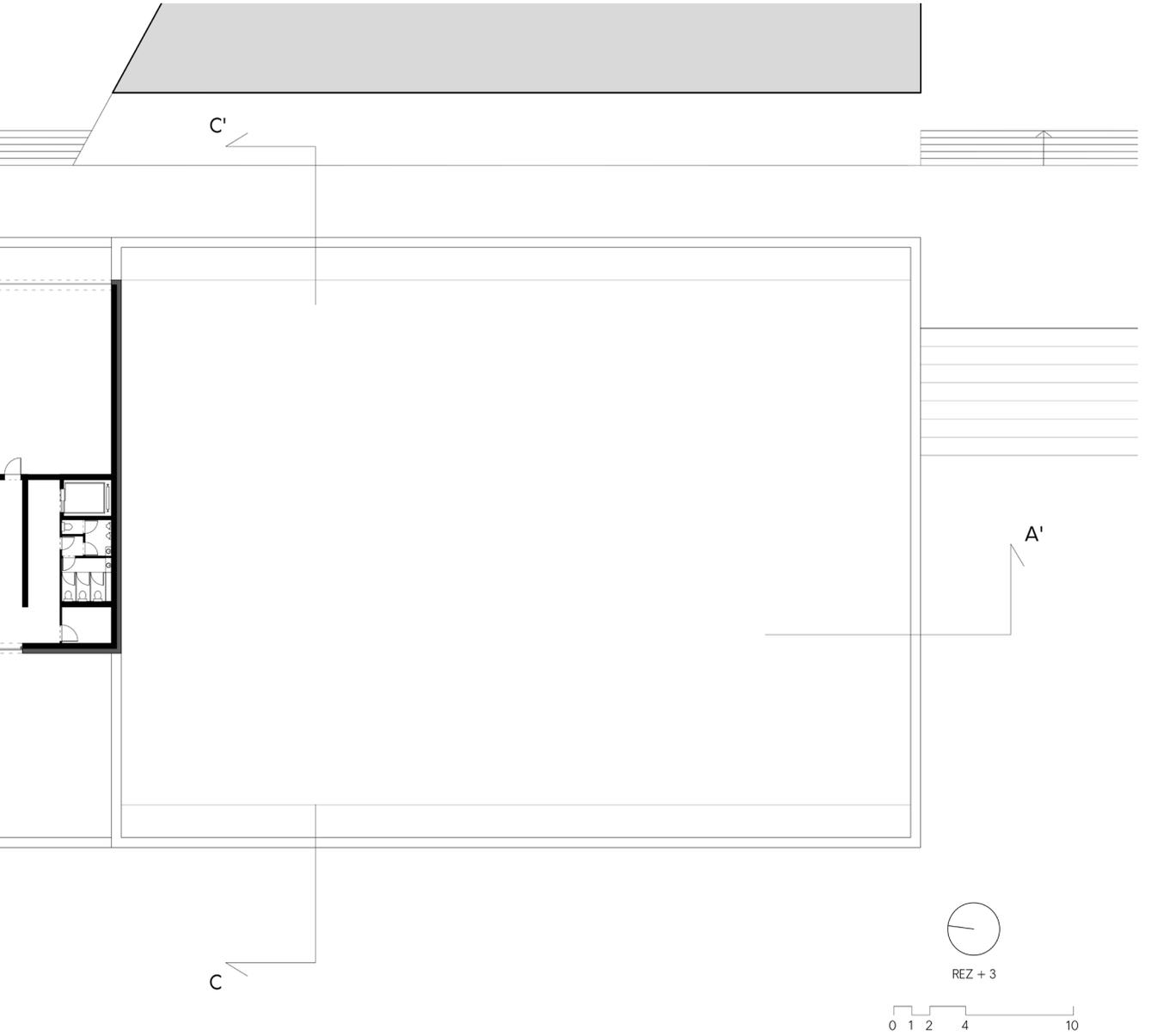
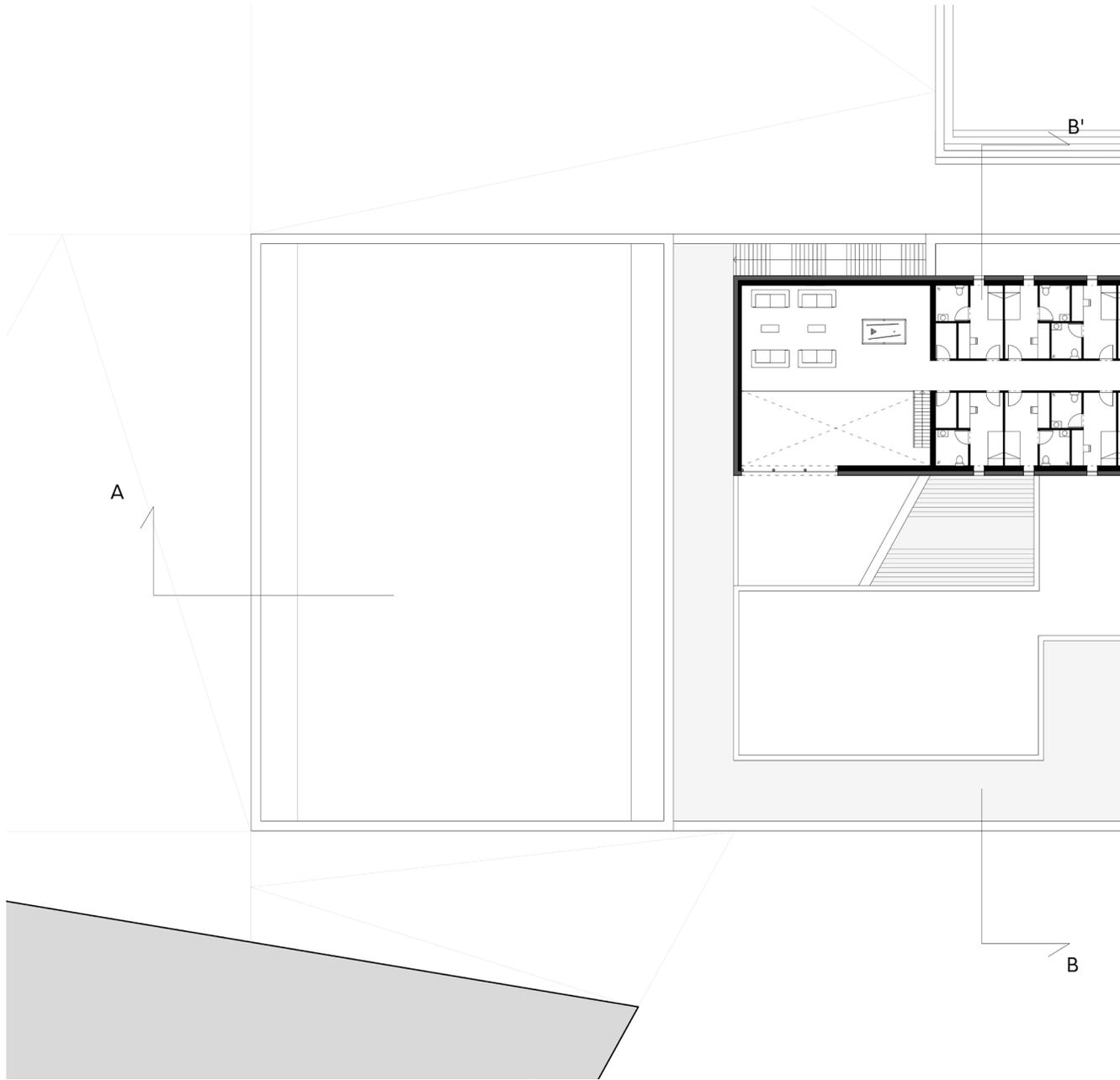


Fig. 40



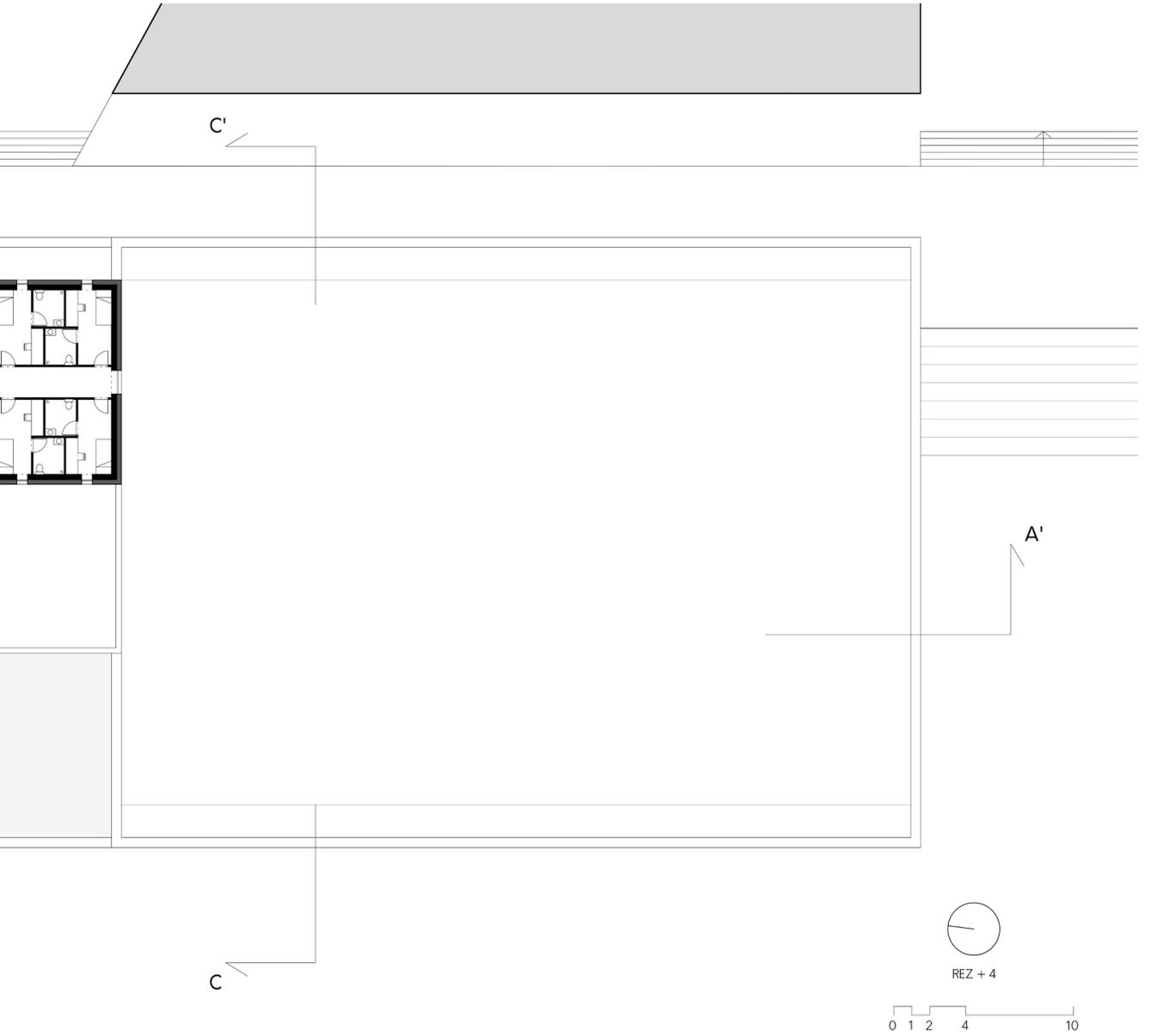


Fig. 41

Matérialité

Il est prévu d'utiliser dans le projet trois matériaux :

- L'acier corten pour le périmètre du bâtiment.
- La brique pour la partie centrale et extérieure du projet
- Le béton pour la structure et les parois intérieures du projet

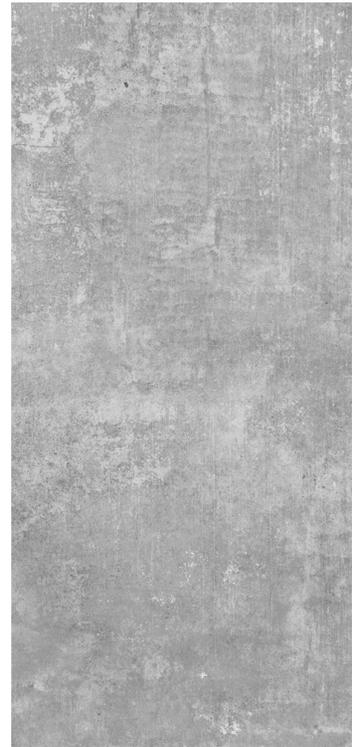
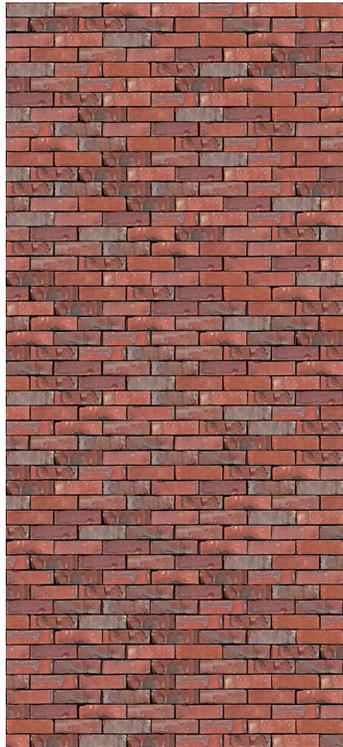


Fig. 42

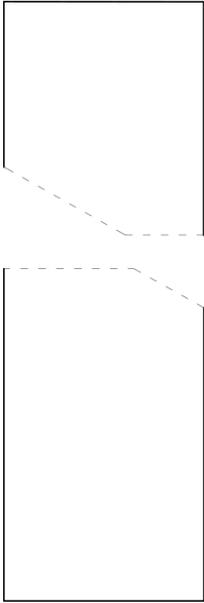


Fig. 43

Couverture

Les panneaux d'acier corten, munis de perforations, entourent le périmètre du bâtiment, formant sa couverture. La lumière, traversant les perforations, crée différentes ambiances de jour et de nuit.

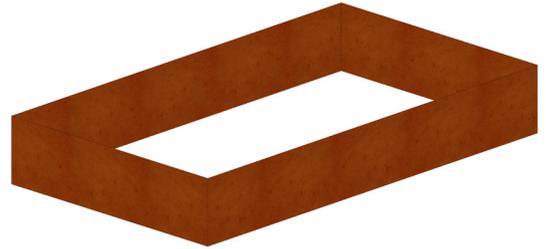


Fig. 44

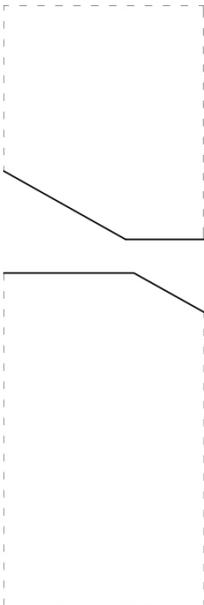


Fig. 45

A travers le projet

En extérieur, la brique s'étend depuis le sol sur les parois.

Dans un schéma inverse, le béton présent en toiture s'étend également pour composer les parois intérieures.

Les deux matériaux s'imbriquent tout en créant la limite intérieur/extérieur.

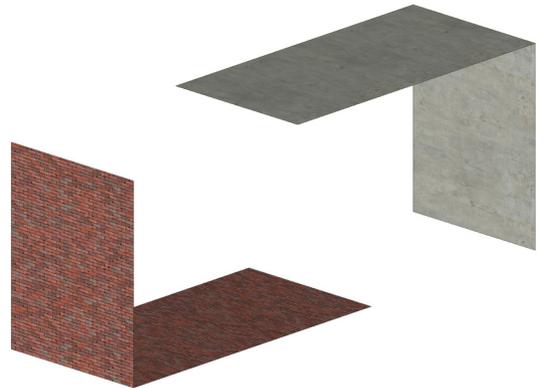


Fig. 46

La brique prend une place importante dans la traversée du projet. Le béton en toiture se trouve en extérieur et en intérieur, il s'étend ensuite sur les parois de l'accueil du centre sportif.

Sur la strate supérieure, l'escalier à côté de l'entrée de la Maison de détention se démarque grâce aux perforations dans l'acier corten. La brique en relief au dernier étage renforce un peu plus la présence de la Maison dans le projet.

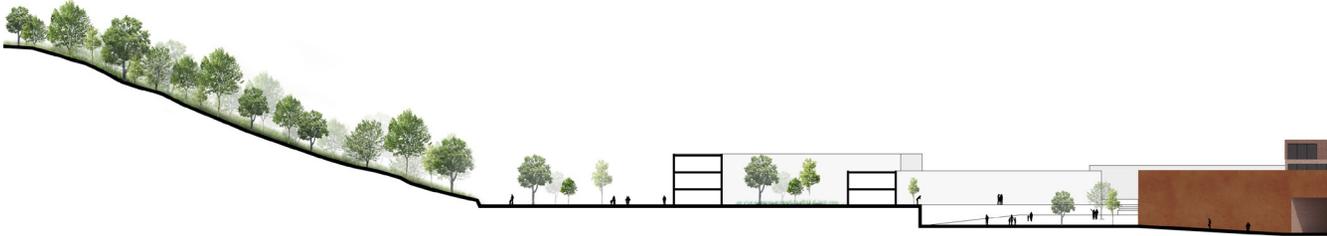


Fig. 47



Fig. 48

Élévations



Élévation Ouest



Élévation Est

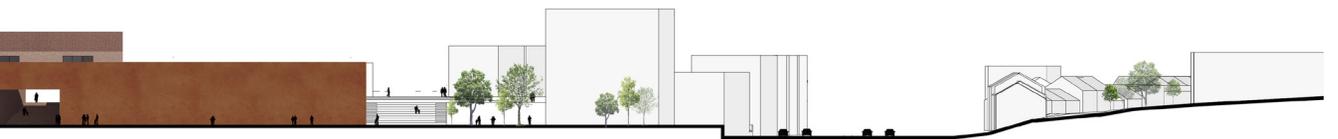


Fig. 49

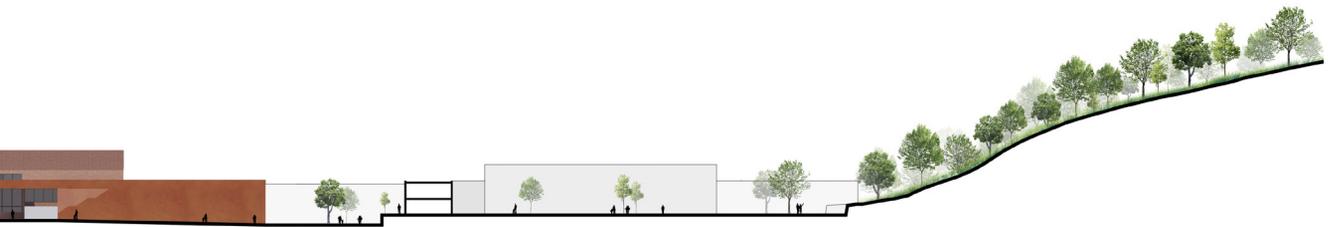


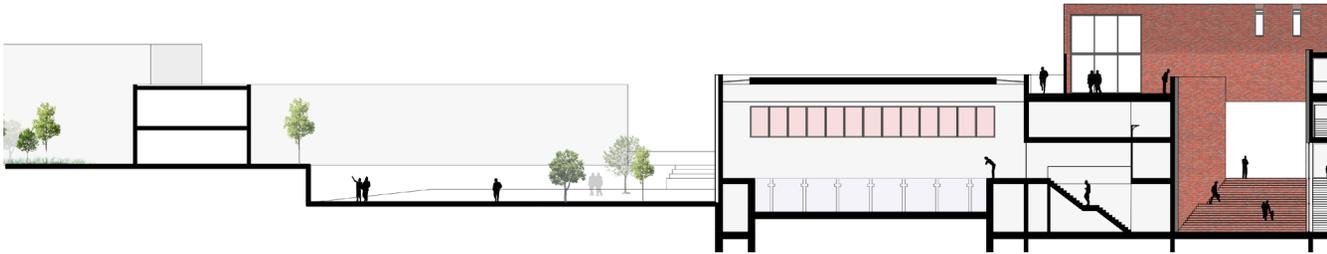
Fig. 50



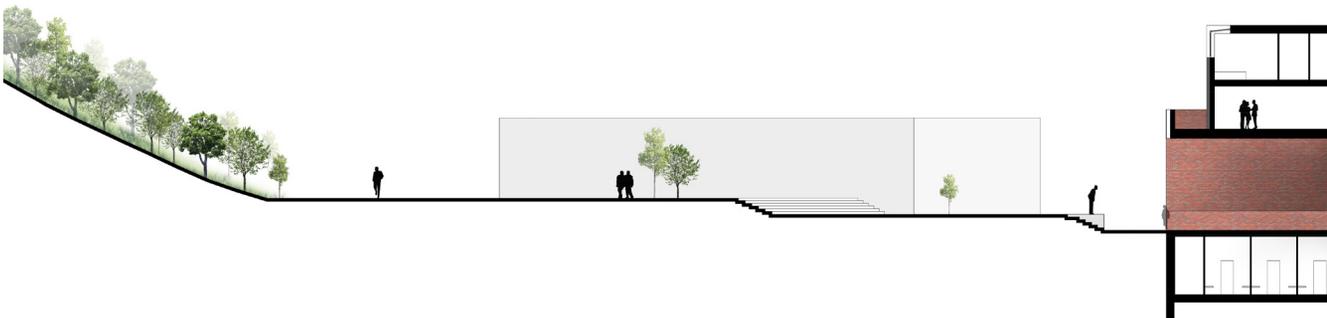
Fig. 51

Un travail sur les pleins et les vides en élévation a aidé à la composition des façades, mettant en valeur les proportions des différents volumes et passage extérieur à travers le projet.

Coupes



Coupe AA'



Coupe BB'

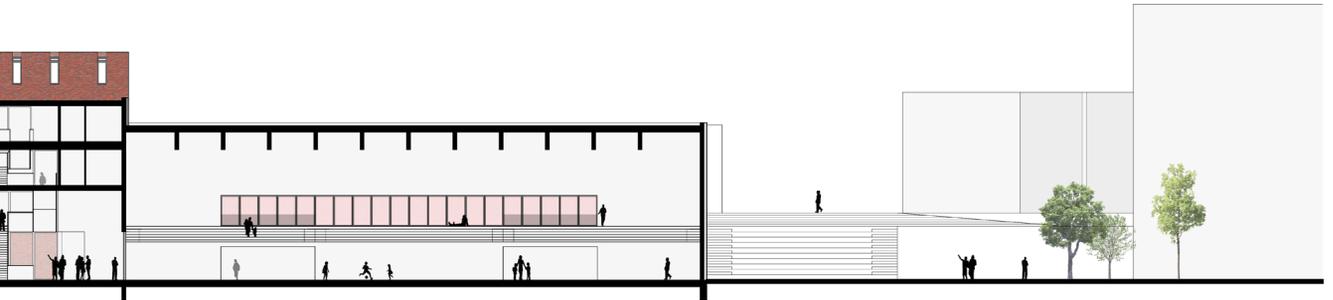


Fig. 52

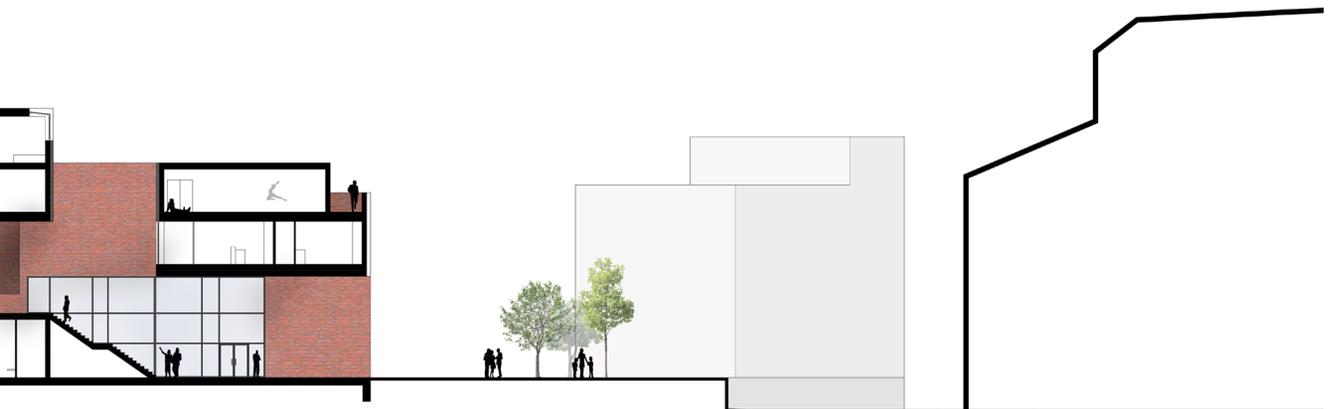
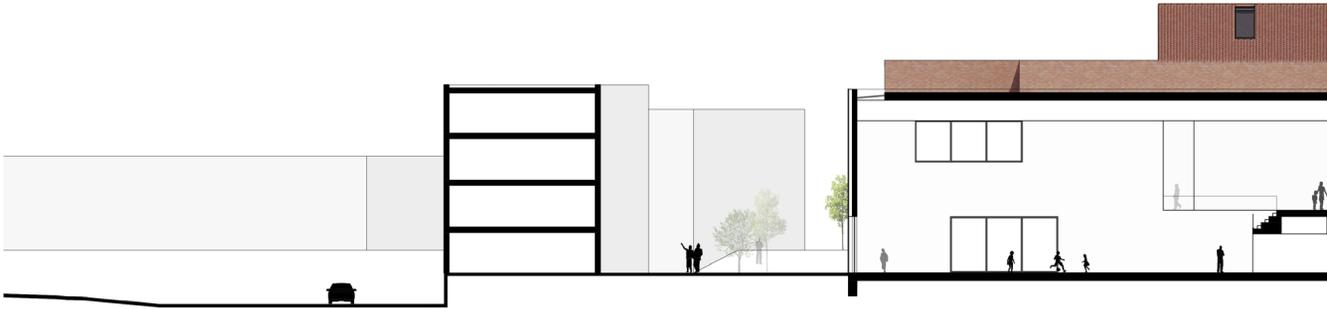


Fig. 53



Coupe CC'

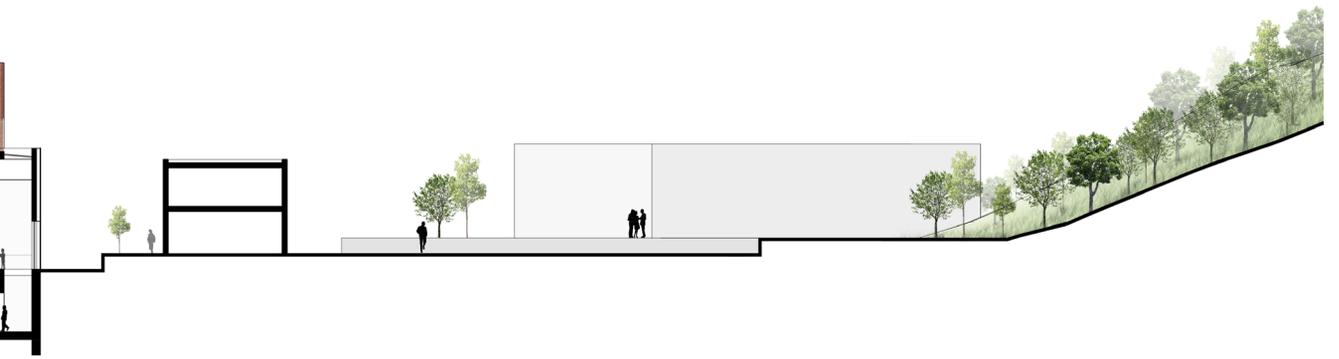


Fig. 54

LA MAISON DE DÉTENTION

Le centre sportif possède un programme de beaucoup plus grande envergure que celui des Maisons de détention. En terme de surface, la Maison dessinée dans le projet, accueillant une dizaine de détenus, est six fois plus petite que le centre sportif. Une attention particulière a dès lors été portée pour que le centre sportif ne prenne pas trop le pas sur la Maison de détention, la question de l'intégration d'un programme aussi particulier et sensible que celui des Maisons étant extrêmement importante.

Dans le concept expliqué par l'ASBL, il est mentionné que la Maison, grâce au principe de proximité, joue dans son environnement un rôle économique, social et culturel. C'est-à-dire qu'en terme de valeur ajoutée, elle comprend par exemple dans son programme un restaurant social, un atelier pour vélos, un refuge pour chiens, une salle de théâtre, un marchand de légumes, des parkings, un atelier d'art, une construction verte, etc.

La particularité de ce projet est que la Maison de détention n'est pas constituée d'une valeur ajoutée de la même manière que les exemples cités ci-dessus, de part sa présence à l'intérieur du centre sportif. En effet, si elle ne contient pas dans son programme une fonction supplémentaire comme un atelier ou un petit commerce, elle va cependant respecter le principe de proximité en utilisant l'offre d'aide et de services provenant du centre sportif et des environs immédiats pour compléter son intégration au quartier.

Le type de Maison

Plusieurs facteurs ont influencé le choix du type de Maison de détention à insérer dans le projet :

- Les possibilités d'aides et de services que peut proposer Sainte-Marguerite, notamment en terme formation professionnelle des détenus.
- La volonté du quartier d'établir des infrastructures renforçant la cohésion sociale, garantissant une meilleure acceptation du programme des Maisons.
- La mixité sociale du projet de centre sportif favorisant l'intégration des détenus au monde extérieur.
- La volonté de faire d'une Maison de détention ouverte une institution disciplinaire capable de s'intégrer dans un projet urbain.

La Maison ouverte est prévue pour les détenus dont le travail, la formation professionnelle ou un éventuel programme personnalisé prévu dans leur Plan de solutions se déroule à l'extérieur des murs. Les détenus ont par conséquent la possibilité de sortir en journée pour réaliser ce qui est prévu dans leur plan de détention et de réinsertion, selon un calendrier précis.

Les accompagnateurs individuels de plan ont un rôle responsable puisqu'ils suivent les condamnés lors de leurs passages entre les différentes Maisons. Ils doivent par conséquent déterminer si les détenus qu'ils vont placer dans les Maisons ouvertes sont suffisamment responsables pour poursuivre leur détention dans une Maison avec un horaire d'ouverture et de fermeture. Dans un premier temps, il est prévu que ce serait par exemple les détenus en fin de peine ou les personnes de courte peine qui profiteraient de cette opportunité.

Pour rappel, l'accompagnateur individuel de plan est attaché à la personne du détenu et ne travaille pas à l'intérieur de la Maison

de détention puisque les détenus dont il s'occupe sont placés dans différentes Maisons de la région de détention. La Maison ouverte accueille par contre comme personnel les accompagnateurs de Maison, dont la mission est de veiller sur le bon ordre et les conditions de vie commune. La petite échelle de la Maison de détention permet une interaction étroite entre les accompagnateurs de Maison et les détenus. Grâce à leur présence de manière continue, ils sont les premières personnes auxquelles s'adressent les détenus. Leur but est que chaque personne présente dans la Maison de détention vive dans un environnement agréable au travers d'une approche de vie en groupe.

De manière générale, n'importe quel type de Maison de détention accueille toujours en son sein un espace pour le personnel et un espace pour les détenus. Pour ce qui est de la Maison ouverte, elle doit avoir au minimum une capacité de dix détenus et la possibilité pour trois accompagnateurs de Maison d'y travailler en permanence (deux de jour et un de nuit).

Au niveau de la sécurité, il n'y a pas de règlement établi étant donné l'accord des permissions de sorties. Les détenus ont cependant un horaire à respecter et peuvent être par exemple munis de bracelets électroniques.

A l'intérieur de ses murs, elle offre pour le détenu :

- Un logement dans une cellule individuelle que l'on appelle une chambre, composée d'un lit, d'un bureau et d'une petite salle d'eau.
- Des pièces de vie dont l'aspect communautaire et le partage de lieux communs sont les maîtres mots, de manière à suivre le principe de normalisation.
- Un espace extérieur privatisé.

Dans les bureaux du personnel, il est prévu comme infrastructure :

- Une salle de travail composé de trois bureaux avec des espaces de rangements.
- Une salle de réunion.
- Des sanitaires.
- Une kitchenette.
- Un espace de visites.

	Espace	Mètres carrés ⁸
DÉTENU	Chambre : - Lit - Bureau - Sanitaire	9-12 m ²
	Communs : - Cuisine - Salle à manger - Détente - Buanderie - Rangements	106 m ²
	Espace extérieur privatisé	20 m ²
PERSONNEL	Salle d'attente	5 m ²
	Communs : - Trois bureaux - Kitchenette - Sanitaires	30 m ²
	Salle de réunion	20 m ²
	Visites	16 m ²

⁸ : Superficies estimées respectant les normes du CPT.
Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). (2015). *Espace vital par détenu dans les établissements pénitentiaires : Normes du CPT, n°44*

Fig. 55

La Maison intégrée au centre sportif

Les deux entrées du projet se situent le long du passage extérieur qui traverse le bâtiment. Comparé à l'entrée considérable du centre sportif, l'entrée de la Maison de détention se fait plus discrète de part sa taille et son accès situé sur le socle quatre mètres plus haut que l'entrée principale. Elle n'est cependant pas cachée du reste du projet, il y a tout de suite eu une volonté d'assumer la présence de la Maison de détention au sein du projet.

Les différentes fonctions de la Maison sont réfléchies de manière à entretenir de bons rapports avec les espaces publics et les fonctions du centre sportif. Située au niveau de la seconde strate et du passage public traversant le projet, l'entrée de la Maison de détention est accompagnée des bureaux du personnel. Les parties privées des détenus comprenant les communs, les chambres et la terrasse sont quant à elles placées aux étages supérieurs.

Ainsi, les fonctions de la Maison de détention et celles du centre sportif sont disposées dans le plan d'une manière à ce qu'il n'y aie pas de défauts d'harmonie entre les espaces, dont les relations apporteraient une valeur négative au projet.

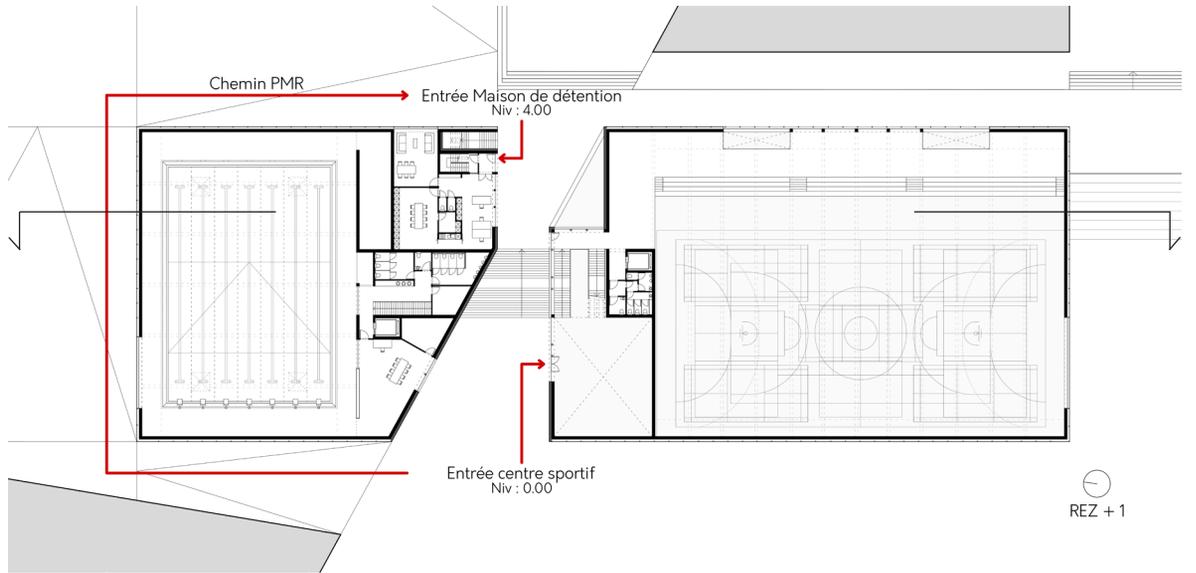


Fig. 56

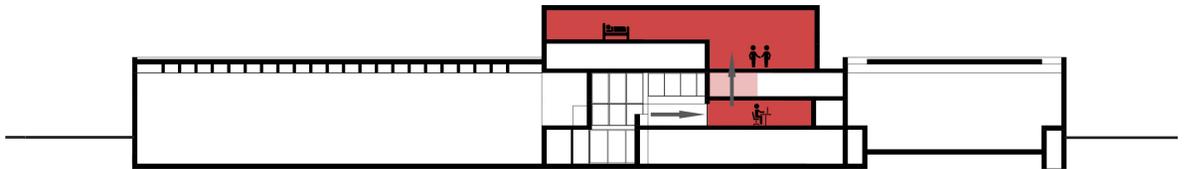


Fig. 57

L'entrée de la Maison de détention permet soit d'accéder aux bureaux du personnel, soit d'emprunter la cage d'escalier afin de se rendre dans les communs de la Maison. Ce sas permet aux accompagnateurs de Maison d'avoir un contrôle sur les entrées et les sorties du bâtiment. Ainsi, ils peuvent accueillir les détenus pour leurs entretiens et la poursuite de leur Plan de solutions, le public désirant rendre visite aux condamnés ou encore les autres membres du personnel de Maison, c'est-à-dire les accompagnateurs sous contrat issus de la société, les accompagnateurs individuels de Plan ou le directeur de la région de détention. Le programme des Maisons ouvertes laissant la possibilité aux détenus de sortir en journée, le sas permet également aux condamnés d'éviter de passer par les bureaux de la Maison pour sortir ou rentrer. Il agit en quelque sorte comme le hall d'entrée d'un immeuble à appartements.

La Maison nécessite l'accueil de différents acteurs. Elle est par conséquent composée à côté de son entrée d'une petite salle d'attente disposant d'un sanitaire réservé au public et d'un autre privé. Cet espace d'attente donne également accès à la salle de visites et à la salle de réunion.

Une entrevue avec la famille, des amis ou de toute autre personne désirant avoir un entretien avec le détenu n'est possible qu'à travers la salle de visites au rez-de-chaussée de la Maison, l'accès aux communs et aux chambres des détenus étant interdit au public. Cette salle reste cependant composée d'un mobilier adéquat pour passer un agréable moment. Elle est également lumineuse sans être visible grâce à la perforation de l'acier corten en façade.

La salle de réunion est accessible pour le public depuis la salle d'attente mais possède également une deuxième entrée pour le personnel depuis les bureaux en passant par la kitchenette. Cette double entrée permet aux accompagnateurs de Maison de ne pas forcément devoir passer par la salle d'attente pour atteindre la salle de réunion. Outre sa fonction d'origine, elle permet également d'organiser des activités avec les détenus ou de devenir un espace de détente ou un réfectoire pour le personnel lorsqu'elle n'est pas

utilisée pour sa fonction d'origine. Les deux portes coulissantes de la kitchenette rendent possible la connexion ou non de la salle de réunion aux bureaux.

Toujours dans le but de créer des relations entre les différentes pièces, une porte coulissante a été placée entre la salle de réunion et celle des visites au cas où un événement nécessitant plus d'espace devrait avoir lieu. Cette porte, si elle est translucide, permet également un apport lumineux supplémentaire dans la salle de réunion.

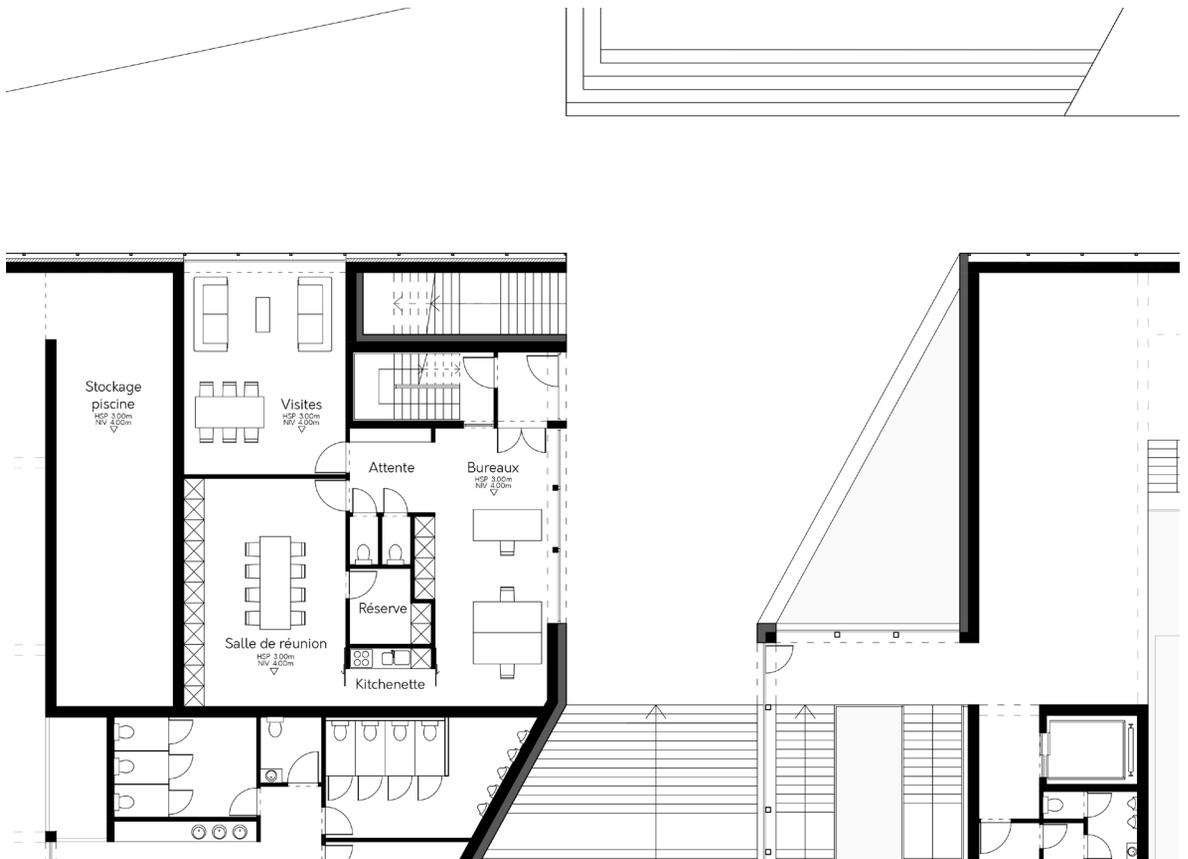


Fig. 58

REZ + 1 Ech 1/200

Emprunter l'escalier au rez-de-chaussée de la Maison de détention permet d'accéder aux communs de la Maison deux étages plus haut. Ceux-ci fonctionnent un peu comme un appartement classique ou des kots étudiants, où la cohabitation accompagne le principe de normalisation. L'idée est de permettre aux détenus de vivre de manière autonome en leur fournissant le matériel nécessaire. Ainsi, au rez-de-chaussée de l'appartement se trouvent un vestiaire, des sanitaires, des espaces de rangement, une buanderie, une cuisine et une salle à manger. L'aspect communautaire et le partage de lieux communs sont au cœur même de l'architecture développée pour aider l'individu à se responsabiliser et vivre comme tout un chacun.

Une terrasse extérieure privatisée est également disponible. La manière dont elle est implantée dans le projet permet aux détenus de ressentir la vie extérieure présente dans le projet, notamment grâce aux relations indirectes avec la promenade au-delà du muret ou au passage extérieur du projet quelques étages plus bas derrière le garde-corps (voir coupe AA'). La terrasse reste cependant intime puisqu'elle n'offre pas de vues directes sur les fonctions du centre sportif. Sa grande surface permettrait également d'y prévoir des activités de jardin en y intégrant par exemple un potager collectif, dont les récoltes seraient directement consommées par les membres de la Maison de détention.

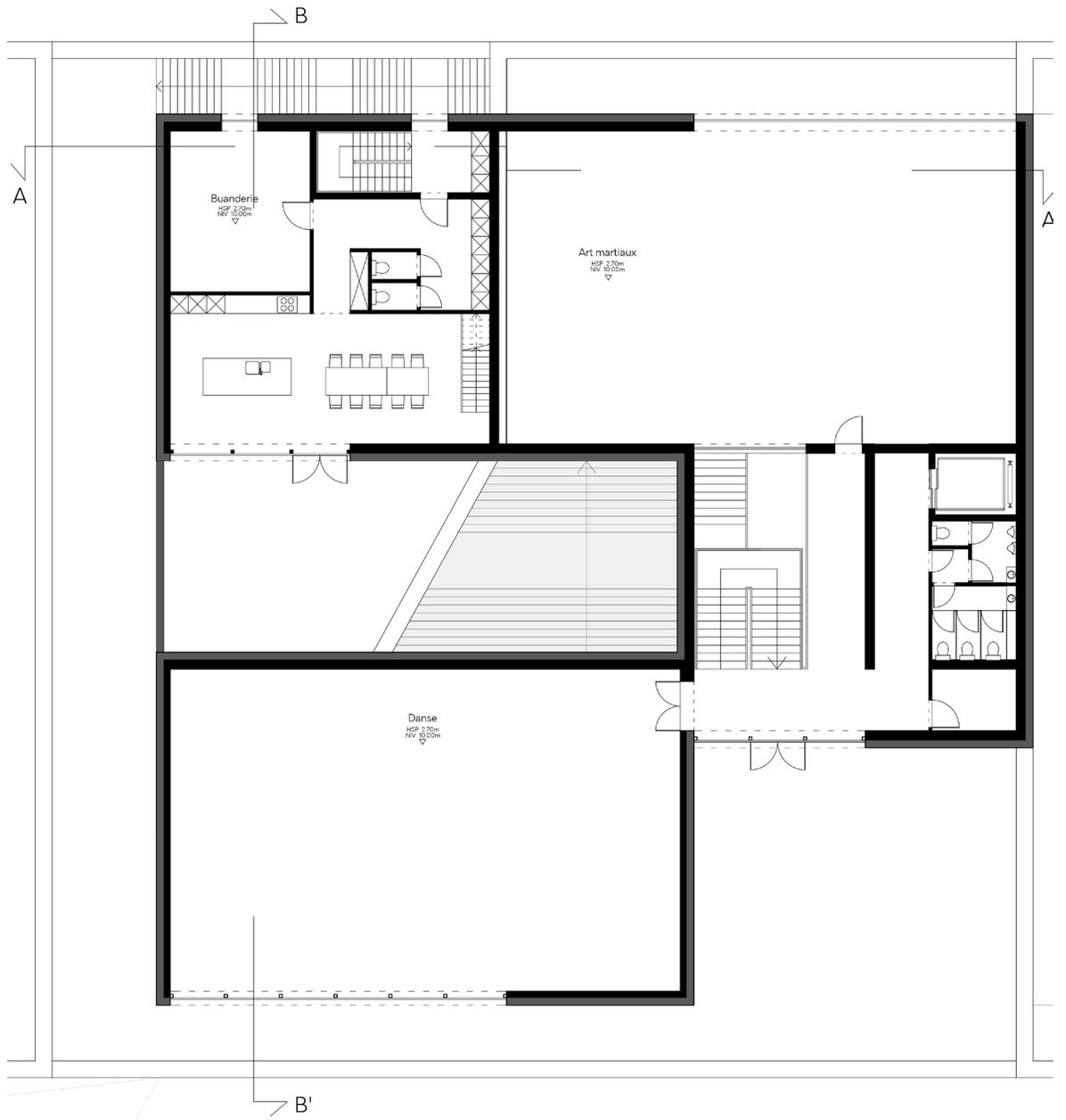


Fig. 59

REZ + 3 Ech 1/200

A l'étage, la mezzanine, surplombant la salle à manger et la cuisine, intègre une zone de détente, séparant ainsi la pièce de vie en deux parties afin de laisser un peu plus de liberté aux résidents.

Grâce à la double hauteur, la grande baie vitrée amène un apport de lumière conséquent dans le logement. Depuis la mezzanine, elle offre de belles vues sur Sainte-Marguerite et ses environs.

Les dix chambres de la Maison de détention sont accessibles par le couloir qui prolonge la mezzanine. Ces chambres identiques ont une superficie de 12 m² et sont constituées d'un lit, d'un bureau et d'une petite salle d'eau comprenant une toilette, une douche et un lavabo.

Ce dernier étage se distingue depuis l'extérieur avec son parement en brique en relief. Ce travail vient de la volonté d'exprimer d'une manière un peu plus architecturale la présence du programme des Maisons au sein du projet, cet étage étant composé uniquement de fonctions de la Maison de détention.

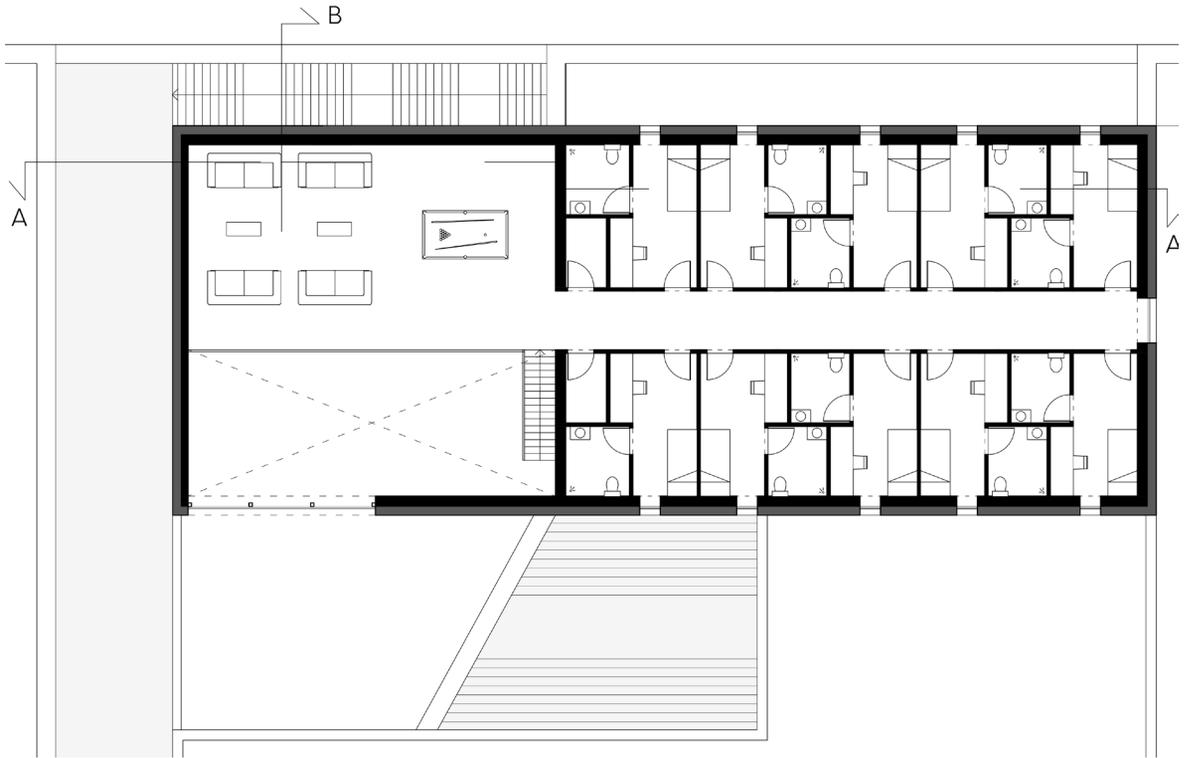
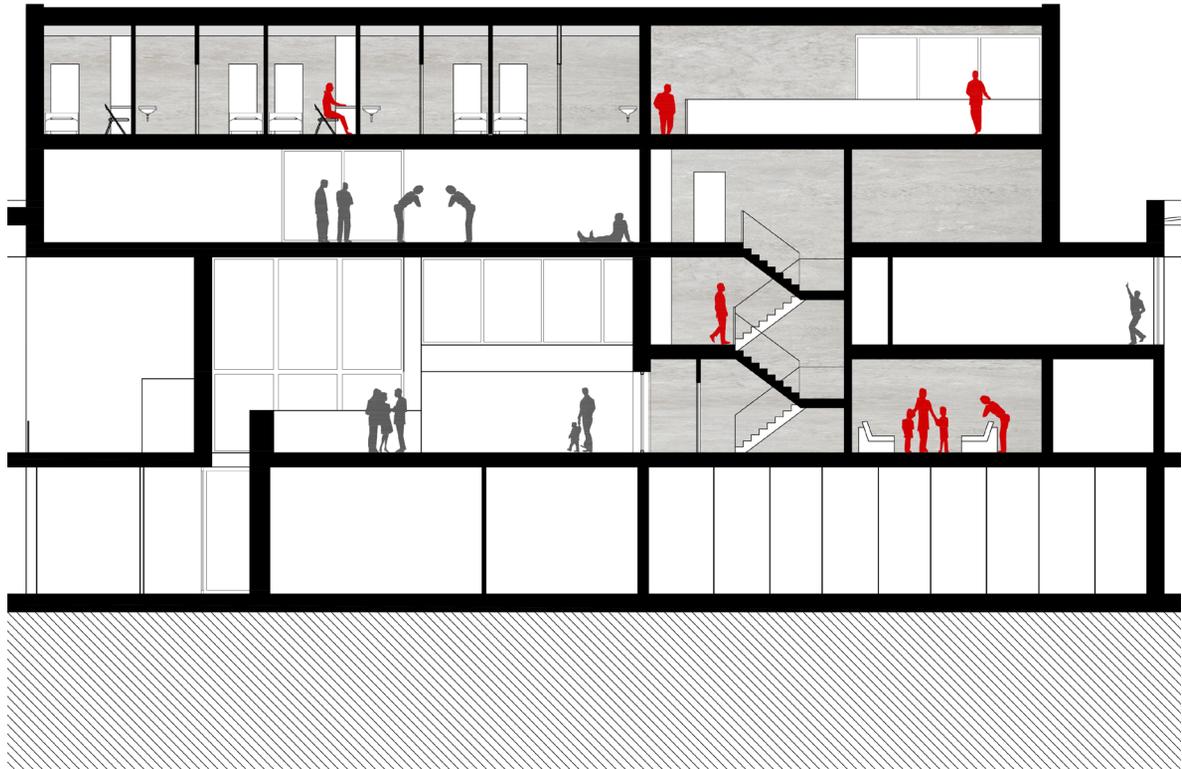


Fig. 60

REZ + 4 Ech 1/200

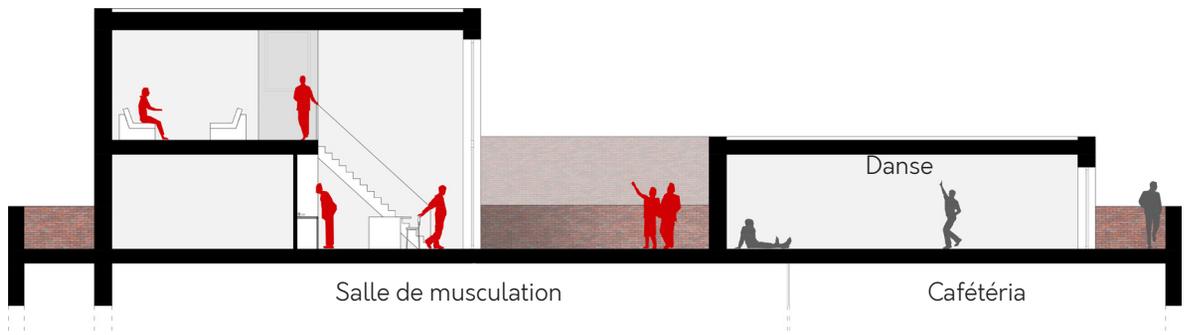


Fig. 61



Coupe AA' Ech 1/200

Fig. 62



Coupe BB' Ech 1/200

Fig. 63



Fig. 64

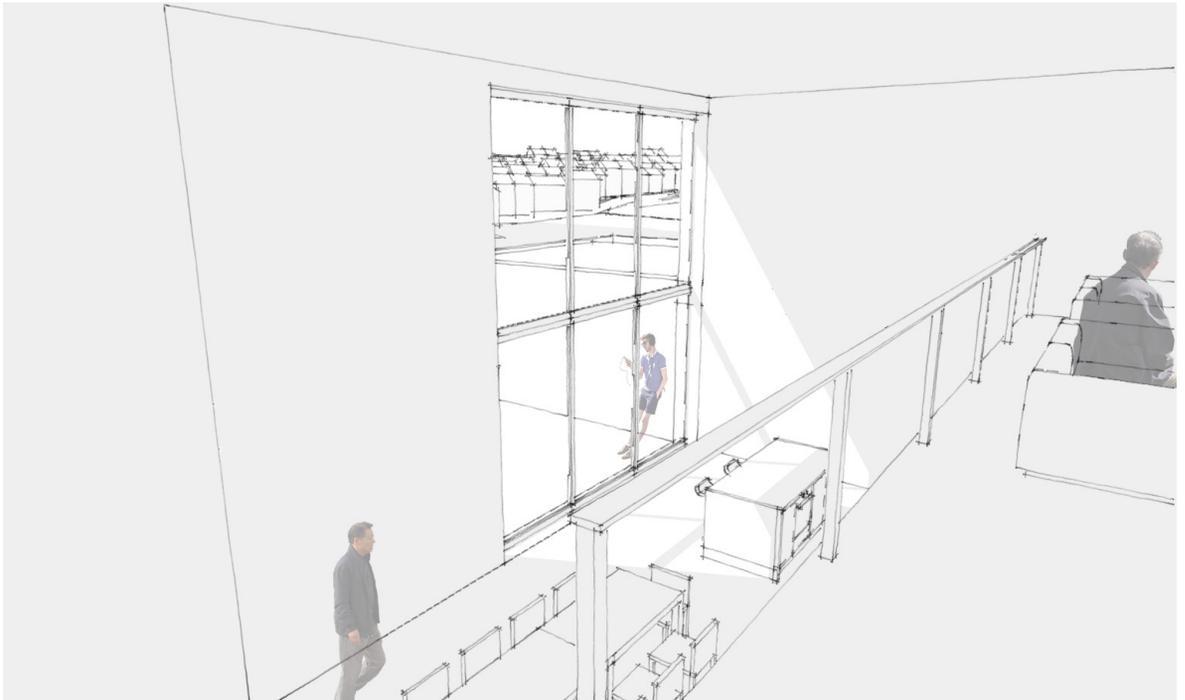


Fig. 65

La vie en communauté

D'une superficie totale de 300 mètres carrés, la Maison de détention tend, en terme de surface, à respecter des espaces décents de vie en communauté. Afin de renforcer l'aspect du partage de lieux communs, l'architecture développée donne plus d'importance aux pièces de vie communes qu'aux chambres, celles-ci étant composées du strict minimum.

Les chambres attribuées aux détenus sont cependant individuelles afin de leur faire profiter d'un espace personnel. Un certain confort leur est en plus accordé puisqu'elles sont toutes dotées d'une salle d'eau privative.

En vertu du principe de normalisation développé dans le programme, nettoyer, préparer le repas, laver son linge et se mettre d'accord font partie de la vie quotidienne à l'intérieur de la Maison. Toutes ces tâches à ne pas désapprendre sont exécutées par les détenus afin de (re)devenir autonomes avant la fin de la détention.

Les accompagnateurs de Maison sont constamment disponibles afin d'assurer une bonne entente et une bonne organisation au sein de la Maison. La petite échelle du logement procure pour les détenus une meilleure chance d'établir de bonnes relations entre eux, mais également avec les accompagnateurs. Grâce au système des Maisons, les réclamations ou requêtes des détenus sont directement enregistrées. Des mesures sont ainsi directement prises afin d'éviter de remédier à des ennuis par la suite.

Activités environnantes

La Maison telle qu'elle est dessinée offre un lieu de vie modeste à ses résidents, sans plus. Si aussi peu d'activités de détente sont proposées à l'intérieur du logement, c'est justement pour encourager ses résidents à utiliser les infrastructures environnantes.

Dans une perspective d'avenir, Sainte-Marguerite sera doté d'une quantité généreuse d'espaces publics afin de répondre aux

besoins des habitants en leur proposant des lieux de vie extérieurs de qualité. Tant dans le tissu urbain actuel que dans le nouveau Masterplan, des infrastructures publiques, des liaisons piétonnes et cyclables structureront l'entière du quartier afin de contrecarrer la densité d'habitat et le manque de jardins privés. Ainsi, ces espaces publics seraient profitables à toute la population de Sainte-Marguerite, en plus d'être une aide à la réintégration sociale des détenus.

L'incarcération entraîne indubitablement une image négative du détenu pour la société, mais également pour lui-même. Cette stigmatisation peut être durable dans le temps et par conséquent difficile à vivre. Sortir, participer à des activités du monde extérieur, suivre une formation ou encore rencontrer de nouvelles personnes permet ainsi au détenu de se détacher du milieu de la détention, de se projeter dans le futur, d'envisager un avenir.

Parfois, c'est par exemple avec un formateur, un membre du personnel ou un moniteur de sport qu'une relation solide et de confiance peut se tisser. Pour le détenu, cela signifie une marque de reconnaissance précieuse et une volonté d'aller de l'avant, de se séparer du milieu carcéral et de l'image qui y est liée.

Avec le centre sportif

La multitude d'activités sportives proposées par le centre sportif peut également être profitable aux détenus de la Maison. Le sport possède en effet de très nombreuses vertus, tant physiques que mentales, contribuant à l'épanouissement de l'être humain.

Ses bienfaits sont connus : en plus de favoriser une bonne santé, la pratique régulière d'une activité physique procure un bien-être général, améliore l'activité cérébrale, le sommeil et diminue le stress, la dépression et l'anxiété.

Le sport agit également sur le bien-être social, intégrant des valeurs de vie. Utilisé en thérapie, il a déjà fait ses preuves en aidant à la réinsertion de personnes marginalisées. N'en serait-il pas de même pour les détenus d'une Maison de détention? De manière indirecte,

le sport crée des liens d'intégration et d'appartenance sociale. Peut importe le sport pratiqué, il rassemble différents individus autour d'une même activité, où des liens relationnels forts peuvent être créés.

Des dispositions peuvent ainsi être mises en place afin de permettre aux détenus de la Maison de pratiquer les différentes activités sportives du centre. Par exemple, en ce qui concerne les sports individuels comme la natation ou la musculation, les détenus pourraient obtenir un abonnement afin d'en profiter en fin de journée après leur formation professionnelle.

Pour bénéficier des espaces sportifs communs comme le hall omnisports ou les salles de danse et d'art martiaux, des stratégies telles que le «time-sharing» peuvent être adoptées. De cette manière, le centre sportif peut laisser par exemple deux fois par semaine pendant une heure la place aux détenus de la Maison, afin d'y pratiquer entre eux une activité sportive ou une animation mise en place par les accompagnateurs de Maison.

Outre les activités physiques, le centre sportif peut également servir de lieu de travail pour les détenus. Composé d'un restaurant, celui-ci peut avoir une vocation sociale, en proposant aux détenus une formation de serveur ou de cuisinier. Il en va de même pour l'entretien et le nettoyage du bâtiment, où la totalité ou une partie de la superficie pourrait être prise en charge par les détenus de la Maison.

En plus du travail, les détenus pourraient de manière générale participer au bon fonctionnement du centre sportif, prendre des initiatives, etc.

Type de détenu

Les possibilités de relations entre la Maison de détention et le centre sportif pose la question du type de détenu que la Maison peut accueillir.

S'il est prévu de recevoir dans un premier temps des détenus en fin de peine, cette Maison de détention pourrait éventuellement

développer un programme de réinsertion à vocation sportive. Les accompagnateurs individuels de plan désigneraient ainsi des détenus adéquats et volontaires pour ce genre de détention. Par exemple, étant donné l'aspect sportif et physique, la Maison pourrait accueillir de jeunes délinquants à courte peine.

Acceptation

Deux facteurs sont prépondérants dans l'acceptation de l'implantation d'une Maison de détention : la visibilité et le programme.

Programme

La prison classique dérange. Sa réputation, ses échecs, son état général fait passer tous les détenus qu'elle enferme pour de grands criminels, suscitant pour la population un sentiment de peur, d'insécurité, de mépris et de rejet.

Grâce à sa petite taille et aux accompagnements mis en place, le programme de l'ASBL modifie le modèle de détention, le faisant passer comme une forme de «soins». Lorsqu'une «exécution de la peine privative de liberté [...] axée sur la réparation du tort causé aux victimes, sur la réhabilitation du condamné et sur la préparation de sa réinsertion dans la société libre»⁹ est possible, il est difficile pour la société de soutenir qu'il est préférable d'abandonner les détenus à leur sort au risque de récidiver plutôt que de travailler sur leur réinsertion.

Un effort général de la part de la société doit être effectué, afin d'accepter qu'une personne ayant commis des fautes se donne les chances nécessaires à sa réinsertion. Dans le cas du projet du centre sportif, les propositions d'aides, initiatives et actions effectuées par les condamnés seraient sans doute un premier pas afin de changer l'image négative que la société a toujours adoptée envers les détenus.

L'ASBL a su trouver les moyens et les mots pour inciter la société à tendre vers l'acceptation d'une réforme pénitentiaire totale,

⁹ : Conseil central de surveillance pénitentiaire. (2017). *Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus*, Art. 9. § 2, pp. 7.

l'appellation «Maison» pour désigner la prison étant le premier exemple.

Visibilité

Le rôle de l'architecte pour intégrer au mieux ce concept est par conséquent important. La Maison de détention doit savoir trouver sa place dans le paysage urbain : elle ne doit pas figurer au premier plan mais ne doit pas non plus être invisible.

D'une manière générale, il est donc important que La Maison soit accompagnée d'un programme supplémentaire ou d'une valeur ajoutée afin de favoriser son acceptation.

Dans le cas du projet développé, la Maison de détention, de part son intégration au centre sportif, ne s'apparente pas à une prison classique. Elle devient un lieu normal de vie, permettant à ses résidents de dormir, travailler, se divertir, se soigner... dans plusieurs lieux différents. Elle s'inscrit en plus dans un ensemble complètement nouveau de bâtiments publics, diminuant les réticences par rapport à son implantation.

Les matériaux choisis suivent la volonté de se diriger vers une approche pénitentiaire durable. La longue vie des matériaux installés dans le projet empêche la dégradation rapide du bâtiment, pouvant éventuellement nuire au concept des Maisons.

L'ASBL «Les Maisons», composée de membres travaillant dans le milieu pénitentiaire, a su mettre au point un travail abouti porteur de solutions concrètes face à l'état alarmant du système carcéral. Remplacer progressivement les grandes à très grandes prisons par des Maisons de détention de petite taille «en misant sur la relation plutôt que sur la technique, sur l'humanité plutôt que la sécurité»¹⁰ semble être une proposition séduisante et possible.

En fin de compte, les études, les recherches et les travaux tirent tous la même conclusion : le plus important est de changer le modèle des prisons.

Expériences similaires

Des expériences similaires dans d'autres domaines, en utilisant le principe de la petite échelle, ont déjà été réalisées. C'est le cas notamment dans le milieu psychiatrique où les grosses institutions asilaires et déshumanisantes ont été remplacées par des établissements de soins déployés en réseau. Ainsi, l'individu bénéficie d'un accompagnement individuel et se déplace en fonction de ses besoins dans plusieurs institutions, celles-ci étant intégrées dans le tissu urbain.

La Maison de soins infirmier «Hôtel Min» à Anvers est un exemple de référence. Ce bâtiment a effectivement été traité pour devenir une institution de soins de petite taille. Il accueille ainsi environ

¹⁰ : Spronck V. dans «*Des maisons plutôt que des prisons*», *imagine*, vol.112, p. 8

25 personnes pour un séjour de six à neuf mois, leur permettant de travailler, de faire des activités et de se loger quotidiennement de manière contrôlée. Ainsi, les patients progressent vers une vie indépendante qui permet à la société de ne plus les voir comme étant gênants ou dangereux.

D'autres exemples concluants continuent à se répandre en Belgique, tel que les Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). En 2020 à Bruxelles verra le jour par exemple une nouvelle IPPJ dans l'ancien internat de l'Athénée Royal Victor Horta à Forest. Insérée dans le milieu urbain et située à deux pas de Forest National et du Stade de l'Union Saint-Gilloise, cette institution accueillera deux sections de dix garçons et une section de dix filles pour les aider, grâce à un accompagnement, à les réinsérer dans la société et à les rendre de nouveau autonomes.

Des alternatives à l'enfermement ont également été développées internationalement, notamment dans les pays scandinaves. La prison de Bastoy en Norvège créée en 2007 en témoigne avec ses 115 détenus tous regroupés sur une île parsemée de petits chalets en bois, d'endroits de détente et de lieux de travail. Dans ce lieu où on prône l'éducation plutôt que la punition, les prisonniers sont considérés comme des personnes à qui il faut réapprendre certaines valeurs. Les accompagnateurs les aident à se remettre sur le droit chemin afin d'éviter la récidive à la fin de la détention. Ces détenus vont ainsi passer la plupart de leur temps à l'extérieur afin de travailler et d'acquérir de l'expérience pour la mettre à profit en dehors des «murs».

Des oppositions sur ce genre de détention apparaissent cependant, du fait de ses apparences de camp de vacances. En effet, pourquoi de mauvais citoyens profitent-ils d'un si bon traitement?

Opinion publique

Lorsque qu'un programme comme celui des Maisons propose un régime adapté et individuel à un mauvais garçon, dans lequel il lui est proposé de participer à des activités de détente ou même de sortir du centre où il est interné, il est normal de recevoir des contestations de la part de l'opinion publique.

Suffisamment de recherches, de témoignages et d'études sont disponibles pour se rendre compte qu'enfermer sans différencier tous les détenus dans de si grandes prisons n'est finalement pas une solution à long terme. Ces condamnés, livrés à eux-mêmes, ne peuvent qu'emprunter une mauvaise direction, entretenant ainsi le risque de récidive.

Une bonne communication devient alors indispensable pour faire évoluer l'avis de l'opinion publique. Pour se diriger vers une approche pénitentiaire durable, le système classique actuel doit changer.

Une réforme radicale du système pénitentiaire ne peut cependant pas se produire d'un seul coup. En effet, concevoir l'idée que les prisons actuelles seront remplacées par des Maisons relativement confortables, dissipées un peu partout dans le tissu urbain paraît irréalisable. Face à ces réticences, la meilleure stratégie à adopter est sans doute celle du «pas à pas».

Ce n'est pas par hasard que l'ASBL propose d'établir dans un premier temps des projets pilotes, en réaction aux contestations. Favorable à ces expérimentations, la politique pénitentiaire, avec le Masterplan III, est en train de changer : «Des maisons de transition verront le jour, pour un total de 100 places: il s'agit de projets de petite échelle dans lesquels des détenus, sélectionnés sur la base d'une série de critères, se voient offrir la chance, d'ici la fin de leur peine, de passer la dernière partie de la peine dans une maison, où ils bénéficient d'une assistance et d'un accompagnement intenses qui doivent leur permettre de fonctionner à nouveau et mieux dans la société.¹¹».

¹¹ : Geens K, «Masterplan prisons et internement» (en ligne), Communiqué de presse, 13 mai 2016

Démarrage

La question est effectivement de savoir comment ce concept peut prendre place dans la réalité sociale.

Si le concept de l'ASBL «Les Maisons» venait à voir le jour, il ne pourrait s'installer que progressivement, réparti sur plusieurs dizaines d'années. Le remplacement des prisons par des Maisons de détention agirait comme un balancier, où le nombre de prisons diminue tandis que le nombre de Maisons augmente. Une expertise se développerait et les effets secondaires imprévus disparaîtraient au fur et à mesure.

Certains effets secondaires ont cependant déjà été appréhendés, tel que celui de l'extension du champ pénal. En effet, la capacité carcérale va indubitablement augmenter au début de la mise en place des Maisons de détention. Les personnes condamnées à de courtes peines, ne les exécutant actuellement pas à cause du nombre de places limité dans les prisons, seraient envoyés en Maisons de détention, du fait des nouvelles places disponibles. Il y aurait par conséquent la création d'une tendance qui consisterait à garder les détenus classiques dans les grandes prisons et les délinquants pour l'instant libres dans les Maisons de détention.

Le statut de la Maison de détention peut également poser problème. Des premiers essais tendraient sans doute à envoyer les détenus les plus conciliants dans les Maisons de détention, mettant en avant la question du traitement préférentiel. Les éventuelles réalisations futures de Maisons ne doivent alors pas se détacher de l'objectif premier : permettre à tout type de détenu de bénéficier d'une détention adaptée selon un parcours personnel. Un nouvel échec serait de faire de la Maison une institution privilégiée, encourageant dans les prisons classiques des nouvelles menaces : «si tu veux aller dans une maison, tiens-toi bien!»¹².

¹² : Samii Y.H., «Focus» dans *Les Maisons : vers une approche pénitentiaire durable*, Bruxelles, ASP Academic and scientific Publishers, 2015, p. 81

Personnel des Maisons de détention

La détention, même dans une Maison, s'inscrit dans un cadre de contrainte. A un moment donné, un membre du personnel des Maisons se retrouvera vraisemblablement dans une situation de désaccord avec un détenu. Celui-ci pourrait par exemple ne pas accepter les modalités de son Plan de détention, ne pas s'entendre avec ses co-détenus ou entrer en conflit avec un accompagnateur de Maison. Dès lors, quelles seraient les dispositions à prendre?

Le profil de compétence¹² développé par l'ASBL décrit un personnel de qualité. N'y a-t-il cependant pas un peu trop d'attente par rapport à celui-ci ?

Mettre en place un système souple permet de s'adapter plus facilement à l'évolution d'un détenu. Est-il cependant garanti de prévoir le comportement des détenus à l'avance, afin de ne pas avoir de mauvaises surprises?

Phénomène Nimby

Le phénomène Nimby (not in my backyard) serait sans doute une des plus grandes réticences constatée en cas de la mise en place des Maisons de détention. Signifiant «pas dans mon arrière-cour»¹³, ce terme exprime généralement la position adoptée sur un projet par les résidents d'un quartier, lorsqu'ils estiment subir des nuisances.

Une stratégie de coopération et de participation entre les pouvoirs publics locaux, les services sociaux et le quartier doit être mise en place. «La localisation de ces nouveaux lieux de détention sera «screenée» en profondeur et le choix sera fait en concertation avec tous les acteurs, y compris le voisinage».¹⁴

Dans le cas du projet, l'idée d'implanter une Maison de détention dans le quartier Sainte-Marguerite pourrait être soumise à la Commission de rénovation urbaine de quartier. Cette commission a été instituée par le Conseil Communal afin de permettre à la population du quartier de donner son avis et de participer aux

¹² : Naessens L., «Personnel» dans *ibid.*, pp. 75-78

¹³ : Art. NIMBY, in Adrian Room, *Brewer's Dictionary of Modern Phrase & Fable*, Cassel, 2001

¹⁴ : An. H., «La Belgique va tester les maisons de transition» (en ligne), *Le Soir*, 26 novembre 2015

différentes élaborations de projets dans le quartier.

Comme évoqué précédemment, les projets de Maison de détention sont accompagnés d'une valeur supplémentaire afin de favoriser leur intégration au quartier. Est-ce cependant suffisant ?

Il existera incontestablement toujours une répression de la part d'une partie de l'opinion publique. Au delà d'être un bâtiment avec une fonction qui peut «déranger», la Maison de détention peut également avoir une influence négative sur la valeur immobilière d'un quartier. L'image qu'elle dégage doit donc être travaillée en profondeur.

Les projets pilotes seront forcément confrontés à des défis et à des critiques. Il est cependant crucial de changer le système pénitentiaire et par conséquent de commencer des essais à travers la création de projets pilotes.

Changement social

L'image du groupe du détenu restera sans doute difficile à changer. Malgré la preuve qu'il est plus bénéfique pour un détenu de travailler à sa réinsertion que de le laisser pour compte, des protestations subsisteront. «La punition n'est-elle pas trop faible? Les Maisons seront-elles encore plus luxueuses que ce qu'ils n'ont déjà ? Sachant qu'ils iront dans une Maison de détention, les délinquants n'auront pas peur de commettre des délits !»

Dans le domaine de la peine et de la criminalité, «il y a une irrationalité, notamment une énergie collective qui veut que la qualité de la vie en détention soit inférieure à la qualité de la vie dans le monde libre [...] C'est pour cela qu'il faut y aller doucement, avec quelques initiatives qu'on peut évaluer, pour penser plus largement par la suite. Le passage des peines corporelles vers la peine privative de liberté a aussi pris du temps.»¹⁵.

¹⁵ : Claus H., dans *Jassogne P.*, «Des maisons pour les détenus» (en ligne), *Alter Echos*, 2015

CONCLUSION

L'ASBL «les Maisons» a travaillé intensivement pendant quatre années pour mettre au point cette réforme impliquant des économistes, criminologues, juristes, architectes, etc¹⁶. De nombreuses études attestent de l'échec du système de détention actuel. L'héritage du modèle carcéral du 19^{ème} siècle, prônant l'isolation et la privation de vie sociale du détenu n'a plus de sens. Les établissements pénitentiaires restent bloqués dans une vision ultra sécuritaire et le système n'empêche pas les risques de récidives, perpétue la violence et gaspille les fonds publics.

La politique pénitentiaire est cependant en train d'évoluer, le gouvernement étant de surcroît favorable au concept de l'ASBL. L'installation de Maisons de transition dans le Masterplan III est un premier pas vers la mise en place de projets pilotes de Maisons de détention.

L'application de stratégies de coopération et de participation entre les pouvoirs publics locaux, les services sociaux et le quartier, en plus de la valeur ajoutée du bâtiment rendent possible l'implantation de Maisons de détention dans le tissu urbain, semi urbain ou en zone rurale.

Une réforme totale ne peut toutefois pas se mettre en place d'un seul coup. Pas à pas et sans se détourner de son objectif principal, le concept des Maisons devra évoluer de manière à faire face aux effets secondaires et aux critiques de l'opinion publique.

¹⁶ : «Rien n'a été laissé au hasard : l'adéquation avec les lois et les règlements, les coûts, les aspects techniques et les obstacles éventuels».

Claus H., dans, «*Des maisons plutôt que des prisons*», *imagine*, vol.112, p. 9

La mise en place d'une Maison de détention, dont l'intégration peut poser problème, peut également profiter de facteurs extérieurs favorisant son acceptation.

Le projet de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite est-il donc une opportunité à l'insertion d'une Maison de détention?

Tout d'abord, l'analyse du quartier démontre que Sainte-Marguerite, grâce aux futures opérations de rénovation urbaine, deviendra incontestablement un lieu de vie de qualité, proche de la ville. Ses services, ses établissements, ses infrastructures couplés à l'esprit de cohésion sociale du quartier rendront tout à fait possible l'éventuelle implantation d'une Maison de détention.

L'expérimentation a ainsi pu prendre place dans un Masterplan. Celui-ci étant une réponse face au bilan du quartier : un paysage urbain meurtri et en déclin depuis des dizaines d'années.

Profitant de la rénovation du quartier, la Maison peut prendre place dans un projet de plus grande envergure utile au quartier, celui du centre sportif. La Maison ne comprend dès lors pas de valeur ajoutée, comme le préconise le programme de base des Maisons de détention.

L'association de la Maison au centre sportif dans un Masterplan a offert d'autres potentialités :

- D'abord, du fait de sa présence dans un ensemble cohérent et homogène, regroupant une multitude de nouveaux bâtiments aux diverses fonctions, la Maison de détention et son programme particulier s'intègre mieux dans le paysage urbain, favorisant son acceptation.
- Les permissions de sorties permettent aux détenus de profiter des infrastructures extérieures du centre sportif. Celles-ci regroupent une multitude d'activités sportives dans un cadre urbain vert et de qualité, encourageant les rencontres et améliorant le bien-être du condamné.

- Différentes relations avec le centre sportif sont également créées. Des dispositions peuvent être prises afin de permettre aux détenus de pratiquer des activités sportives dans le cadre de leur réinsertion. En plus de bénéficier des bienfaits du sport, ils pourraient également participer au bon fonctionnement du centre sportif, en effectuant des actions favorisant leur image.

Il n'existe en fin de compte aucune règle dictant la manière dont une Maison de détention doit s'intégrer dans le tissu urbain. S'il est possible de développer ce type de projet, par exemple, dans le cadre d'une réaffectation de bâtiment ou dans un intérieur d'ilot¹⁷, cette expérimentation démontre qu'il est également possible de profiter de la rénovation urbaine d'un quartier afin de concevoir un projet de Maison de détention.

Cette expérimentation reste cependant fictive. Bien que Sainte-Marguerite possède les atouts nécessaires à l'accueil d'une Maison, d'autres contraintes (politiques, urbanistiques,...) empêcheraient sans doute une combinaison optimale des différentes étapes menant à la réalisation d'un projet concret de Maison de détention.

Retranscrire quatre années de recherches à travers un projet d'architecture permet cependant de concrétiser une idée. Ce concept novateur, porteur de solutions, doit réussir à trouver sa place dans la société, faire ses preuves et démontrer la possibilité du changement du système carcéral actuel.

¹⁷ : Quelques projets de Maisons de détention, «Annexe 2» dans *Les Maisons : vers une approche pénitentiaire durable*, Bruxelles, ASP Academic and scientific Publishers, 2015, p. 112-128

Exemple d'un Plan de problèmes

Établi par l'ASBL «Les Maison», cet exemple concret aide à comprendre le genre de situation résultante du système de détention actuel. Il s'agit d'un Plan de problèmes.

«Hicham a commencé sa détention à Audenarde, mais a été rapidement transféré à Tilburg, car il répondait aux critères d'une détention dans cet établissement, entre autre, celui qu'il encourt rarement de rapports disciplinaires.

Sa famille ne pouvait pas lui rendre visite, à cause de la distance et du coût du transport. Au début, Hicham s'est conformé à cette décision, mais son épouse et son fils lui manquaient. En outre, il était de plus en plus étranger à la volonté d'adopter une approche différente dans sa vie, car sa motivation était fortement liée aux promesses faites à sa famille. Il ressentait de la frustration, et vivre ensemble dans une cellule avec sept autres détenus lui était de moins en moins supportable.

Dans les conflits entre ses camarades de cellule, il a essayé dans un premier temps de servir de médiateur, mais quand cela échouait il ressentait encore davantage de frustration. Mais un jour la pression lui a parue si forte qu'il s'est engagé dans une bagarre. Cela lui a valu d'être transféré à Wortel. Il a atterri dans une cellule avec quatre autres détenus avec qui il ne pouvait pas parler, car ils

parlaient tous une autre langue que lui.

Afin de ne pas aggraver sa frustration, Hicham s'est remis à consommer de la drogue, car elle le calmait et l'aidait à ne pas ressentir continuellement la douleur de l'absence des siens.

Ses premières demandes de permissions de sortie et de congés pénitentiaires ont été refusées, surtout en raison de son attitude négative en détention.

A un moment donné, il a cependant pu accéder à une permission de sortie. Durant cette journée, il devait avoir un entretien avec deux services et chercher un emploi. Il devait rejoindre Audenarde et ne disposait que de 10 heures pour accomplir toutes ces démarches. Il n'a pas pu revenir à temps à la prison, à cause de problèmes avec les transports en commun.

Ce jour-là, il a également vu son épouse et a senti que quelque chose ne tournait pas rond, mais il ne parvenait pas à identifier la source du malaise. Quelques jours plus tard, il a reçu une lettre de l'avocat de sa femme lui signifiant qu'elle voulait divorcer. Elle ne pouvait plus supporter la situation de son mari et ne croyait plus en lui, depuis qu'il avait recommencé à consommer de la drogue.

Cette nouvelle constituait un coup dur pour Hicham. En outre, cela signifiait qu'il ne pouvait pas bénéficier d'un congé pénitentiaire et devait se mettre à la recherche d'un nouveau logement. Il a essayé de s'inscrire dans une agence de location sociale, mais n'y a pas été autorisé car son domicile n'était pas dans la bonne commune.

Entretemps, il s'est rapproché de sa date de libération et a décidé de purger l'entièreté de sa peine, étant donné qu'il ne pouvait satisfaire que difficilement aux conditions exigées pour bénéficier d'une surveillance électronique ou d'une libération anticipée. Quand il a été libéré, il était à nouveau entièrement dépendant à la drogue, n'avait ni revenus ni logement. La seule personne qui était encore disposée à l'aider était un ancien codétenu qui l'a hébergé. Pour accéder à des moyens financiers, ils ont rapidement commencé à commettre ensemble de nouveaux délits.»

Exemple d'un Plan de solutions

Repris dans le livre «Les Maisons : vers une approche pénitentiaire durable», cet exemple de Plan de solutions se base sur le parcours d' Hicham E.B.

«Hicham E.B.

1 Renseignements personnels

Nom : Hicham E.B.

Date de naissance : 01.01.1984

Lieu de naissance : R.

Nationalité : belge

Adresse : rue de l'Église à K.

2 Situation juridique, condamnations et faits

Hicham a été condamné à une peine d'un total de cinq ans. Il preste actuellement deux peines de prison, dont une mesure de probation révoquée.

Le 01.02.2010 il a été condamné par le Tribunal correctionnel de O. à une peine de prison de deux ans, assortie d'un délai de probation de cinq ans pour un certain nombre de cambriolages et de vols dans des supermarchés et autres magasins. La probation a été révoquée le 10.01.2012.

Ensuite le 02.02.2012, Hicham a subi une nouvelle condamnation : trois ans de peine de prison pour un vol avec violence – coups et blessures. Pour ces faits, il était en détention préventive depuis le 01.11.2011.

Sur le casier judiciaire de Hicham E.B. figure, à côté des condamnations qu'il purge actuellement, un jugement du tribunal de police de O. (01.02.2008), pour ivresse au volant et conduite sans assurance.

Aussi, lorsque Hicham était mineur, il avait déjà été placé sous surveillance par le juge de la jeunesse, pour trafic de drogue. Il est alors resté pendant deux mois dans une institution pour mineurs (du 02.01.2000 au 02.03.2000).

3 Situation actuelle et démarches à accomplir

3.1. Logement

Hicham peut retourner dans la maison familiale, où vivent sa femme et son fils.

→ Aucune démarche ne doit être accomplie par rapport au logement.

3.2. Revenus

Jusqu'à sa détention, Hicham recevait une indemnité de chômage de 320 euros par mois. Après sa détention, Hicham veut travailler.

Hicham a au total environ 25 000 Euros de dettes (amendes, frais de justice, parties civiles). Il voudrait avoir une image complète et concrète de ses dettes et, si possible, commencer à rembourser ses parties civiles pendant sa détention.

→ Un accompagnement financier a démarré avec le Centre d'aide sociale, afin d'inventorier les dettes et commencer le remboursement.

Un contact sera pris avec l'ONEM, afin de mettre en ordre les documents en rapport avec l'indemnité de chômage.

Un contact est établi avec un service de médiation en réparation, afin de discuter de l'indemnisation des parties civiles.

3.3. Réseau social

Hicham est marié avec Sadia B. et a un fils âgé de 1 an, Martin

E.B. Après sa détention, il habitera à nouveau avec eux.

Hicham est soutenu par ses parents, ses trois frères et ses deux sœurs, qui lui rendent tous visite.

Ces relations sont importantes pour Hicham, notamment pour soutenir sa réinsertion et prévenir la récidive.

→ La détention devra être effectuée dans la région où habite sa famille, afin qu'il puisse recevoir un maximum de visites de sa femme, de son fils, de ses parents, de ses frères et sœurs.

3.4. Rôle dans la société

Hicham a arrêté sa formation à 18 ans. Il avait terminé trois années de mécanique automobile, et recommencé sa quatrième année en construction, mais il ne l'a pas achevée. Par conséquent, il ne possède pas de diplôme d'études secondaires et aucun certificat de formation professionnelle. Il voudrait obtenir son diplôme d'études secondaires et suivre une formation en mécanique automobile, afin d'augmenter ses chances sur le marché de l'emploi.

Hicham a une expérience professionnelle de vendeur chez divers opérateurs gsm. Mais il a également été employé dans l'entreprise automobile de son oncle et dans l'horeca.

Hicham est prêt à travailler sur un certain nombre de problèmes qui lui ont causé des ennuis dans le passé : usage et vente de drogues, difficultés financières, un possible problème de TDAH (Trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité), d'agression et le manque de formation et d'expérience professionnelle.

En septembre 2012, le premier cycle de formation en mécanique automobile a démarré.

→ Des démarches d'orientation et de diagnostic seront entamées, à la fois en lien avec l'usage de drogues, l'agression et un éventuel problème de TDAH (Trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité). Pour cela, des sessions d'entretiens individuels commenceront auprès d'une organisation spécialisée et des contacts seront pris avec un centre de diagnostic pour TDAH.

4 Plan de détention

La détention commencera par un séjour dans la Maison A de sécurité moyenne, située dans les Ardennes flamandes (en raison des liens familiaux). Ici, l'accent sera mis sur la formation en mécanique automobile, qui commencera en septembre 2012, et sur l'incitation à une attitude professionnelle au sein de l'équipe de cuisine.

Pendant le séjour dans la Maison A commenceront des entretiens d'orientation avec le Centre d'aide sociale, le service de médiation et le service spécialisé. Dans un premier temps, ils auront lieu dans la Maison. A partir de novembre 2012, ils pourront, en partie, se poursuivre de manière ambulatoire. Cette organisation sera progressivement mise en place jusqu'en février 2013 : un entretien ambulatoire pourra se dérouler en novembre 2012, deux en décembre, trois en janvier et quatre en février.

Si cela est souhaitable, des séances de groupe en lien avec la toxicomanie pourraient être suivies dans la Maison B et il pourrait être fait appel à un coach d'une entreprise d'insertion socioprofessionnelle (lorsque le travail dans l'équipe de cuisine aura révélé les points à améliorer au niveau des attitudes de travail).

Au cours de cette première phase, les documents de l'ONEM devront être mis en ordre et un centre de diagnostic sera recherché, afin que Jean puisse effectuer des tests par rapport au TDAH.

Des possibilités maximales de visites de sa famille devront être rendues possibles.

Fin février 2013, le passage vers la Maison B sera effectué, pour participer au deuxième cycle de la formation en mécanique automobile. Celui-ci démarrera en mars 2013, avec la possibilité de prendre part à des journées de pratique organisées dans un garage automobile de la région. La fréquence de la formation extra-muros pourra être augmentée, passant progressivement d'une à plusieurs fois par semaine, jusqu'au début du stage en mai 2013.

Les entretiens avec les services accompagnants (centre d'aide sociale, service de médiation et service spécialisé) pourront, à partir de ce moment, être poursuivis en ambulatoire. En outre, s'il est possible de continuer à en bénéficier dans cette Maison, un accompagnement autour du TDAH et/ou de l'agression pourront également être mis en place.

A partir du 01.11.2012, des congés pénitentiaires au sein de la famille pourront commencer.

5 Plan de réinsertion sociale

A partir de mai 2013, la formation en mécanique automobile sera combinée avec un stage. Celui-ci pourra être réalisé dans le cadre d'une modalité de surveillance électronique. A partir de moment-là, Jean pourra retourner vivre dans sa famille.

Après l'achèvement de sa formation, Hicham désirerait travailler le plus rapidement possible, que ce soit ou non dans le lieu où il aura effectué son stage. A ce moment, l'accompagnement financier par le centre d'aide sociale sera intensifié, afin de reconsidérer et recalculer le paiement de ses dettes. La guidance de De Horizon pourra aussi être augmentée, afin d'orienter la phase de transition.

6 Calendrier

Aujourd'hui :

- détention dans Maison A
- travail dans l'équipe de cuisine
- entretiens avec le centre d'aide sociale, le service de médiation, le service spécialisé
- diagnostic TDAH
- mise en ordre des documents de l'ONEM
- participation au travail de groupe 'toxicomanie' dans Maison B et coaching 'Velcro'

1er septembre 2012 :

- début de la formation en mécanique automobile

1er novembre 2012 :

- graduellement, entretiens ambulatoires dans le centre d'aide sociale et le centre spécialisé (1, 2, 3, 4 par mois)
- démarrage progressif ...

28 février 2013 :

- transfert vers la Maison B
- commencement du 2ème cycle de formation
- permissions de sortie pour des jours de pratique dans un garage des environs

1er mai 2013 :

- surveillance électronique
- stage dans un garage des environs
- entretiens ambulatoires avec le CAW et Horizon

1er novembre 2016 :

- libération conditionnelle

11 novembre 2017 :

- fin de peine»

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	5
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1.....	11
De la prison à la Maison de détention.....	11
LES PROBLÈMES RENCONTRÉS	13
La surpopulation	13
Morcellement de l'exécution de la peine	14
Absence de politique pénale	15
L'infrastructure	15
Une peine identique pour tous	16
Absence de parcours différencié	16
Un besoin de renouveau	17
LA RECHERCHE DE LA FONDATION ROI BAUDOQUIN	19
Normalisation	20
Petite échelle	20
Relations constructives avec le personnel	20
Sécurité dynamique	21
Besoin de différenciation	21
Contacts avec la famille	22
Prestation morale de la prison	22

LES MAISONS DE DÉTENTION	23
La vision	23
La petite taille	24
Différenciation	25
Proximité	25
Le Plan de solutions	26
Principes	26
Contenu du Plan de solutions	27
Distinction des Maisons de détention	32
Le personnel	34
La fonction de portier	35
La fonction d'accompagnateur de Maison	35
La fonction d'accompagnateur individuel du plan	35
L'accompagnateur sous contrat, issu de la société	36
Le directeur de la région de détention	37

PARTIE 2	41
Conception d'un projet de Maison de détention dans le quartier Sainte-Marguerite	41

LE QUARTIER SAINTE-MARGUERITE	43
Historique	43
Projet de rénovation urbaine	44
Sainte-Marguerite aujourd'hui	46
Le quartier en chiffres :	46
Topographie	48
Structure du quartier	50
Résultats de l'analyse	52

MASTERPLAN SAINTE-MARGUERITE	55
Zone d'intervention	55
Concept	58
Schémas d'intentions	60
Plan et coupes générales	64

LE CENTRE SPORTIF	67
Implantation	69
Concept	70
La promenade	80
Plans	82
Matérialité	92
Élévations	96
Coupes	100
LA MAISON DE DÉTENTION	105
Le type de Maison	106
La Maison intégrée au centre sportif	110
La vie en communauté	122
Activités environnantes	122
Avec le centre sportif	123
Type de détenu	124
Acceptation	125
Programme	125
Visibilité	126
RÉTROSPECTION	129
Expériences similaires	129
Opinion publique	131
Démarrage	132
Personnel des Maisons de détention	133
Phénomène Nimby	133
Changement social	134
CONCLUSION.....	137

ANNEXES	141
Exemple d'un Plan de problèmes	141
Exemple d'un Plan de solutions	143
1 Renseignements personnels	143
2 Situation juridique, condamnations et faits	143
3 Situation actuelle et démarches à accomplir	144
4 Plan de détention	146
5 Plan de réinsertion sociale	147
6 Calendrier	147
TABLE DES MATIÈRES	151
BIBLIOGRAPHIE	157
ILLUSTRATIONS	161

Ouvrages

Claus, H., Beyens K., De Meyer R., Gryson M., Naessens L., *Les Maisons : vers une approche pénitentiaire durable*, trad.fr.Harford A, Bruxelles, ASP Academic and scientific Publishers, 2015.

PLURIS, Bianchet B., Transitec, Gesplan, *Rénovation urbaine Sainte-Marguerite*, Liège, 2015

Articles

Combessie, Philippe. « La ville et la prison une troublante cohabitation », *Revue Projet*, vol. 269, no. 1, 2002, pp. 70-76.

Dorzée, Hugues. «Des maisons plutôt que des prisons», *imagine*, vol.112, pp. 8-9

Leclercq, Colette. «Vers une approche pénitentiaire durable : les Maisons», *l'observatoire*, vol. 84, pp. 79-80

Maestracci, Nicole. « Repenser la sortie de prison », *Revue du MAUSS*, vol. 40, no. 2, 2012, pp. 202-212.

Rostaing, Corinne. « Une approche sociologique du monde carcéral », La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, vol. 59, no. 3, 2012, pp. 45-56.

Scheer, David et Tieleman, David. « Des (nouvelles) prisons. Et après? », ULB, 15 mars 2014

Site internet

An. H., « La Belgique va tester les maisons de transition » (en ligne), Le Soir, 26 novembre 2015
Disponible sur <https://www.koengeens.be/fr/news/2015/11/26/la-belgique-va-tester-les-maisons-de-transition>

Geens K., « Koen Geens favorable à des miniprisons » (en ligne), La libre Belgique, 06 juillet 2015
Disponible sur <https://www.koengeens.be/fr/news/2015/07/06/koen-geens-favorable-a-des-miniprisons>

Geens K., « Masterplan prisons et internement » (en ligne), Communiqué de presse, 13 mai 2016
Disponible sur <https://www.koengeens.be/fr/news/2016/05/13/masterplan-prisons-et-internement-reduction-de-la-surpopulation-dans-les-prisons-et-accue>

Jassogne P., « Des maisons pour les détenus » (en ligne), Alter Echos, 2015
Disponible sur <https://www.alterechos.be/des-maisons-pour-les-detenus/>

Kech, Sylvianne, « Le projet de quartier 2016-2030 » (en ligne), 2016
Disponible sur <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communiaux/logement/logement/renovation-urbaine/renovation-urbaine-sainte-marguerite/le-projet-de-quartier-2016-2030>

Lambert M., «La Norvège vous accueille dans la plus belle prison du monde» (en ligne), 2012

Disponible sur https://www.gentside.com/insolite/la-norvege-vous-accueille-dans-la-plus-belle-prison-du-monde_art40873.html

Questions-Justice, «Pourquoi la surpopulation dans les prisons ?» (en ligne), Rapport 2014-2016 de l'Observatoire international des prisons, 15 Mars 2017

Disponible sur <http://questions-justice.be/spip.php?article253>

Service public fédéral Justice, «Appel à candidatures pour l'exploitation de maisons de transition» (en ligne), 30 juillet 2018

Disponible sur https://justice.belgium.be/fr/nouvelles/autres_communiques_118

Publication gouvernementale

Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). (2015). *Espace vital par détenu dans les établissements pénitentiaires : Normes du CPT*, n°44

Disponible sur <https://rm.coe.int/16806ccb8d>

Conseil central de surveillance pénitentiaire.(2017). *Loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus.*

Disponible sur https://www.ctrg-ccsp.be/fr/system/files/loi_de_principes_coordonnee_maj_13_03_2017.pdf

Vidéo

ASBL Les Maisons «Les Maisons» (en ligne), Janvier 2016, 7 minutes

Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=4p3rIVMsflI>

ILLUSTRATIONS

Fig. 1	Architecture carcérale en panoptique de Jeremy Bentham <i>Domaine public</i>	17
Fig. 2	Couverture du livre : Les Maisons, vers une approche pénitentiaire durable <i>Par De Huizen - Les Maisons ASBL</i>	23
Fig. 3	Ligne du temps du contenu du Plan de solutions <i>Par R.G.</i>	31
Fig. 4	Tableau : nombre, type, fonction et sécurité des Maisons de détention <i>Par R.G.</i>	33
Fig. 5	Organigramme du personnel des Maisons de détention <i>Par De Huizen - Les Maisons ASBL, vers une approche pénitentiaire durable p75</i>	37
Fig. 6	Tableau : le personnel des Maisons de détention et leur fonction <i>Par R.G.</i>	38
Fig. 7	Rue Sainte-Marguerite à Liège, début du XXème siècle <i>Voir lien du site : http://catinus.blogspot.com/2013/06/liege-en-1913.html</i>	43
Fig. 8	Entrée du charbonnage de Bonne-fin à Fontainebleau, début du XXème siècle <i>Voir lien du site : http://catinus.blogspot.com/2013/06/liege-en-1913.html</i>	43
Fig. 9	Gare du Haut-Pré à Liège, début du XXème siècle <i>Voir lien du site : http://catinus.blogspot.com/2013/06/liege-en-1913.html</i>	44
Fig. 10	Schéma d'intention du projet de rénovation urbaine <i>Par RU Sainte-Marguerite PLURIS, Bruno Bianchet, Transitec, Gesplan p117</i>	45
Fig. 11	Le quartier Sainte-Marguerite Vue aérienne - Orthophotoplan <i>Par RU Sainte-Marguerite PLURIS, Bruno Bianchet, Transitec, Gesplan p28</i>	47
Fig. 12	Murs de soutènements rue Louis-Fraigneux <i>Par Google Earth</i>	48
Fig. 13	Contraintes physiques <i>Par RU Sainte-Marguerite PLURIS, Bruno Bianchet, Transitec, Gesplan p42</i>	49
Fig. 14	Affectation des espaces bâtis et non-bâtis <i>Par RU Sainte-Marguerite PLURIS, Bruno Bianchet, Transitec, Gesplan p33</i>	51

Fig. 15	Situation cadastrale du quartier Sainte-Marguerite <i>Par RU Sainte-Marguerite PLURIS, Bruno Bianchet, Transitec, Gesplan p29</i>	56
Fig. 16	Zone d'intervention du projet de rénovation urbaine <i>Par R.G. Fond : Google Earth</i>	57
Fig. 17	Représentation 3D de la modification des courbes de niveau d'origine <i>Par R.G.</i>	58
Fig. 18	Plan schématique de la modification des courbes de niveau d'origine <i>Par R.G.</i>	59
Fig. 19	Plan schématique de l'établissement des axes de restructuration urbaine et de l'intégration du potentiel vert de la colline au quartier <i>Par R.G.</i>	61
Fig. 20	Plan schématique de la révision des voies de circulation <i>Par R.G.</i>	63
Fig. 21	Plan schématique des nouvelles fonctions implantées dans le Masterplan <i>Par R.G.</i>	63
Fig. 22	Masterplan Sainte-Marguerite <i>Par R.G.</i>	64
Fig. 23	Coupes schématiques du Masterplan Sainte-Marguerite <i>Par R.G.</i>	65
Fig. 24	Représentation 3D du Masterplan depuis le terril Sainte-Marguerite <i>Par R.G.</i>	67
Fig. 25	Masterplan Sainte-Marguerite intégrant le centre sportif <i>Par R.G.</i>	69
Fig. 26	Plan schématique du volume du centre sportif <i>Par R.G.</i>	71
Fig. 27	Plan schématique des trois entités du centre sportif <i>Par R.G.</i>	71
Fig. 29	Plan schématique de la traversée du centre sportif <i>Par R.G.</i>	73
Fig. 28	Coupe schématique AA' de la traversée du centre sportif <i>Par R.G.</i>	73
Fig. 30	Plan schématique REZ <i>Par R.G.</i>	75
Fig. 31	Plan schématique REZ + 1 <i>Par R.G.</i>	75
Fig. 32	Plan schématique REZ + 2 <i>Par R.G.</i>	77
Fig. 33	Plan schématique REZ + 3 <i>Par R.G.</i>	77

Fig. 34	Plan schématique REZ + 4 <i>Par R.G.</i>	79
Fig. 35	Représentation 3D de la zone d'accueil du centre sportif <i>Par R.G.</i>	79
Fig. 36	Représentations 3D de la promenade du centre sportif <i>Par R.G.</i>	81
Fig. 37	Plan REZ <i>Par R.G.</i>	83
Fig. 38	Plan REZ + 1 <i>Par R.G.</i>	85
Fig. 39	Plan REZ + 2 <i>Par R.G.</i>	87
Fig. 40	Plan REZ + 3 <i>Par R.G.</i>	89
Fig. 41	Plan REZ + 4 <i>Par R.G.</i>	91
Fig. 42	Matérialités utilisées <i>Par R.G.</i>	92
Fig. 43	Plan schématique de la couverture en acier corten <i>Par R.G.</i>	93
Fig. 45	Représentation 3D schématique de la couverture en acier corten <i>Par R.G.</i>	93
Fig. 44	Plan schématique de l'intériorité du projet en brique <i>Par R.G.</i>	93
Fig. 46	Représentation 3D schématique de l'utilisation de la brique et du béton <i>Par R.G.</i>	93
Fig. 47	Représentation 3D de l'entrée du centre sportif <i>Par R.G.</i>	95
Fig. 48	Représentation 3D d'une partie de l'élévation Est du centre sportif <i>Par R.G.</i>	95
Fig. 49	Élévation Ouest <i>Par R.G.</i>	97
Fig. 50	Élévation Est <i>Par R.G.</i>	97
Fig. 51	Élévation des façades pleins et vides <i>Par R.G.</i>	98
Fig. 52	Coupe AA' <i>Par R.G.</i>	101
Fig. 53	Coupe BB' <i>Par R.G.</i>	101

Fig. 54	Coupe CC' <i>Par R.G.</i>	103
Fig. 55	Tableau : espaces en mètres carrés assignés au personnel et aux détenus de la Maison de détention <i>Par R.G.</i>	109
Fig. 56	Entrées du centre sportif et de la Maison de détention en plan <i>Par R.G.</i>	111
Fig. 57	Coupe schématique représentant les espaces de la Maison de détention <i>Par R.G.</i>	111
Fig. 58	Plan de la Maison de détention au REZ + 1 du centre sportif <i>Par R.G.</i>	113
Fig. 59	Plan de la Maison de détention au REZ + 3 du centre sportif <i>Par R.G.</i>	115
Fig. 60	Plan de la Maison de détention au REZ + 4 du centre sportif <i>Par R.G.</i>	117
Fig. 61	Représentation 3D de la matérialité en brique <i>Par R.G.</i>	117
Fig. 62	Coupe AA' de la Maison de détention - Echelle : 1/200 <i>Par R.G.</i>	118
Fig. 63	Coupe BB' de la Maison de détention - Echelle : 1/200 <i>Par R.G.</i>	119
Fig. 64	Représentation 3D d'ambiance des communs de la Maison de détention <i>Par R.G.</i>	120
Fig. 65	Représentation 3D d'ambiance des communs de la Maison de détention <i>Par R.G.</i>	121

